

Comment scolariser les enfants Roms?

Les enfants Roms dans les dispositifs mis en place à Bordeaux Métropole.

Ida Øhlund



Mémoire de master de civilisation française,
Faculté des Sciences humaines

Directeur de mémoire : Svein Erling Lorås

L'UNIVERSITÉ d'OSLO

29.02.2016

Comment scolariser les enfants Roms?

Les enfants Roms dans les dispositifs mis en place à Bordeaux Métropole

© Ida Øhlund

2016

Comment scolariser les enfants Roms?

Ida Øhlund

<http://www.duo.uio.no/>

Trykk: Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Remerciements

Premièrement, je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Svein Erling Lorås, pour son encouragement et ses conseils. Ensuite, je dois remercier mes informateurs à Bordeaux, en particulier David Dumeau et Cécile Prévost, qui m'ont accueillie si chaleureusement et m'ont guidée vers les meilleures sources. Finalement, un grand merci à ma mère Ragna Lunden, ma sœur Elna Øhlund et ma grand-mère Elna Lunden, et à mes amis Lise Marie Wilhelmsen, Farha Maria Frøyna, Victoria Haugland, Martine Rennstraum, Eirinn Senum Rosmer, Robin Westberg, Tonje Eide, Tina Eide, Anna Hoel Lunden et Simen Andreas Aasbø pour le soutien quotidien.

Résumé

Dans ce mémoire, je m'intéresse à la scolarisation des enfants Roms en France. Je présente la place des enfants Roms dans la scolarisation en Europe et en France. Je discute les efforts qu'on fait en France pour scolariser ces enfants, et je prends comme exemple les mesures d'intégration prises par les autorités de Bordeaux Métropole en expliquant les rôles des différents acteurs locaux.

Dans la première partie, j'essaie de présenter le groupe minoritaire européen appelé « Rom ». J'aborde l'histoire des Roms en Europe et en France avant d'essayer d'expliquer ce qu'est « la question Rom » aujourd'hui. Ce mémoire focalise sur les Roms venant en France de l'Europe de l'Est, à savoir la Roumanie et la Bulgarie, après la chute du communisme, mais surtout après l'adhésion de ces deux pays à l'Union européenne.

La deuxième partie traite la scolarisation des enfants Roms en France. Après avoir présenté les directives des institutions européennes et ce que fait l'Education nationale en France pour essayer d'inclure ces enfants dans le système scolaire, je présente les plus gros freins de leur scolarisation et qui sont les responsables de ces problèmes. Je discute les freins de la scolarisation dans la culture Rom et les freins dans la société d'accueil.

Dans la troisième et dernière partie, je présente la situation des Roms dans Bordeaux Métropole. Je parle du contexte des Roms qui habitent sur ce territoire, les défis qu'ils rencontrent à Bordeaux et les défis qu'ils représentent pour les autorités bordelaises ainsi que les réponses locales pour inclure leurs enfants. Il s'agit d'une réponse originale parce qu'il y a deux médiateurs sociaux qui travaillent auprès de la municipalité avec l'intégration des Roms. Ces médiateurs, voyant le besoin en particulier des collégiens Roms sur le territoire, mobilisent l'Inspection Académique qui met en place un dispositif pour les collégiens non scolarisés antérieurement et détache un professeur qui travaille comme intermédiaire entre les Roms vivant dans les squats et les établissements scolaires.

Table de matières

Préface.....	13
Partie I – les Roms	19
I La question « Rom ».....	20
1.1 Les Roms dans le débat public.....	20
1.1.1 L’ambiguïté du terme « Rom ».....	21
1.2 Les Roms en France et le rejet historique d'un groupe.....	24
1.2.1 L’arrivée récente des Roms.....	25
1.2.2 La législation contre les Roms en France.....	27
1.3 La France, un cas à part en Europe.....	29
1.3.1 La France condamnée	31
Partie II- Les enfants Roms dans le système scolaire.....	33
I La scolarisation des Roms en Europe.....	34
1.1 L’Union européenne.....	35
II Les dispositifs scolaires incluant les enfants Roms dans le système scolaire français.....	38
2.1 Les dispositifs de l’Etat.....	38
2.2 Les mesures prises aux différents niveaux.....	39
2.3 Le cadre défini pour les élèves nouvellement arrivées.....	41
2.3.1 L’école primaire.....	41
2.3.2 Le second degré.....	42
2.4 La politique d’éducation prioritaire.....	43
III Les freins de la scolarisation.....	45
3.1 Les freins endogènes.....	46
3.1.1 Les freins psychologiques.....	46
3.1.2 Les enfants « adultes ».....	46
3.1.3 Le projet migratoire.....	47

3.1.4 Les conditions d’habitat.....	47
3.1.5 Les difficultés de la langue, les rôles qui s’inversent.....	48
3.1.6 Les habitudes scolaires.....	49
3.1.7 Le scepticisme des Roms envers des professeurs français.....	49
3.1.8 L’école, une structure trop normalisée.....	50
3.2 Les freins exogènes.....	51
3.2.1 Les habitudes scolaires des pays d’origine.....	52
3.2.1.1 Les implications de l’absence de l’école maternelle.....	54
3.2.2 Le problème des classes spéciales.....	54
3.2.3 L’absence d’assimilation sociale.....	57
3.2.3.1 La reproduction des catégorisations sociales.....	58
3.2.4 La situation de l’habitat, l’obstacle la plus importante à la scolarisation ?.....	59
3.2.4.1 La situation sanitaire dans les bidonvilles.....	61
3.2.5 L’accueil de refus.....	62
3.2.6 L’absence d’un dialogue social.....	63
3.2.7 L’accueil dépendant des actes humanitaires.....	63
3.2.8 Les besoins et la motivation.....	64
3.2.8.1 Les besoins élémentaires qui ne sont pas couverts.....	64
Partie III – Bordeaux.....	67
I Bordeaux Métropole.....	68
1.1 Le contexte régional.....	69
1.2 Les migrants Roms à la Métropole de Bordeaux.....	69
1.3 La situation économique et le droit de travail.....	73
1.3.1 Les systèmes communistes.....	75
1.4 La réponse bordelaise à l’émergence d’un nouveau « problème public ».....	75
1.5 La manière de vivre des Roms à Bordeaux.....	76
1.5.1 La maîtrise d’œuvre urbaine et sociale.....	79

1.6 Le but des associations locales	81
II. La scolarisation des enfants Roms dans la métropole de Bordeaux.....	84
2.1 La scolarisation en Gironde.....	84
2.2 Les enfants Roms migrants en âge scolaire sur le territoire.....	86
2.2.1 Un double travail à faire.....	86
2.3 L'importance du travail social dans l'inscription scolaire.....	86
2.4 Les expériences dans les écoles.....	88
2.4.1 Les solutions intégratrices.....	89
2.5 L'afflux des enfants Roms vers les écoles locales.....	90
2.6. Comment Bordeaux Métropole combat les freins de scolarisation.....	91
III Le dispositif pilote.....	93
3.1 Le but du dispositif.....	94
3.2 Le fonctionnement de la classe.....	95
3.3 Un dispositif expérimental.....	97
3.4 La localisation géographique du dispositif et l'évolution du déplacement des groupes	98
3.5 Un dispositif convaincant.....	102
3.6 L'avenir du dispositif.....	102
Conclusion.....	104
Epilogue.....	111
Annexe I	112
Annexe II.....	114
Annexe III.....	116
Bibliographie.....	120

Préface

J'ai longtemps été fascinée par ceux qu'on appelle « les Roms », par leur histoire, par leurs traditions et par leur capacité de garder leurs traditions malgré tous les défis qu'ils ont rencontrés durant l'histoire, et leur singularité dans une Europe où tout le monde se ressemble de plus en plus.

Ayant vécu en Roumanie, en Moldavie et en France, j'ai été confrontée au défi de l'intégration de ce groupe minoritaire. En Moldavie, j'ai travaillé pour une ONG humanitaire norvégienne avec des enfants qui m'ont appris combien l'éducation change la vie d'un enfant. En Roumanie, en tant que stagiaire à l'Ambassade royale de Norvège à Bucarest, j'ai eu la possibilité de comprendre comment l'Union européenne tente de combattre la discrimination des Roms. Ayant habité à Paris en 2008-2009, j'ai été témoin de la discrimination des Roms exprimée par certains Français, quelques mois avant que le président de la République à l'époque, Nicolas Sarkozy, n'ait décidé de faire expulser tous les Roms migrants en France.¹ Mes expériences dans ces pays, et dans ces cultures, m'ont rendu capable de mieux comprendre à la fois le contexte de leur situation dans leur pays d'origine, et la situation que les familles Roms rencontrent en France.

Le terme générique « Rom » englobe, dans certains Etats européens, comme pour l'UE et le Conseil de l'Europe, toutes les populations Tsiganes. (Tsiganes, Gens du voyage, Sinti, Manouches, Kalés)². Cependant, dans l'acception française, les Roms, quant à eux, sont des citoyens européens qui viennent des Balkans, donc d'Europe centrale et orientale, et sont sédentaires dans leur pays d'origine.³ Je vais concentrer mon étude sur les Roms migrants de l'Europe de l'Est, récemment arrivés, qui représente 15 000 - 20 000 personnes. Leur immigration en France correspond pour l'essentiel à une migration économique, liée à la très grande disparité du niveau de vie dans les pays d'Europe de l'Est par rapport au niveau de vie en France, disparité accentuée, dans le cas des populations Roms, par un phénomène de ségrégation, non pas de nomades avec un mode de vie de voyageurs.

¹ En juillet 2010, le gouvernement du Président Sarkozy a initié un programme de « mesures d'éloignement des Roms de nationalité étrangère en France » pour rapatrier tous les Roms de Roumanie et Bulgarie, comme une partie d'une politique de répression des campements illégaux.

² Un terme pour définir tous les *groupes* Tsiganes, choisi par l'Union Romani Internationale en 1974 pour éviter les connotations racistes.

³ European Roma Rights Centre, *profil du pays, 2011-2012*. p.7 [mis à jour le 01.06.2016]
<http://www.errc.org/cms/upload/file/france-country-profile-in-french-2011-2012.pdf>

Je vais étudier les défis que rencontrent les familles Roms en France en ce qui concerne l'accès à l'éducation de leurs enfants. En France, tout enfant âgé de 6 à 16 ans doit aller à l'école, quelle que soit la situation dans laquelle se trouve sa famille, que ses parents aient un permis de séjour ou non, un domicile fixe ou non. Cependant, les enquêtes menées par European Roma Rights Centre (ERRC)⁴ en 2014, montrent que de nombreux enfants Roms ont un accès restreint à l'éducation primaire: moins de la moitié des enfants Roms interrogés par l'ERRC sont scolarisés. Dans 60% des cas, c'est la municipalité qui refuse d'inscrire l'enfant à l'école, ce qui veut dire que la municipalité transgresse la loi française qui oblige les communes à donner aux enfants, même étrangers, la possibilité d'aller à l'école. En analysant la scolarisation des enfants Roms, je vais tenter de comprendre quels dispositifs la France met en œuvre pour inclure ces enfants dans le système scolaire. Après avoir présenté la situation à l'échelle nationale, je vais resserrer la problématique en me concentrant sur la situation des enfants Roms dans une région spécifique, à savoir Bordeaux Métropole.

Je vais focaliser sur la scolarisation des enfants Roms, parce que, très simplement, à mon avis, l'éducation est la principale solution aux problèmes d'intégration des groupes fragiles. L'éducation est un outil d'intégration des enfants Roms parce que savoir, c'est pouvoir, pouvoir choisir son propre avenir. Si les problèmes d'intégration des Roms sont la faute d'un groupe qui a ses traditions à lui, c'est également un conflit avec une société qui a beaucoup de mal à trouver une place pour eux.

Je prendrai comme exemple la politique scolaire envers les Roms dans Bordeaux Métropole. En effet, auprès de la mairie de Bordeaux, il existe une instance de médiation en direction des Roms, efficace semble-t-il, puisque la plupart des enfants Roms y sont scolarisés.⁵ Un rapport d'une ONG qui s'appelle Romeurope déclare que :

*« En ce qui concerne **la scolarisation**, aucun problème n'est apparu sur l'ensemble de la CUB. La mairie de Bordeaux a toujours facilité les démarches[...]»⁶*

⁴ European Roma Rights Centre, *Pas de place à l'école pour les enfants roms en France ?* [Internet: consulté le 16.10.2014 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-no-place-in-school-for-roma-french-28-july-2014.pdf>]

⁵ TV7.Kewedio, Jérôme Lobao, président de l'association ProCom est l'invité de Retour sur l'info : La communauté des Roms bulgares et roumains en Gironde. [Internet: consulté le 12.09.2014 <http://www.kewego.fr/video/iLyROoafIhe3.html>]

⁶ Romeurope, Point de situation des familles Roms à Bordeaux, 2012 [Internet, mis à jour le 24.02.16 <http://www.romeurope.org/spip.php?article1043>]

J'ai voulu savoir si on peut établir le lien suivant: *Une forte intégration des Roms dans la région résulte-t-elle d'une forte volonté politique locale* ? Je vais étudier les questions suivantes: Comment peut-on décrire leur situation en ce qui concerne l'habitat et la santé ? Les professeurs, ont-ils les moyens de donner une éducation adaptée à ces enfants ? Qui sont les acteurs locaux qui s'occupent des Roms, et comment collaborent-ils ? Tout cela pour comprendre quels sont les plus grands freins à la scolarisation de ces enfants, et qu'est-ce que font les acteurs locaux pour combattre ces freins?

Sources et méthode de recherche

1. Sources

Pour développer le sujet de mon mémoire et essayer de trouver les réponses aux questions que je me pose, j'ai trouvé des informations différentes sur la situation des Roms en France, et la situation des enfants Roms en ce qui concerne leurs accès à la scolarisation dans l'agglomération de Bordeaux. Cette recherche est basée sur des sources écrites et de sources orales.

1.1 Sources écrites

Premièrement, il a fallu trouver des textes ou des ouvrages qui expliquent la situation des enfants Roms en France. J'ai trouvé des livres écrits par des experts sur le sujet, et plus particulièrement des rapports faits par des organisations qui interviennent auprès des Roms en France ou au niveau européen. Je suis allée à Paris pour trouver la documentation nécessaire. A Paris, il y a une bibliothèque spécialisée dans les publications sur les Tsiganes chez la *Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage* (FNASAT), où j'ai trouvé des articles et informations intéressants sur cette population. Les auteurs que j'ai consultés le plus pour comprendre l'histoire et la culture des Roms, ainsi que leur situation en France comme dans leur pays d'origine, sont des spécialistes de la situation, (sociologues, anthropologues, historiens, experts des droits de l'homme, etc.) comme Jean-Pierre Liégeois, Henriette Asséo, Olivier Legros, Alexandra Clavé-Mercier, Pierre Bourdieu et Jean Rosetto.

Pour mieux connaître la situation actuelle, j'ai également utilisé des rapports faits par des ONG qui observent le respect des droits humains des Roms en Europe et en France, comme ceux de Romeurope et de Human Rights Watch, les rapports ou directives officiels de l'Union européenne, ainsi que les directives et les circulaires françaises sur le sujet. Ces rapports sont disponibles sur internet.

1.2 Sources primaires, sources orales

Ensuite, pour compléter mes sources écrites, il a fallu chercher des sources primaires. J'ai concentré mon étude sur Bordeaux Métropole, et j'ai dû me rendre sur place pour rencontrer des acteurs locaux qui interviennent auprès des Roms dans Bordeaux Métropole, et connaître les expériences vécues par quelques familles Roms dans la société locale.

2. La méthode qualitative

Pour recueillir les informations nécessaires, j'ai utilisé la méthode qualitative. Cette méthode est une manière de trouver des informations en entrant dans les détails de certains cas, souvent utilisée pour ouvrir des pistes et des réflexions afin de formuler une hypothèse valide. La méthode qualitative est souvent associée aux techniques d'enquête et à des études de cas individuels pour ensuite évaluer les résultats à une échelle plus large.⁷

La raison pour laquelle j'ai choisi la méthode qualitative est que j'ai voulu identifier la spécificité locale des systèmes scolaires et ce qui favorisée la scolarisation des enfants Roms. Ces informations deviennent plus visibles dans une étude détaillée, où l'interview et l'observation peuvent me donner des réponses aux questions que je me pose dans ce mémoire.

2.1 L'entretien semi-directif

L'interview comme méthode de recherche sert à comprendre la réalité derrière les chiffres. L'interview semi-directive a pour but de faire ressortir les expériences des informateurs, et présenter les différentes nuances de la situation sociale complexe qu'est l'intégration des Roms en France.

⁷ Martyn Shuttleworth « Modèle de recherche qualitative ». *Explorable*, (14.09.08). [Internet, mis à jour le 01.02.2016 <https://explorable.com/fr/modele-de-recherche-qualitative>]

J'utilise l'interview semi-directive. Cette forme d'interview est moins contraignante, c'est plus comme un entretien, ou une conversation. Les questions d'une telle interview sont ouvertes pour avoir des réponses à la fois personnelles et complètes. Pourtant, les questions sont standardisées, c'est-à-dire que les informateurs ont eu les mêmes questions d'une manière ou d'une autre, pour me permettre de mieux observer les différentes opinions sur le problème.

2.2 L'observation

J'ai eu la possibilité d'observer le travail des médiateurs de la mairie de Bordeaux auprès des Roms sur un squat habité par des Roms. Là, j'ai pu observer leur manière d'habiter pour ensuite comprendre la frustration des Roms ainsi que celle des autorités locales dans leur tentative de trouver des solutions aux multiples problèmes qui se manifestent sur les squats. J'ai également rencontré une famille Rom qui a été hébergée par la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour que je puisse mieux comprendre ses expériences des systèmes en France. Ces rencontres ont été fructueuses, parce que, parfois, les impressions visuelles peuvent donner une idée plus claire que les explications et sources écrites.

2.3 Les informateurs

Mes informateurs sont, premièrement, des personnes qui ont régulièrement eu des contacts avec les enfants Roms. Le choix des informateurs a été stratégique puisque j'avais besoin d'experts du sujet pouvant répondre à mes questions. Le but de la méthode qualitative, c'est de s'approcher du groupe cible pour comprendre ses réalités.⁸ J'ai parlé avec des personnes qui travaillent pour l'Etat, des professeurs et des personnes dans le système social, ainsi que des personnes associatives. Selon la nature des relations de mes informateurs avec les Roms, je les ai placés dans des groupes. Le premier groupe est constitué des informateurs de l'Etat, comme Jean-François Ruaud de l'Inspection académique et Cécile Prévost et Dominique Carré du Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), qui sont chargés de la mise en place des programmes éducatifs nationaux au niveau local. Le second groupe comprend les médiateurs sociaux et les professeurs, des personnes qui ont plus de contact avec les Roms dans le quotidien, et des personnes qui ont la charge de les introduire dans la société bordelaise, et qui ont le rôle de « Gadjó autoritaire » pour les enfants

⁸ Asbjørn Johannessen, Per Arne Tufte, Line Christoffersen, *Introduksjon til samfunnsvitenskapelig metode*, (Oslo : Abstrakt forlag, 2010) p. 103

Roms. Les associations comme Médecins du Monde et Scol'enfance, qui militent pour les droits des Roms, ainsi que la doctorante Alexandra Clavé-Mercier, sont dans le troisième groupe. J'ai également parlé avec des familles Roms pour essayer de comprendre leur point de vue sur la situation.

Il faut ajouter que, pour que la liste des informateurs soit optimale, il aurait fallu ajouter quelques personnes clés qui auraient des informations importantes. J'ai souhaité parler avec des représentants de la MOUS et du Centre des œuvres sociales (COS), les institutions locales chargées de l'accueil des enfants, mais qui malheureusement m'ont pas accordée d'entretiens.

Partie I

Les Roms

1) La question Rom

Dans ce chapitre, je vais aborder ce qui distingue les Roms dans la société actuelle et regarder quelle était la place des Roms historiquement. Qui sont les Roms ? Pourquoi sont-ils au cœur du débat public en Europe et en France ? Et c'est quoi vraiment la « question Rom » ?

1.1 Les Roms dans le débat public

Le peuple Rom est de plus en plus visible en Europe depuis le rattachement de l'Europe de l'Est à l'Union européenne.⁹ Par leur singularité et leur manière de vivre, différente de celle des populations vivant en Europe de l'Ouest, les Roms sont devenus un « problème public », défini par le sociologue Joseph Gusfield comme un « *état de fait [qui forme] un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action publique* »¹⁰ parce qu'ils vivent leurs vies d'une manière qui s'oppose aux sociétés européennes modernes. La tendance « anti-tsiganiste » du débat public en Europe se traduit par des discours de rejet, mais, de l'autre côté, elle suscite aussi des discours de soutien aux Roms, et la mise en place récente d'une politique européenne d'inclusion montre l'existence d'une « question Rom » à laquelle il y a différentes réponses.¹¹

Un des problèmes de la « question Rom », c'est qu'on confond tous les groupes de cette minorité, en pensant qu'ils vivent et font tous la même chose, alors qu'il y a une grande différence entre les Roms qui habitent en France depuis des générations et les Roms migrants de l'Europe de l'Est venus après que la Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à l'Union européenne. Ces Roms migrants qui, occupent des terrains ou des logements sans en avoir l'autorisation, font l'objet de mesures d'expulsion quasi systématiques. Selon le sociologue Marc Bernardot, la vision de cette misère étrangère est souvent à l'origine des problèmes

⁹ Henriette Asséo cité dans Olivier Legros et Jean Rosetto, « La « question Rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives. » *Etudes tsiganes* n°46, pp 4-25 (p 4) [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

¹⁰ Joseph Gusfield cité dans Olivier Legros et Jean Rosetto, « La « question Rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives. » *Etudes tsiganes* n° 46, pp 4-25 (p 4), [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

¹¹ Legros et Rosetto op. cit.

publics locaux.¹² A l'échelle nationale, la question Rom, ces dernières années, a marqué le débat public français.

La question Rom est liée à l'élargissement de l'Union européenne et l'absence de maîtrise des migrations vers l'Ouest par les institutions européennes et l'application des droits des minorités.¹³ Les Roms en provenance d'Europe centrale et orientale mettent à l'épreuve les limites de la libre circulation des personnes. Quand la Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à l'UE en 2007, certains pays membres, dont la France, ont mis en place des restrictions ou des mesures transitoires contre les ressortissants de ces pays par rapport au droit communautaire, notamment en ce qui concerne le droit au travail. La raison de ces restrictions aurait été le souci de ne pas grever les budgets d'assistance sociale de l'Etat-membre d'accueil et de mieux assurer la sécurité publique,¹⁴ donc une manière de se protéger contre la supposée « criminalité » de quelques groupes de ces deux pays, et la peur d'un grand flux d'immigrés,¹⁵ ce qui a créé des difficultés pour les immigrés qui essayent de s'intégrer dans la société d'accueil.

1.1.1 L'ambiguïté du terme « Rom »

Mais qui sont les Roms ? Les « Roms » constituent la minorité ethnique européenne la plus importante. Roms, Gitans, Manouches, Sinti, Kalés, Tsiganes et Gens du voyage sont des groupes distincts, même s'ils partagent des caractéristiques communes. Cependant, le terme «Rom» s'applique surtout aux groupes Tsiganes d'Europe centrale et orientale qui représentent environ 70% de ces populations en Europe. Ils sont arrivés en France vers la fin du XX^e siècle au début du XXI^e siècle, et dans la plupart des cas, il s'agit de migrations contraintes, non de nomadisme, suite à l'effondrement du bloc communiste.

¹² Marc Bernardot cité dans Olivier Legros et Jean Rosetto, «La « question Rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives.» *Etudes tsiganes* n° 46, pp. 4-25 (p.7), [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

¹³ Peter Vermeersch cité dans Olivier Legros et Jean Rosetto, «La « question Rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives.» *Etudes tsiganes* n° 46, pp. 4-25 (p.7), [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

¹⁴ Legros et Rosetto op. cit. p.17

¹⁵ Commission européenne, communiqué de presse, *Fin des restrictions concernant la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains – déclaration de László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion* (Bruxelles, le 1er janvier 2014) [internet, mis à jour le 01.02.2016 http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-1_fr.htm]

«Rom» (signifie «homme» en langue romani) est un terme choisi en 1974 par l'Union Romani Internationale, établie en 1971, pour éviter des connotations racistes. Si ce terme essaye d'unir tous les groupes Tsiganes, «Rom» suppose à la fois une appartenance linguistique, culturelle et une origine géographique commune (l'Inde), une position sociale précaire et un statut juridique en tant que minorité européenne.¹⁶ Ceci alors que la législation européenne a pour objectif de garantir les droits personnels aux individus qui seraient victimes de discriminations du fait de leur appartenance ethnique, religieuse ou linguistique.¹⁷ Par un cumul de groupes assez différents, on fait un seul groupe ethnique avec un terme générique pour les désigner, et on superpose à des réalités de vie différentes une logique de l'écrit.¹⁸

« Vivant dispersés à travers toute l'Europe, ne pouvant se réclamer d'un pays qui leur soit propre, ils constituent une véritable minorité européenne qui ne correspond toutefois pas aux définitions applicables aux minorités nationales ou linguistiques. »¹⁹

L'Union Romani Internationale s'est dotée de son propre drapeau, d'un hymne et d'un passeport²⁰. Ce mouvement revendique des droits politiques pour les Roms du monde entier et il est un interlocuteur important du Conseil de l'Europe. Pourtant, cette européanisation des Roms peut être problématique pour eux dans le processus d'intégration dans une société locale. D'abord, le terme «Rom» fait que tous les «groupes» tsiganes sont assimilés aux mêmes problèmes sociaux, il donne une ethnie à la pauvreté, et augmente les risques de discrimination. Ensuite, dénationaliser tous les groupes Roms peut impliquer la négation des appartenances territoriales construites depuis longtemps.

Pour la France, ces politiques européennes sont trop concentrées sur l'ethnie, ce qui est en contradiction avec la logique nationale française.²¹ Selon Jean-Pierre Liégeois, sociologue et expert de la situation des populations Roms, être Rom, c'est aussi

¹⁶ Legros et Rosetto op. cit. p. 9

¹⁷ Julie Ringelheim cité dans Olivier Legros et Jean Rosetto, «La «question Rom» en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives.» *Revue études tsiganes* n° 46, pp 4-25 (pp.9-10), [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

¹⁸ Léa Lesfaureis, *L'évolution du traitement de la question des gens du voyage par les politiques publiques en France depuis 50 ans, à l'occasion des 50 ans de l'association ADAV33*, IEP Bordeaux-master 1, 2014 [non publié]

¹⁹ Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, *Recommandation 1203 relative aux Tsiganes en Europe*. (Strasbourg 02.02. 1993) <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=15237&lang=FR>

²⁰ Il s'agit d'un passeport qui montre l'appartenance à l'Union Romani Internationale, cf. Normun Rudevich, *Romano passport*, (2012) [internet mis à jour le 01.02.2016 <http://www.romanilil.org/>]

²¹ Léa Lesfaureis op. cit.

l'indépendance recherchée dans l'exercice des métiers et le maintien d'une économie adaptée à la situation. Pour le Rom, l'argent capitalisé et la propriété ont moins d'importance que la richesse dépensée immédiatement pour un confort provisoire.²² Le profil d'identité du Rom est un mélange de tous les éléments de sa culture ; langue, métier indépendant, solidarité, absence de référence à un territoire, organisation sociale.²³

Avec les changements dans les sociétés européennes pendant le XX^e siècle sont apparus également des changements dans la nature des contacts entre les Roms et ceux qui les entourent. D'abord, il s'agit d'une évolution des besoins, qui montre qu'on n'a plus recours aux services que peuvent offrir les Roms, comme les petites réparations pour des personnes privées ou de petits spectacles. Avec la modernité et le progrès vient le refus des traditions, ce qui affaiblit les cultures minoritaires. Les influences culturelles deviennent à peu près partout les mêmes, à cause des médias identiques et de la scolarité normalisée. La nouvelle société veut assimiler les Roms selon ce que demande la communauté locale;

« individualisme, capitalisation, prévision, sédentarisation, uniformité, compétitivité, dépendance. »²⁴.

Cette uniformité des populations et les changements dans la nature des contacts touchent la culture des Roms et celle des Gens du voyage. Ils sont dans une position marginale aux yeux des autres, les tensions ont toujours été vives et les rejets violents, et ils vivent dans une insécurité permanente.²⁵

Leurs conditions difficiles d'adaptation quotidienne rendent difficile le développement de leur culture, la scolarisation et l'engagement politique peuvent sembler un luxe quand la lutte est quotidienne pour pouvoir rester soi-même en protégeant le peu qui reste.²⁶ Les transformations dans la société européenne ont joué un grand rôle pour les structures familiales des Roms. Lorsque l'espace social se restreint, l'espace familial devient moins important; l'entraide globale diminue, les mariages sont de plus en plus des initiatives individuelles, et les jeunes critiquent les traditions de leurs parents, les nomades voyagent moins qu'avant.²⁷ Même si certains Roms changent leur manière de vivre, la culture des Roms n'est pas encore atteinte. Plus que d'autres groupes minoritaires dans la même situation,

²² Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe* (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe) pp. 95-96

²³ Ibid. pp. 96-97

²⁴ Ibid. p 98

²⁵ Ibid. p.98

²⁶ Ibid. p.98

²⁷ Ibid. p. 99

ils se sont adaptés au temps présent en ce qui concerne la mobilité professionnelle et géographique, la conception du travail et des loisirs et l'éducation des enfants.²⁸

1.2 Les Roms en France et le rejet historique d'un groupe

Les premières traces des Tsiganes en France datent du début du XV^e siècle. Le 22 avril 1419, le premier passage des Tsiganes a été signalé à Châtillon-en-Dombes, dans le Sud-Est. Deux ans après, des Tsiganes ont été enregistrés dans l'échevinage d'Arras dans le Nord; à cause de leur peau noire, leurs longs cheveux et la barbe fournie des hommes, ils étaient souvent appelés «Sarrazzins», un terme qui désignait quelqu'un de non-chrétien et d'exotique.²⁹ Au milieu du XVI^e siècle, un groupe de Tsiganes est venu en Touraine, dénoncés comme trublions de l'ordre social, leur itinérance jugée suspecte, on les a forcés à déguerpir au plus vite et aller ailleurs.³⁰ Les Tsiganes ont participé aux guerres en Europe au XVI^e siècle entre chrétiens et musulmans à cause de leurs connaissances des chevaux. Ils servaient à la fois au côté des chrétiens et dans l'armée des sultans ottomans. Après les guerres, les Tsiganes ont été dénoncés comme espions turcs par les Autrichiens et comme agents de Vienne par les Ottomans.³¹ Devenus des « classes dangereuses » et des castes inférieures; les Tsiganes ont été condamnés par l'opinion publique pour leurs pratiques divinatoires, qui sont même devenues illégales selon le code pénal. Au XIX^e siècle, l'esclavage des Tsiganes en Europe occidentale, où ils avaient été esclaves pendant cinq siècles, prenait fin, ce qui a eu comme effet de nouvelles vagues de migration à travers l'Europe.³² La circulation des Tsiganes posait un problème pour les pouvoirs publics, et une circulaire ministérielle des 12 et 13 mars 1895 demandait un dénombrement des personnes nommées « Bohémiens ».³³

Quand les Roms ont commencé de voyager en Europe, ils n'ont pendant longtemps pas été acceptés. Leurs métiers et leur style de vie étaient mal vus, et la méfiance à l'égard des nomades s'est généralisée rapidement. Les Eglises les ont rejetés, les jugeant non-chrétiens. La population locale les a accusés de sorcellerie, de vols et de propagation de maladies,

²⁸ Jean-Pierre Liégeois, op. cit. p. 100

²⁹ Henriette Asséo, *Les Tsiganes, une destinée européenne*. (Paris : Gallimard 1994) pp. 14-15

³⁰ Ibid. p. 24

³¹ Ibid. p. 46

³² Ibid. p. 71

³³ Ibid. p. 88

développant l'image sombre et repoussante des nomades.³⁴ Quant aux pouvoirs publics face aux groupes qui se présentaient, ils les ont rejetés par le bannissement hors du territoire de l'État. Les nomades étaient rejetés partout où ils allaient, et les Etats collaboraient souvent pour rendre plus facile leur poursuite et extradition.³⁵

Dès le début du XX^e siècle, les Tsiganes devaient porter sur eux une pièce d'identité spéciale. La loi du 16 juillet 1912 donnait aux maires français le pouvoir d'interdire aux nomades de rester sur leur territoire. Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1969.³⁶ Les deux guerres mondiales ont été meurtrières pour les Roms. Les lois de Nuremberg prévoyaient la destruction des Tsiganes, avec la collaboration des autorités locales, et les Tsiganes ont été la deuxième minorité européenne victime d'une extermination familiale et raciale sous la Seconde Guerre mondiale.³⁷ A Auschwitz, près de dix mille Roms sont morts.³⁸ En France, les Tsiganes furent internés dans des camps. En effet, le gouvernement de Vichy organisa leur internement dans des camps familiaux comme Jargeau, Montreuil-Bellay ou Saliers. Les Tsiganes français n'ont cependant pas été pas déportés (sauf ceux des départements du Nord et du Pas-de-Calais rattachés au gouvernement militaire allemand de Bruxelles).³⁹

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le respect des Roms en Europe a augmenté ; L'Union Romani Internationale a été établie, et elle a un rôle consultatif comme représentante des Roms auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe. La chute du communisme a déclenché de grandes vagues d'immigration vers l'Europe occidentale. Les organisations internationales ont de plus en plus reconnu les problèmes spécifiques des Roms en Europe ; le document final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération (CSCE) en 1990 a condamné clairement «la haine raciale et ethnique » contre les Roms.⁴⁰

1.2.1 L'arrivée récente des Roms

³⁴ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe* (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe) pp.107-108

³⁵ Ibid. pp.107-108

³⁶ Henriette Asséo, op. cit. p. 89

³⁷ Georges Bensoussan (dir.), Jean-Marc Dreyfus (dir.), Édouard Husson (dir.) et al., *Dictionnaire de la Shoah*, (Paris, Larousse, coll. « À présent », 2009) , p. 557

³⁸ Henriette Asséo op. cit. p. 102

³⁹ Abraham J. Edelheit, Hersel Edelheit, *History of the Holocaust: a Handbook and Dictionary*, p. 458, (Colorado, Westview Press, 1994)

⁴⁰ Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, *Document de la réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine* (Copenhague 29.06.1990) [internet, mis à jour le 01.02.16

http://www.cvce.eu/obj/document_de_la_conference_sur_la_dimension_humaine_de_la_csce_copenhague_29_juin_1990-fr-af994b04-b3fe-4d4c-ac78-83dff60e1f4c.html

L'arrivée récente des Roms en France a eu lieu en plusieurs vagues migratoires : au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans les années 1970, à partir des années 1990, et après 2007, l'année de l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'UE. Ces migrations correspondent pour l'essentiel à une migration économique, liée aux très grandes disparités de niveau de vie dans les pays d'Europe de l'Est par rapport au niveau de vie en France, qui sont accentuées dans le cas des populations Roms par un phénomène de ségrégation. Actuellement, il y a environ 400 000 personnes du peuple Rom (ou Gens du voyage, Sinti, Manouches, Kalés) qui habitent en France, dont 15 000 à 20 000 sont des immigrés. Il est difficile d'estimer leur nombre exact parce que la législation française ne permet pas le recensement de minorités culturelles ou ethniques.⁴¹

En 2007, l'année de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE et l'année de l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, a été une année où le traitement des Roms en France occupait une place prééminente dans la politique d'intégration nationale, ce qui a eu des graves conséquences pour leurs droits humains. Les années suivantes, les dirigeants politiques ont fait des déclarations anti-Rom; les déclarations du président à l'époque, Nicolas Sarkozy, sur la prétendue délinquance des Gens du voyage en 2011 et celles de Manuel Valls en tant que ministre de l'Intérieur le 28 septembre 2013, qui avait jugé au micro de France Inter

"illusoire de penser qu'on règlera le problème des populations Roms à travers uniquement l'insertion",

évoquant des

"modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation"

avec les populations locales. Il aurait confirmé ses propos le 25 septembre sur RMC-BFM TV, affirmant que

⁴¹European Roma Rights Centre, *Profil du pays, 2011-2012*. p. 7 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-country-profile-in-french-2011-2012.pdf>]

« la majorité [des Roms] doit être reconduite à la frontière. », [...] « Nous ne sommes pas là pour accueillir ces populations », a-t-il ajouté.⁴²

Si des politiciens au plus haut niveau font des déclarations aussi vigoureuses, il est normal que l'opinion publique soit influencée, mais peut-être que ces politiciens font ces déclarations pour répondre aux préjugés des électeurs et gagner leurs votes. Difficile à dire, mais selon les sondages, la majorité des Français serait d'accord avec Valls pour dire que les Roms ne veulent pas s'intégrer dans la société française.⁴³ L'ERRC souligne que ces déclarations créent un climat dans lequel les crimes de haine ciblant un groupe particulier sont jugés moins criminels.⁴⁴ Le 13 juin 2014, un jeune Rom, soupçonné d'avoir cambriolé un appartement, a été lynché par un groupe d'assaillants à Pierrefitte-sur-Seine, et laissé pour mort dans un chariot de supermarché. Le jeune Rom, Gheorghe, de 17 ans, est resté dans le coma pendant un mois avant de reprendre conscience.⁴⁵

Dans une interview, Alain Régnier, ancien envoyé spécial du Premier ministre pour faciliter la collaboration de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, déclare:

« La perception et le discours sont très violents. On peut être anti-Roms et l'assumer, et le déclarer. Les Roms sont les nouveaux juifs d'Europe du 21ème siècle et subissent tout ce qui découle de [cela]. »⁴⁶

1.2.2 La législation contre les Roms en France

⁴² Laurent Grzybowski, *Propos de Manuel Valls sur les Roms: les associations en appellent à François Hollande* » (01.10.13) La vie.fr: [internet: consulté le 30.09.14 http://www.lavie.fr/actualite/economie/propos-de-manuel-valls-sur-les-Roms-les-associations-en-appellent-a-francois-hollande-01-10-2013-44733_6.php]

⁴³ Le Monde, *Les propos de Valls sur les Roms approuvés par une large majorité, selon un sondage*, (28.06.13) [internet: mis à jour 01.02.16 http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/09/28/les-propos-de-valls-sur-les-roms-approuves-par-une-large-majorite-selon-un-sondage_3486364_3224.html]

⁴⁴ European Roma Rights Centre, *Destruction des progrès, progression des destructions: les femmes et enfants Roms, citoyens européens en France*: p.21 (2014) [internet: mis à jour le 01.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf>]

⁴⁵ Metronews, *Pierrefitte: le jeune Rom lynché est sorti du coma*, (20.07.14), [Internet: mis à jour le 01.02.16 <http://www.metronews.fr/paris/pierrefitte-sur-seine-seine-saint-denis-le-jeune-rom-lynche-est-sorti-du-coma/mngt!SbKB2km8RMS/>]

⁴⁶ European Roma Rights Centre, op. cit. pp.21-22: « Interview de l'ERRC avec Alain Régnier, Préfet, point de contact CE pour ce qui concerne les Roms en France, et envoyé spécial du Premier ministre pour faciliter la collaboration de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, DIHAL Paris, France: 8 juillet 2013. »

En 2010, le président à l'époque, Nicolas Sarkozy, a initié un programme pour rapatrier les Roms venant de Roumanie ou de Bulgarie parce qu'ils n'avaient pas le droit de rester en France plus de trois mois sans titre de séjour ou permis de travail.⁴⁷ 9000 Roms ont été expulsés avant la fin de l'année, ce qui constitue les trois quarts des campements en France.⁴⁸ Avant d'être élu président en 2012, François Hollande a promis, pendant sa campagne électorale, d'arrêter les expulsions des Roms, et une approche plus axée sur les droits humains dans le traitement de la situation des Roms :

*« En ce qui concerne la situation des Roms aujourd'hui sur notre territoire, ma préoccupation est aussi la vôtre : la situation de ces femmes, de ces enfants, de ces hommes qui vivent dans des campements insalubres n'est pas acceptable. Je souhaite que, lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives soient proposées. On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans solution. Cela les conduit à s'installer ailleurs, dans des conditions qui ne sont pas meilleures ».*⁴⁹

Malgré ces promesses, la situation a néanmoins gravement empiré. Une étude faite par l'ERRC et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)⁵⁰ montre que la France a expulsé 21 537 Roms migrants en 2013, le double du nombre d'expulsions en 2012. Les expulsions ont continué partout sans qu'on ait offert des habitats alternatifs aux Roms, ce qui signifie qu'ils ont reconstruit leurs bidonvilles ailleurs en France.

Le gouvernement socialiste sous Hollande a fait passer des circulaires demandant des diagnostics approfondis et d'accompagnement social des familles Roms expulsées des squats, qui visent à améliorer les chances d'intégration locale. La circulaire de 2012 «*Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs* »⁵¹ exige que les familles

⁴⁷ Gouvernement français, *Circulaire sur la lutte contre les campements illicites*, (24.07.10) [Internet, mis à jour le 18.02.16 http://www.lecanardsocial.com/upload/IllustrationsLibres/Circulaire_du_24_juin_2010.pdf]

⁴⁸ France Info, *Un an après, on expulse toujours les Roms* (02.11.14) [internet: consulté le 08.10.14] <http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/un-apres-expulse-toujours-les-roms-79821>]

⁴⁹ Romeurope, *La réponse du parti Socialiste et de François Hollande* (Paris : 27.02.12) [internet, mis à jour le 01.02.16 http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Partii_Socialiste.pdf]

⁵⁰ La Ligue des Droits de l'homme et European Roma Rights Centre: *Census : Forced evictions of migrant Roma in France (2014)* [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-detailed-report-14-january-2014.pdf>]

⁵¹ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11* (02.10.12) [Internet, consulté le 01.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

avec des enfants inscrits dans le circuit scolaire aient la possibilité de prolonger leur séjour sur une aire d'accueil pour permettre une scolarité plus suivie et régulière pour tous les enfants itinérants et de voyageurs. Sachant que les familles qui ont des enfants inscrits à l'école sont toujours expulsées des squats, l'intention de ce dispositif s'est montrée difficilement réalisable. Une autre circulaire qui devait assurer les droits d'habitat des Roms migrants est la circulaire de 2012 sur « *l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites* » qui dit que lorsqu'il y a des évacuations, il faut que chaque personne vivant en squat bénéficie d'un diagnostic permettant de mettre en place un projet d'accompagnement. Elle précise aussi que :

*« à court terme donc, préalablement à l'évacuation, le recours à l'hébergement d'urgence doit être recherché lorsque cela est nécessaire, adapté aux situations personnelles et possibles en fonction des disponibilités de places que vous recenserez. Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. »*⁵²

C'est un virage de 180 degrés concernant la volonté d'inclure les Roms, au moins sur le papier. S'il s'agit d'une volonté politique facilement applicable, c'est autre chose. Même s'il existe une politique de volonté d'héberger les Roms, cela ne veut pas dire qu'il y a assez de ressources pour satisfaire ces demandes localement.

1.3 La France en Europe, un cas à part

La France n'a pas signé la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales adoptée par les États membres du Conseil de l'Europe le 1^{er} février 1995, parce que sa constitution ne le permet pas : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». Le système juridique français ne connaît pas de catégorisation juridique fondée sur l'origine (ethnique). Le concept universel d'égalité et le refus d'utiliser le critère de « l'origine » à des fins juridiques font obstacle à la reconnaissance et à la lutte contre le racisme et la discrimination.⁵³

⁵² Gouvernement français, *Circulaire interministérielle NOR intk1233053c relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* (26.08.12) [Internet, mis à jour le 18.02.16. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf]

⁵³ European Roma Rights Centre, *Profil du pays, 2011-2012*. p. 11

« Selon l'article 54 de la Constitution, un engagement international qui comporterait une clause contraire à la Constitution ne pourrait être signé ou ratifié qu'après la révision de cette dernière. La France ne peut donc, sauf à modifier sa Constitution dans un sens qui serait contraire à toute sa tradition constitutionnelle, ratifier cette convention. »⁵⁴

Cependant, il existe en France des lois antidiscriminatoires qui partent du principe de l'égalité de traitement des personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et le code pénal a été amendé plusieurs fois suite aux directives européennes. Le Défenseur des droits⁵⁵ est une des institutions qui combattent les pratiques discriminatoires, afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes qu'elles posent. En ce qui concerne les Roms, le Défenseur des droits les aide avec des plaintes relatives aux conditions des aires de stationnement, le raccordement des campements à l'eau et à l'électricité, l'inscription de leurs enfants aux écoles publiques, la souscription d'une assurance automobile et le refus des autorités de délivrer des titres d'identité normaux.⁵⁶

Face à la pression de l'Union européenne, la France a adopté une stratégie d'inclusion des Roms : « Une place égale dans la société française : Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011 ». Respectant la Constitution française, la stratégie vise à l'intégration en général, mais met l'accent sur la situation des Roms. Cependant, en raison du contexte juridique spécifique, elle ne suit pas une approche fondée sur les droits et ne reconnaît pas la discrimination de longue date des Roms, et ne propose pas de mesures spécifiques pour lutter contre la discrimination de ces derniers.⁵⁷ La Commission européenne a jugé la stratégie française insuffisante, et elle a trouvé que la France n'a pas proposé une solution à la situation des Roms dans tous les domaines (logement, emploi, santé et éducation), et que cela a un impact sur l'égalité de traitement des Roms.⁵⁸ Des organes

⁵⁴ Sénat français, *Travaux de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la quatrième partie de la session ordinaire de 2006*, [internet: vérifié le 06.10.14] <http://www.senat.fr/rap/r06-050/r06-0505.html>

⁵⁵ Le Défenseur des droits, *Une institution indépendante*, [Internet, mis à jour le 01.02.16] <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/presentation>

⁵⁶ European Roma Rights Centre, *profil du pays 2011-2012*. pp. 13-14

⁵⁷ Ibid. pp. 13-14

⁵⁸ Commission européenne, *Document de travail des services de la Commission accompagnant la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions intitulée Stratégies nationales d'intégration des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE*, (21.05.12), [Internet, mis à jour le 01.02.16] http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/com2012_226_fr.pdf

publics s'occupant spécifiquement des minorités en général ou des Roms en particulier n'existent pas en France, ni des partis politiques ou des organisations autonomes pour représenter officiellement les Roms migrants. Le ministre qui s'occupe de la stratégie d'inclusion des Roms, c'est le ministre des Affaires sociales.⁵⁹

En tant qu'État-membre de l'UE, la France doit respecter la législation européenne qui garantit les droits fondamentaux. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁶⁰ protège les droits essentiels des Roms en France. La Directive européenne concernant la liberté de circulation⁶¹ établit le droit des citoyens de l'UE de se déplacer et de s'établir dans d'autres pays de l'UE, et détermine les droits et obligations des citoyens de l'UE exerçant ce droit et du pays d'accueil. La Directive de l'UE sur l'égalité raciale⁶² établit le droit à la protection contre la discrimination.

1.3.1 La France condamnée

Si la France fait un effort pour protéger les minorités vulnérables, elle est constamment critiquée pour violer les accords signés avec des acteurs internationaux. Dans un rapport sur la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom, Human Rights Watch (HRW) constate que

« [...] le droit et les pratiques de la France dans ce domaine violent ses obligations, tant au regard du droit européen que du droit international relatif aux droits humains [...]. Nous avons de vraies raisons de craindre que les Roms de ce pays aient aussi été spécifiquement ciblés en violation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'article 21-1 de la Charte interdit clairement la discrimination à l'encontre d'un groupe d'une origine ethnique particulière dans le but de restreindre,

⁵⁹ European Roma Rights Centre, op. cit. p. 14

⁶⁰ Journal officiel de l'Union européenne, *Charte des droits fondamentaux de l'union européenne*, (2010/C 83/02) (30.3.2010) [Internet mis à jour le 01.02.16 <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0389:0403:FR:PDF>]

⁶¹ Journal officiel de l'Union européenne, *Directive 2004/38/ce du parlement européen et du conseil relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres*, (29.04.04) [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:FR:PDF>]

⁶² Conseil de l'Union européenne, *Directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique* (29.06.00) [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:FR:HTML>]

entre autres, les droits à la liberté de circulation que lui accorde la législation européenne. »⁶³

La France a été condamnée six fois par le Comité européen des droits sociaux (CEDS) concernant la situation des Roms ou des Gens du voyage, la première fois en 2006 et la dernière fois en 2013⁶⁴. Ce comité dénonce la violation des droits sociaux fondamentaux consacrés par la Charte sociale européenne révisée⁶⁵, notamment concernant le logement, l'éducation des enfants et la santé, ainsi que les procédures d'expulsion de Roms migrants établis sur le territoire.

« Face au manque de moyens déployés par la France pour améliorer leurs conditions de vie précaires, le CEDS considère que les Roms vivant sur le territoire français souffrent d'un traitement discriminatoire. »⁶⁶

D'après le dernier rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), la France n'a pas trouvé de solutions satisfaisantes pour l'éducation des enfants Roms permettant une scolarisation effective et durable. Il note surtout le besoin d'améliorer l'organisation de la scolarité et de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, et surtout des enfants issus de familles itinérantes et du voyage.⁶⁷

⁶³ Human Rights Watch, *Le respect par la France de la Directive européenne relative à la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom*. (28.09.11), [internet, consulté le 09.10.2014] <https://www.hrw.org/fr/news/2011/09/28/le-respect-par-la-france-de-la-directive-europeenne-relative-la-liberte-de>

⁶⁴ Ligue des droits de l'homme de Toulon, *Nouvelle condamnation de la France pour violations des droits des Roms*, (04.09.13) [internet, mis à jour le 01.02.16 <http://ldh-toulon.net/nouvelle-condamnation-de-la-France.html>] Consultez les condamnations en entier dans l'annexe III p. 116

⁶⁵ Conseil de l'Europe, Bureau des Traités du Conseil de l'Europe, *La Charte Européenne des Droits sociaux révisée*, <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/163.htm>

⁶⁶ Médecins du monde, communiqué de presse, *La France condamnée pour violations manifestes des droits des populations roms* (01.2013) [internet : consulté le 12.09.2014 <http://www.medecinsdumonde.org/Presse/Communiques-de-presse/France/La-France-condamnee-pour-violations-manifestes-des-droits-des-populations-Roms>]

⁶⁷ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la France (Adoptées le 20 mars 2013) [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-IFU-IV-2013-022-FRE.pdf>]

Partie II

Les enfants Roms et l'institution scolaire

1) La scolarisation des Roms en Europe

En Europe, la moitié des 7 à 9 millions de Roms sont en âge d'être scolarisés. Mais, le nombre des enfants présents à l'école est bien inférieur. En 1988, seulement 30-40 % des enfants Roms fréquentaient l'école, la moitié des enfants Roms n'avaient jamais été scolarisés, et un très faible pourcentage parvenait au seuil de l'enseignement secondaire. Le taux d'analphabétisme dépassait souvent 50 %, et dans certains endroits le taux était même de 100 %. La situation est toujours la même dans tous les pays en Europe.⁶⁸

En 1986, le sociologue Jean-Pierre Liégeois, fondateur du Centre de recherches tsiganes, dit:

*« Il est peu exagéré de dire que la scolarisation des enfants tsiganes a été globalement, jusqu'à présent, un échec aux yeux de tous : pour les parents qui veulent scolariser leurs enfants, pour ceux qui ne le veulent pas, pour les enfants scolarisés ou qui l'ont été, pour ceux qui ne le sont pas, pour les enseignants, pour les administrations, pour les gouvernements. »*⁶⁹

La situation des enfants Roms migrants en Europe n'a pas changé autant qu'il aurait fallu ces dernières années. En 2009, Liégeois indique que la situation a évolué très lentement :

*« Il est important de noter que 25 années après la recherche de 1984, la situation n'a pas sensiblement changé. »*⁷⁰

Même si l'Union européenne a déclaré que l'illettrisme peut ralentir la croissance économique d'un pays, 20% des Roms sont illettrés en Europe, à l'opposé de 1% des personnes non-Roms. L'illettrisme pose également un problème en France, où 25% des Roms sont illettrés.⁷¹ Il y a un lien entre les personnes qui n'ont pas fini l'école primaire et les

⁶⁸ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe) p.171

⁶⁹ Jean-Pierre Liégeois, *La scolarisation des enfants Tsiganes et voyageurs*, (Belgique : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986) p 106

⁷⁰ Jean-Pierre Liégeois, *L'éducation des enfants Roms en Europe, Le contexte de la mise en œuvre de la recommandation CM/REC (2009)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe*, (Conseil de l'Europe, 2009) [interne, mis à jour le 02.02.16 http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Contexte_20_282009_294_20JPL.pdf]

⁷¹ European Union Agency for Fundamental Rights: *Education: the situation of Roma in 11 EU Member States*, (Roma pilot survey, 2011) p.25 [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014_roma-survey_education_tk0113748enc.pdf]

personnes qui restent illettrées ;⁷² En France, 64 % des Roms quittent l'école avant l'âge de 16 ans, et 94 % avant d'avoir passé le bac.⁷³ Sans scolarisation, ils manquent de prérequis pour entrer sur le marché du travail. Selon l'économiste James Heckman⁷⁴, investir dans l'éducation des enfants défavorisés ou qui sont dans des situations précaires, est très bénéfique pour la société. Donner aux enfants une chance égale en assurant que tous les enfants sont scolarisés, va freiner les dépenses publiques à l'avenir. Plus tôt un enfant reçoit une aide dans sa vie, plus il est capable de prendre soin de lui-même en grandissant. C'est ainsi offrir une possibilité à l'enfant de réussir plus tard dans sa vie, et aussi de contribuer à la société sans recevoir les allocations sociales. Pourtant, même si cette vérité est devenue de plus en plus percevable dans les pays d'Europe, les gouvernements ne font pas assez pour résoudre le problème.

1.1 L'Union européenne

Depuis 1975, le Parlement européen a adopté des résolutions en faveur des cultures minoritaires, mais ce n'est que le 16 mars 1984 qu'il a adopté une résolution sur l'éducation des enfants sans domicile fixe. Pour réaliser cette résolution, il a fallu que tous les pays membres prennent des mesures nationales afin de garantir à ces enfants un enseignement adapté. La même année, le Parlement a adopté une résolution pour améliorer la situation des Roms en respectant leurs valeurs culturelles.⁷⁵ La Commission européenne a établi un bilan en matière de scolarisation, et le rapport de synthèse « *La scolarisation des enfants Tsiganes et voyageurs* », rédigé par des experts du sujet, a été publié en 1986, et présente une analyse d'une situation jugée très dégradée.⁷⁶ L'année suivante, les ministres de l'Education des Etats-membres, sur l'initiative du Centre de recherche de l'Université René Descartes à Paris en collaboration avec la Commission, ont développé un plan pour combattre le problème. En 1988, on a publié le « *Document d'orientation pour la réflexion et pour l'action* ».⁷⁷ Le Conseil de l'Europe a adopté, avec les ministres de l'éducation, un texte important ; « *Résolution 89/C 15/3 du 22 mai 1989 concernant la scolarisation des enfants de Tsiganes et*

⁷² European Union Agency for Fundamental Rights , op. cit. Ibid. p.25

⁷³ Ibid. pp. 33-34

⁷⁴ James Heckman, *Perspective: Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children*, *Science*, pp. 1900-1902. (30.06.06), [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://jenni.uchicago.edu/papers/Heckman_Science_v312_2006.pdf]

⁷⁵ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe) pp.233-234

⁷⁶ Ibid. pp.233-234

⁷⁷ Ibid. pp.233-234

de voyageurs »⁷⁸, qui a marqué un des acquis les plus fondamentaux pour la communauté Rom en Europe puisqu'il reconnaissait que leur langue et leur culture faisaient partie de leur communauté, et la nécessité de les respecter.

En 1990, le Parlement a proposé une ligne budgétaire pour l'éducation interculturelle, qui a été adoptée l'année suivante.⁷⁹ Ensuite, un programme a été établi sous la Commission pour soutenir les différents groupes qui travaillent pour améliorer l'éducation des groupes interculturels. Il s'agit d'organisations d'échanges de vues et d'expériences où les différents pays sont représentés p.ex. par leurs ministres de l'Éducation, de groupes d'experts Roms, d'enseignants, de formateurs, de responsables de projets. Egalement, la Commission a soutenu des projets novateurs tels que l'enseignement à distance, la formation de médiateurs Roms, la production de matériels à usage pédagogique et le développement d'une base européenne de données documentaires en matière d'action éducative.⁸⁰

En 2005, le Parlement européen a adopté une résolution qui demandait que le Conseil, la Commission, les Etats-membres et les pays candidats reconnaissent les Roms comme une minorité européenne. Différentes actions sont exigés pour que la discrimination soit supprimée dans tous les domaines.⁸¹ La résolution du Parlement européen sur la situation des Roms au sein de l'Union européenne du 28 avril 2005 invitait

« les États membres dans lesquels des enfants Roms sont scolarisés dans des établissements destinés aux handicapés mentaux ou sont placés dans des classes séparées de celles de leurs autres camarades à engager des programmes de déségrégation dans un laps de temps prédéfini, pour assurer ainsi le libre accès à un enseignement de qualité aux enfants Roms et prévenir la montée d'un sentiment anti-rom parmi les écoliers. »

Le Parlement européen insistait également sur le fait de

*« considérer qu'il est toujours prioritaire de faire en sorte que tous les enfants Roms aient accès à l'éducation fondamentale. »*⁸²

⁷⁸ Ibid. p. 235

⁷⁹ Ibid. p. 235

⁸⁰ Ibid. pp. 235-236

⁸¹ Ibid. p. 239

⁸² Parlement européen, *Résolution du Parlement européen sur la situation des Roms dans l'Union européenne*, (Bruxelles, 28.04.05) [Internet, mis à jour le 02.02.16]

En 2009 a été créée la Plateforme de l'UE pour l'intégration des Roms ⁸³, mise en place par la Commission européenne à la demande du Conseil. C'est un mécanisme qui invite des acteurs comme institutions européennes, gouvernements nationaux, organisations internationales, ONG et experts d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques, où l'amélioration de la qualité de l'éducation des Roms est une priorité. Le cadre stratégique « Education et formation 2020 » (adopté en 2011) demande aux pays-membres de coopérer pour promouvoir l'égalité, et focaliser sur les problèmes que rencontrent les Roms dans le système éducatif. Les principes indiquent clairement que la manière dont l'éducation est organisée doit

« être pragmatique, constructive et non discriminatoire, sans être exclusive (conformément aux principes fondamentaux communs n° 1 et 2); suivre une démarche interculturelle visant à intégrer les Roms dans la société, et tenir compte de la spécificité de genre (conformément aux principes fondamentaux communs n° 3, 4 et 5); se fonder sur des données probantes et mettre à profit les instruments juridiques et financiers de l'Union européenne (conformément aux principes fondamentaux communs n° 6 et 7); reposer sur l'appropriation des acteurs régionaux et locaux et les communautés Roms elles-mêmes (conformément aux principes fondamentaux communs n° 8, 9 et 10) ; intégrer les Roms dans le système éducatif, et donc dans la société. »⁸⁴

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0151+0+DOC+XML+V0//FR>]

⁸³ Commission européenne, *Plateforme de l'UE pour l'intégration des Roms*, (28.09.09) [Internet, mis à jour le 02.02.16 [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-09-419 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-09-419_fr.htm)]

⁸⁴ Ibid.

2) Les dispositifs incluant les enfants Roms dans le système scolaire français

Si j'ai retenu quelque chose durant mes recherches, c'est qu'à l'école en France, il n'y a pas de recensement ethnique. Mes informateurs n'ont cessé d'insister là-dessus. Cela veut dire qu'il n'y a pas vraiment de dispositifs spécifiquement pour les Roms dans le système scolaire. Il faut savoir qu'en France, la discrimination positive est considérée comme un tabou parce qu'elle va contre les valeurs républicaines qui ne reconnaissent pas les minorités de peur qu'elles ne menacent l'égalité des chances. Madame Brigitte Lopez, directrice d'école, l'explique très simplement :

« La seule chose qu'on regarde, c'est quelle est leur situation au point de vue du français et leur capacité ou pas à suivre une scolarité normale. »⁸⁵

Il semblerait que les enfants Roms venant de l'Europe de l'Est soient un peu dans une situation *entre deux chaises*, parce qu'il n'y a pas vraiment de politique nationale claire pour ces enfants. Les dispositifs éducatifs dans lesquels entrent les enfants Roms sont alors ceux faits pour les enfants des Gens de voyage et celui fait pour les enfants allophones.

En France, les premières classes pour les enfants itinérants ont été créées en 1972, dans le cadre d'une initiative privée. C'étaient des classes qui se déplaçaient ou suivaient les groupes de Roms sur le territoire, avec une pédagogie d'apprentissage rapide de la lecture et des techniques de base.⁸⁶ Normalement, les « classes spécialisées » existent sous différentes formes; il y a des classes comprises comme une étape pour intégrer les enfants dans une scolarisation ordinaire, d'autres sont des classes à temps partiel qui dépendent de la situation du groupe et des relations entre les enfants Roms et les autres.

2.1 Les dispositifs de l'Etat

⁸⁵ Interview effectuée avec Brigitte Lopez

⁸⁶ Jean-Pierre Liégeois, *La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs*, (Belgique, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986) p. 106

La démarche de l'inscription des enfants allophones ou des enfants venant de familles itinérantes varie selon leur âge. L'Etat et l'Education nationale ont pour but de les placer dans les classes normales avec les autres enfants, et il existe des circulaires qui expliquent de différentes manières que l'école doit faire en sorte qu'ils soient intégrés le plus vite possible. Je vais ici parler de la circulaire de l'Education nationale du 2 octobre 2012 qui porte sur la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs⁸⁷ et de la circulaire de la même date : *Scolarisation des élèves, organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*.⁸⁸ Ce qui est important de noter en premier lieu, c'est que les deux circulaires soulignent que dans le cas où la famille ne peut pas présenter les documents requis, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire. S'il n'y a pas de place dans l'école, son directeur doit s'adresser au directeur académique des services de l'Education nationale qui, lui, informe le préfet et prend les dispositions utiles pour rendre cet accueil possible. Comme dit une des circulaires :

*“En l'état actuel de la législation, aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation”*⁸⁹.

2.2 Les mesures prises aux différents niveaux

L'Education nationale, avec le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV), prend les mesures nécessaires, au niveau national, académique, départemental et local. Premièrement, les orientations générales de scolarisation des enfants de familles itinérantes et de voyageurs sont définies au niveau national.⁹⁰ Dès qu'un enfant sollicite l'inscription dans un établissement scolaire, que ce soit une école primaire ou un collège, les personnels de l'Education nationale savent que cet enfant dès son arrivée de l'étranger doit

⁸⁷ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11* (02.10.12) [Internet, Consulté le 01.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

⁸⁸ Education Nationale, *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C Circulaire n° 2012-141 RED - DGESCO A1-1*, (02.10.02) [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536]

⁸⁹ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11* (02.10.12) [Internet, Consulté le 01.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

⁹⁰ Ibid.

passer par le service du CASNAV qui doit effectuer un bilan de ses compétences à l'arrivée, enfin de proposer une affectation dans la classe qui lui convient le mieux selon son âge et en fonction de ces compétences. Le rôle qu'a le CASNAV dans la vie d'un enfant Rom migrant est un rôle d'accueil dans le système scolaire en l'aidant à trouver un établissement, l'y inscrire, et assurer qu'il y a assez de dispositifs et d'accompagnements pour qu'il réussisse sa scolarisation. Mais avant de les inscrire, on évalue les compétences et les connaissances de tous les élèves nouvellement arrivés en France afin de déterminer s'ils maîtrisent des éléments du français parlé ou écrit, et de savoir leurs compétences scolaires pour après organiser leur inscription.⁹¹ La classe qui va recevoir ces élèves est choisie par le chef d'établissement, le conseiller psychologue d'orientation et le CASNAV, d'après le profil d'accueil et l'âge.⁹² Il y a toujours une évaluation des compétences à l'arrivée parce que les programmes scolaires sont différents d'un pays à l'autre, parce que l'âge de première scolarisation est différent d'un pays à l'autre. En Pologne, par exemple, on commence à sept ans, et dans d'autres pays, on commence à 5 ans. Donc par exemple, si les enfants arrivent à 9 ans en France, ils ont plus ou moins d'années de scolarisation derrière eux. Il faut donc prendre en compte leurs expériences scolaires pour que l'accueil et l'aménagement pédagogique de la scolarisation de ces enfants soient appropriés.⁹³

Au niveau départemental, les délégations académiques nomment un chargé responsable de la "*scolarité des élèves de familles itinérantes et de voyageurs*", le représentant de l'Education nationale dans le suivi du volet scolarité et schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui représente la liaison entre les différents services de l'Etat, les associations et l'ensemble des autres partenaires concernés, le lien avec les personnels des aires d'accueil pour faciliter l'organisation et la coordination des actions concernant la scolarisation des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Au niveau local, pour les acteurs les plus proches des élèves concernés, si on va réussir la scolarisation de ces élèves, un suivi plus étroit est essentiel.⁹⁴ L'inspection académique nationale de circonscription, les directeurs d'école, les chefs d'établissements concernés doivent entreprendre une négociation locale avec les représentants des collectivités

⁹¹ Education nationale, *Organisation des CASNAV NOR : REDE1236614C circulaire n° 2012-143 RED - DGESCO A1-1*, (02.10.2012) [Internet, mis à jour le 02.02.16

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61527]

⁹² Interview avec les responsables du CASNAV à Bordeaux, Cécile Prévost et Dominique Carré

⁹³ Ibid.

⁹⁴ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11* (02.10.12) [Internet, Consulté le 01.02.16

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

territoriales et des autres services déconcentrés de l'Etat aux côtés des gestionnaires des aires d'accueil.⁹⁵ Les formations spécifiques pour des publics désignés concernant l'arrivée des personnes sur des aires d'accueil et l'installation des familles sont organisées par la CASNAV.⁹⁶

2.3 Le cadre défini pour les élèves nouvellement arrivées

Au niveau national, il y a un cadre défini pour les élèves nouvellement arrivés afin de permettre une meilleure visibilité de l'ensemble de l'organisation, une dénomination générique commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones arrivants est adoptée: *Unité pédagogiques pour élèves allophones arrivants* (UPE2A). Les UPE2A sont créées pour organiser les liens avec les classes ordinaires. Il s'agit premièrement de l'inscription de l'élève dans une classe ordinaire dans laquelle le français est la langue instrumentale, et ensuite que l'enseignement de ces élèves est pris en charge la première année par l'UPE2A avec des cours intensifs de français 9 heures par semaine au minimum, et un emploi du temps personnalisé de chaque élève pour qu'il puisse suivre l'intégralité d'une discipline. Pourtant, un élève ne peut pas rester dans un tel dispositif plus d'un an, l'objectif étant de l'intégrer dans un cursus ordinaire. Le parcours de ces élèves est géré par l'équipe de l'école.⁹⁷

2.3.1 L'école primaire

C'est la mairie qui a la responsabilité des enfants de l'école primaire, donc de les y inscrire. Quand l'élève arrive à l'école primaire, il est évalué par une personne de l'Education nationale, qui détermine ses connaissances en langue française pour savoir s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit et sa familiarisation d'autres langues enseignées en France ainsi que ses compétences scolaires dans différents domaines. Ces évaluations permettent d'élaborer les réponses pédagogiques pour intégrer l'enfant dans une classe fréquentée par les enfants d'un âge le plus proche possible du sien. Dans le premier degré, les élèves allophones

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Education Nationale, *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C Circulaire n° 2012-141 RED - DGESCO A1-1, (02.10.02)* [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536]

sont inscrits dans des classes normales, mais il arrive que ces enfants soient placés dans des groupes pour un enseignement du français comme langue de scolarisation.⁹⁸

2.3.2 Le second degré

Les enfants qui doivent aller au collège ou au lycée sont inscrits dans l'institution scolaire par le chef d'établissement après affectation par l'autorité académique. Dans le second degré, les élèves sont évalués par des centres d'orientation, les évaluations pédagogiques sont faites par un psychologue qui analyse le parcours scolaire de l'élève. Ensuite, la structure d'accueil et ses professeurs, avec les formateurs du CASNAV, mettent à disposition des outils d'évaluation adaptés. Pour les élèves du second degré, on distingue entre les élèves qui ont été scolarisés dans leurs pays d'origine et les élèves qui n'ont jamais été scolarisés. S'ils ont été scolarisés avant, il faut également avoir une certaine connaissance du système scolaire du pays d'origine, si les classes y correspondent aux classes en France, etc.⁹⁹ La scolarisation de ces enfants-là doit être identique à celle des autres élèves, mais ils doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin pour qu'ils ne soient pas découragés et démotivés.¹⁰⁰

Après le collège, c'est la fin de la période d'obligation scolaire, mais le droit commun s'applique toujours à ces élèves. En ce qui concerne les enfants qui ont plus de 16 ans et qui sont nouvellement arrivés, ils peuvent être scolarisés dans des classes au lycée. La Mission générale d'insertion de l'Education nationale (MGIEN) est en charge, avec le CASNAV, des dispositifs qui ont pour objectif de faire accéder ces élèves à la maîtrise de la langue et de développer des projets professionnels. Pour certains, qui ont connu des difficultés scolaires, le lycée professionnel peut être le meilleur choix, et des dispositifs pour accompagner des élèves qui sont prêts d'être scolarisés seront mis en place.¹⁰¹

Une grande partie de ces enfants ne finissent pas l'école, et ils se retrouvent alors à 16 ans hors de l'école mais avec le désir de rester en France, ce qui peut être un défi. Entre 16 et

⁹⁸ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11 (02.10.12)* [Internet, Consulté le 01.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Education Nationale, *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés NOR : REDE1236612C Circulaire n° 2012-141 RED - DGESCO A1-1, (02.10.02)* [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536]

¹⁰¹ Ibid.

25 ans, il peut leur être proposé différents cours, soit un accompagnement vers l'emploi, soit un accompagnement vers la formation. Pour ceux qui restent en précaire aujourd'hui, il y en a très peu qui parlent français. Certains d'entre eux sont arrivés en France à l'âge d'être au collège, mais n'y ont jamais été inscrits, ils n'ont pas de vécu scolaire, donc ce qui est proposé dans un premier temps, ce sont des cours de français. Ensuite, l'idée est de pouvoir les positionner dans la formation. En France, cela est pris en charge par un dispositif qu'on appelle *les compétences clés*¹⁰², et c'est un dispositif en direction de ce public qui permet de reprendre les connaissances de base, pour que ces jeunes puissent être mobilisables dans les démarches du quotidien.¹⁰³

2.4 La politique d'éducation prioritaire

En France, il existe des moyens supplémentaires pour les écoles ou établissements scolaires ayant des élèves avec des difficultés scolaires cherchant à améliorer l'égalité des chances.¹⁰⁴ Ces établissements scolaires sont placés dans des réseaux scolaires couvrant des quartiers dont la situation socio-économique est défavorable. Principalement, il s'agit de deux types de réseaux : les Réseaux d'Education Prioritaire (REP), qui regroupent les établissements scolaires (des écoles et des collèges) qui ont des élèves vivant des difficultés sociales, et les Réseaux d'Education Prioritaire renforcés (REP+), qui sont les réseaux ayant encore plus d'élèves en difficulté sociale avec une faible réussite scolaire. Les établissements qui sont dans ces deux réseaux peuvent sortir de l'éducation prioritaire, selon le contexte socio-économique. En ce moment, en France, pour la rentrée de 2015, il y a 350 établissements scolaires qui sont dans les REP + et 739 dans les REP.¹⁰⁵

La répartition des REP et des REP+ est basée sur des critères définis par l'Éducation nationale sur des périmètres cohérents aux difficultés sociales et scolaires. Ce qui indique la situation socio-économique, c'est l'indice social créé par la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP), calculé sur la base de quatre difficultés sociales qui impactent la scolarité : taux de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)

¹⁰² Education Nationale, Eduscol, *Compétences clés, un enjeu pour la sécurisation des parcours professionnels*, (10.07.13) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://eduscol.education.fr/pid24226-cid52017/competences-cles.html>]

¹⁰³ Interview effectuée avec Delphine Hordebaigt

¹⁰⁴ Education nationale, *Education prioritaire (01.16)* <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html> [internet: mis à jour le 23.09.15]

¹⁰⁵ Education nationale, *Education prioritaire, Orientations actuelles*, [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/orientations-actuelles.html>]

défavorisées, taux de boursiers, taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible, taux d'élèves en retard à l'entrée en 6ème.¹⁰⁶ Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Ville ont travaillé en étroite collaboration pour la définition de leurs cartographies respectives. Convergence ne signifie toutefois pas équivalence. Les indicateurs utilisés par l'Éducation nationale, notamment le taux de boursiers et le taux de PCS défavorisées, sont mieux corrélés aux résultats scolaires que le revenu médian du secteur, indicateur utilisé par la Ville pour déterminer les quartiers prioritaires. Un quartier connaissant une importante part de personnes âgées aux faibles revenus pourrait donc faire partie des futurs quartiers prioritaires de la ville, sans que son collègue ou ses écoles primaires ne soient en éducation prioritaire.

¹⁰⁶ Ibid.

3) Les freins de la scolarisation

En 2010, le *CNDH Romeurope*¹⁰⁷ a fait une étude concernant la scolarisation des enfants Roms en France dans laquelle il estime qu'entre 5000 et 7000 enfants Roms migrants sont arrivés à l'âge de 16 ans sans avoir été scolarisés antérieurement.¹⁰⁸ L'ERRC a mené une enquête en 2014 dans des bidonvilles Roms en France, qui montrait que plus de la moitié des enfants Roms n'étaient pas scolarisés.¹⁰⁹ Ces enfants Roms non-scolarisés vivant en France ne sont pas inclus dans le circuit scolaire à cause de plusieurs facteurs qui s'entremêlent. Liégeois se demande s'il s'agit de

« Convergence entre les souhaits des communautés Roms et les souhaits de ceux qui les entourent ? D'un côté les enfants Roms, comme les autres enfants, se trouvent dans les différents Etats en âge de participer à une éducation scolaire ; et les autorités ne voient aucune raison de les en dispenser. D'un autre côté, des familles de plus en plus nombreuses estiment que la scolarisation de leurs enfants est de plus en plus nécessaire pour leur adoption aux sociétés qui leur entourent et pour une amélioration de leurs conditions d'existence. S'il n'y a pas confusion des souhaits des uns des autres, on peut dire cependant qu'il existe une convergence d'ordre formel entre le souhait de scolariser des uns et le souhait d'être scolaires des autres. La question est donc de savoir comment répondre aux vœux les plus divers, dans le respect de la volonté de tous. »¹¹⁰

Je vais dans ce chapitre discuter les différents facteurs qui empêchent les enfants Roms en France d'intégrer le système scolaire français et d'y rester, en montrant les freins endogènes et les freins exogènes. Les freins endogènes sont les raisons de la déscolarisation

¹⁰⁷ Le CNDH Romeurope est une ONG humanitaire qui a pour objectif principal de favoriser le respect des droits fondamentaux des Roms migrants en France et leur inscription dans le droit commun.

<http://www.romeurope.org/spip.php?article9>

¹⁰⁸ Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants*. (Paris : 2010) P. 7 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>]

¹⁰⁹ European Roma Rights Centre, *Pas de place à l'école pour les enfants roms en France ?*, (28.07.14) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-no-place-in-school-for-roma-french-28-july-2014.pdf>] (L'ERRC a effectué un travail de recherche participatif sur le terrain dans six bidonvilles Roms [des choix représentatifs] (en Seine-Saint-Denis, à Marseille et à Lille), et a mené des entretiens avec 118 Roms citoyens de l'UE.)

¹¹⁰ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe* (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2007) pp. 186-187

de ces enfants qui proviennent de la culture, des traditions et des habitudes des Rom. Les freins exogènes sont les difficultés du processus d'intégration dans le système scolaire engendrées par la société d'accueil.

3.1 Les freins endogènes

Les freins endogènes de la scolarisation des enfants Roms portent sur des traits culturels chez les familles Roms qui sont en conflit avec le système scolaire en France. Les exemples que je donne ici sont des faits que j'ai observés moi-même, en parlant avec des familles Roms et avec les acteurs sociaux dans Bordeaux Métropole. J'ai également consulté quelques sociologues spécialistes du sujet, ainsi que les rapports des ONG qui interviennent auprès d'eux.

3.1.1 Les freins psychologiques et culturels

D'après ce que j'ai compris, les problèmes de la scolarisation des enfants Roms sont liés à une réaction contre la société dans laquelle ils vivent. Devoir faire confiance à une autre société pour prendre soin de son enfant peut représenter un frein psychologique et culturel qui va varier en fonction de l'âge et du sexe de l'enfant. Les médiateurs voient une claire différence entre l'éducation des enfants Roms et celle que pratiquent les parents français. Un exemple chez les Roms est l'interprétation de la mentalité des enfants ; si l'enfant pleure il faut faire en sorte qu'il arrête de pleurer, sinon on est un mauvais parent. Il arrive que les parents déscolarisent leurs enfants s'ils ne se sentent pas bien à l'école, si par exemple ils pleurent ou s'ils ont une fièvre en rentrant de l'école. Cela ne reflète pas la manière d'éduquer des parents français. En même temps, les médiateurs soulignent qu'il faut comprendre, dans l'expérience migratoire, la frustration que ressentent les parents Roms, et que l'obligation de scolariser les enfants représente une nouvelle frustration pour la famille.¹¹¹

3.1.2 Les enfants « adultes »

Les enfants Roms sont traités comme des adultes beaucoup plus tôt que les enfants français. Les jeunes filles Roms en particulier doivent souvent devenir adultes plus vite que

¹¹¹ Interview effectuée avec David Dumeau

les jeunes Françaises, parce qu'elles sont mariées très tôt. Les parents marient leurs enfants tôt parce que c'est leur tradition ; les familles Roms pensent que le mariage constitue une forme de prévention de la délinquance, elles marient vite leurs enfants de peur qu'ils ne fassent des bêtises. Les mariages précoces se font également par peur de la société Gadjó¹¹²; les parents ont peur que leurs jeunes filles ne rencontrent des garçons Gadjó, et qu'elles soient violées à l'école, ce qui portera honte à la famille.

Les mariages précoces constituent en général une déscolarisation directe ; dès qu'elles sont mariées, les jeunes filles vont avoir un rôle de femme au foyer chez leur belle-famille, et avoir des enfants elles-mêmes très tôt dans leur vie. Cette vie n'est pas la vie qu'ont normalement les jeunes filles en France entre 13 et 16 ans.¹¹³ Les Roms n'aiment pas les cours d'éducation sexuelle. Selon une des professeures que j'ai rencontrées à Bordeaux, Michelle Leroy, c'est un paradoxe que les parents ne veulent pas que les professeurs enseignent la sexualité humaine en classe, alors qu'elle a eu des élèves enceintes dans sa classe.¹¹⁴

3.1.3 Le projet migratoire

Un autre frein que représente la culture des Roms pour la scolarité de leurs enfants est leur projet migratoire. Parfois, il y a des familles qui sont venues d'une manière ponctuelle et qui vont repartir en Bulgarie, ou qui y prennent de très longues vacances d'été, de manière qu'il peut être difficile d'inscrire leurs enfants à l'école quand ils retournent. Partir au milieu de la scolarité représente un frein majeur parce que les enfants vont être en décrochage. S'ils perdent par exemple deux mois de scolarisation, ils vont perdre les acquis qu'ils ont eus, et s'ils perdent leurs acquis, ils n'entrent pas dans l'apprentissage.¹¹⁵ Du côté des institutions scolaires et des mairies, si une famille fait beaucoup d'allers-retours en Roumanie ou Bulgarie, l'inscription scolaire de ces enfants n'est pas considérée comme une priorité.¹¹⁶

3.1.4 Les conditions d'habitat

¹¹² Gadjó est un mot romani qui définit « les non-Roms »

¹¹³ David Dumeau

¹¹⁴ Interview effectuée avec Michelle Leroy

¹¹⁵ David Dumeau

¹¹⁶ Ibid.

Les conditions d'habitat sont un frein endogène pour la scolarisation dès le moment que la famille Rom fait inscrire ces enfants pour recevoir l'aide sociale et un appartement, pour après les déscolariser pour qu'ils puissent travailler avec la famille.¹¹⁷ C'est l'élément dans leur tradition de voyager et d'habiter dans des situations précaires qui représente le frein pour la scolarisation de leurs enfants.

Cependant, le frein de l'habitat reste pour moi un frein exogène. Les personnes vivant dans les squats n'y sont pas forcément par leur propre choix, ils y sont souvent parce que la situation est pire dans leur pays d'origine. Il arrive que les migrants qui se trouvent dans des bidonvilles y soient parce qu'ils croient, avant de venir, d'être hébergés différemment, mais quand ils y arrivent, ils n'ont pas de choix.

3.1.5 Les difficultés de la langue, les rôles qui s'inversent

La maîtrise du français des parents Roms est souvent très faible, et cela constitue un frein de la scolarisation de leurs enfants à cause de la difficulté de communiquer avec l'école et la communication avec la société autour d'eux se fait aussi difficilement. Les interprètes coûtent très cher, une heure de traduction revient à 32 euros, et parfois, les enfants qui ont été scolarisés sont utilisés comme interprètes par leurs familles, à l'hôpital, chez la police, à la CAF¹¹⁸, sur des thèmes que ne devraient pas savoir les enfants, ce qui les éloigne de leur rôle d'enfant, et ils ne sont pas présents à l'école parce qu'ils doivent aider leurs familles, à l'hôpital par exemple. Une absence liée à la barrière de la langue des parents. Par exemple, une personne de la communauté Rom se fait agresser et c'est un enfant qui doit traduire pour porter plainte ou pour expliquer la situation au médecin. Il obtient ainsi un pouvoir qui ne devrait pas être le sien, parce que c'est lui qui sert de passerelle aux Gadjos pour communiquer avec le reste du groupe, et au groupe pour communiquer avec les Gadjos. Il peut se retrouver avec un sentiment de toute-puissance, et cela peut perturber sa place d'enfant à la fois dans le monde des enfants et le monde des adultes. On le place dans une autre posture qui peut être traumatisante et qui peut également faire bouger des lignes. Les médiateurs voient des enfants déscolarisés de 13-14 ans qui parlent très bien français, mais qui ne peuvent plus être scolarisés puisqu'ils ont été pendant trop longtemps dans le monde des adultes. Les parents ne cherchent pas non plus à progresser en français, puisqu'ils ont déjà un traducteur à la

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Caisse d'allocations familiales

maison. Il semblerait que la maîtrise du français mène à une situation où les rôles s'inversent.¹¹⁹

La barrière de la langue crée aussi des problèmes pour les professeurs chargés d'enseigner le français aux petits Roms. Souvent les Roms qui viennent en classe se connaissent et parlent la même langue, le bulgare, le roumain ou le romani. Par conséquent, il est plus difficile d'utiliser le français comme langue commune, et l'apprentissage, pour les élèves Roms ainsi que les autres élèves étrangers dans la classe, se fait plus lentement.

D'un côté, la maîtrise du français, alors que ça devrait être un atout, peut donc représenter un frein dans la scolarisation des enfants Roms parce qu'ils sont exploités comme interprètes par leurs familles, mais de l'autre côté, le manque de connaissance du français joue un rôle évident dans la déscolarisation.

3.1.6 Les habitudes scolaires

Une des raisons pour lesquelles il n'y a pas assez de dispositifs pour ces enfants dans les écoles, c'est que ces enfants ne vont pas à l'école régulièrement, et les dispositifs ne sont pas utilisés. Les dispositifs qui existent, semblent, sur le papier, très efficaces, mais ils sont souvent impossibles de mettre en place au niveau communal. Cela est dû au fait qu'ils coûtent trop cher, et les autorités locales trouvent difficilement des ressources pour les financer si les enfants ne les utilisent pas. Donc, la culture des Roms de ne pas faire de la continuité scolaire une priorité, crée de vraies difficultés pour les systèmes scolaires d'établir des dispositifs incluant des enfants Roms.

3.1.7 Le scepticisme des Roms envers les professeurs français

Les enseignants jouent un rôle important en ce qui concerne la perception que les Roms ont de l'institution scolaire. Pour les Roms, il est important que les enseignants soient des enseignants, pas des éducateurs, puisque, pour eux, l'école existe pour donner un apprentissage scolaire, pas d'apprentissages sociaux ou culturels.¹²⁰ C'est un risque pour leur culture si leurs enfants vont à l'école et apprennent des valeurs qui ne leur appartiennent pas.

¹¹⁹ David Dumeau

¹²⁰ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2007) p. 187

Inclure les Roms à l'école, c'est aussi comprendre comment vivent les enfants Roms hors de l'école, une réalité qui marque la personnalité de l'enfant et qui explique ses comportements.¹²¹ Arrivant à l'école pour la première fois, tout est nouveau pour l'enfant Rom ; la langue, la façon de vivre et la façon d'apprendre. Dans sa communauté, l'enfant apprend d'autres comportements, mais à l'école ses habitudes peuvent être stigmatisées. Cela peut donner le sentiment de vivre dans une culture illégitime.¹²² A contrario, les familles Roms ne veulent pas que leur culture soit apprise à l'école, à cause de leur méfiance envers cette institution étrangère. Spécialement la langue. Pourtant, les Roms sont souvent favorables à la diffusion de leur histoire. En Europe, plusieurs Etats ont fabriqué des matériels pédagogiques sur l'histoire et la culture des Roms pour aider leurs enfants à comprendre la situation de leur groupe minoritaire.¹²³

3.1.8 L'école, une structure trop normalisée

Pour les jeunes Roms, les projets et les ambitions face à l'institution scolaire diffèrent de ceux des non-Roms. Selon leurs traditions, pour eux, la scolarité débouche rarement sur une activité économique utile. Etre scolarisé peut donc souvent être un handicap dans son milieu: l'enfant n'a pas suivi les apprentissages familiaux, et le contexte socio-économique ne lui donne pas l'opportunité d'utiliser ses apprentissages scolaires. Mais en suivant la formation scolaire, l'enfant s'oppose aux souhaits de sa famille. Au contraire, si l'enfant reste à la maison pour aider la famille, il ne parvient pas à suivre le cursus scolaire commun. Les contrastes des deux mondes peuvent produire des conflits chez l'enfant Rom qui se manifestent à la fois à l'école et à la maison.¹²⁴ Selon Liégeois, la scolarisation des enfants Roms est une question de société, qui dépasse la pédagogie, et c'est une question de communauté qui dépasse l'individu.¹²⁵ Lorsque les relations entre les communautés Roms et celles qui les entourent sont conflictuelles, le succès des enfants à l'école est peu probable. Il dit que la quantité des enfants Roms scolarisés est liée directement aux conditions mises en place.

¹²¹ Ibid. p. 190

¹²² Ibid. p. 190

¹²³ Ibid. p. 192

¹²⁴ Ibid. p. 172

¹²⁵ Ibid. p. 173

La scolarisation obligatoire des Roms a été mise en place sans que leurs besoins aient été considérés, et peut donc être chargée de connotations négatives, et comparée avec les assimilations et sédentarisation forcées.¹²⁶ Par conséquent, la scolarisation est jugée moins importante par les Roms là où l'accent est mis sur l'obligation scolaire, et l'inverse ; l'école comme option, non vécue comme obligation, a eu des effets positifs.¹²⁷ Pour les Roms, l'école est vécue comme une obligation imposée par la société pour assimiler leurs enfants. Les Roms migrants ont besoin de négocier ou de communiquer avec leur environnement, mais ils n'ont souvent pas d'outils pour le faire. Là on parle d'outils comme des pratiques techniques et des éléments pour comprendre son entourage. Les sociétés modernes ne cessent de changer dans le domaine socio-économique, et le Rom doit s'y adapter activement. La scolarité des enfants peut fournir de nouvelles possibilités pour ces familles, et servir d'outil de communication, mais c'est finalement à l'école à donner à chacun les instruments de son autonomie.¹²⁸ Selon Liégeois :

« [...] prétendre promouvoir la diversité et le respect des identités, sans donner à chacun [...] la possibilité d'acquérir les instruments d'une adoption active, est hypocrisie. Le pluralisme culturel ne devient une situation d'interculturalisme que si les échanges sont égalitaires. »¹²⁹

La motivation des familles Roms d'envoyer leurs enfants à l'école est une interaction de divers facteurs. Les experts mentionnent entre autres le rapport à l'institution scolaire, la connaissance de cette institution, la connaissance des impacts de la scolarisation, les moyens disponibles pour s'investir dans la scolarisation, le rapport à la société Gadjó. Pour eux, scolariser les enfants n'est pas forcément une priorité puisqu'il s'agit d'abord de manger, dormir et se soigner.¹³⁰

3.2 Les freins exogènes

Si les enfants Roms ne vont pas à l'école, ce n'est pas seulement de leur faute. La société autour d'eux joue un grand rôle dans l'accès au système scolaire. Les Roms,

¹²⁶ Jean-Pierre Liégeois, *La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs*, (Belgique, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986) p. 88

¹²⁷ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2007) p. 173

¹²⁸ Ibid. p. 174

¹²⁹ Ibid. p. 175

¹³⁰ Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants*. (Paris : 2010) p. 48 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>].

discriminés par les Européens pendant des siècles, le sont toujours, dans leur pays d'origine comme en France. Par quelques exemples, on va montrer que la non-scolarisation des enfants Roms est, en effet, en partie, le résultat de l'ignorance et de la négation des besoins de ce groupe par le pays d'accueil.

3.2.1 Les habitudes scolaires des pays d'origine

Les Roms migrants sont aujourd'hui majoritairement des Roumains et des Bulgares. En Roumanie, tous les enfants étaient scolarisés sous le régime communiste. Après la chute du communisme, une déscolarisation rapide a eu lieu, liée à la non-application de l'obligation scolaire, l'appauvrissement suite à la perte de l'emploi des parents, et le mauvais traitement des Roms au sein des écoles. Ce dernier phénomène est toujours un grand problème en Roumanie et en Bulgarie.¹³¹ Un des principaux obstacles à l'intégration des enfants Roms dans l'école française, est la faiblesse de leur niveau scolaire. En effet, il faut se rendre compte qu'en Roumanie, en 2008, seuls 31,7 % des enfants Roms ont terminé leur cycle d'éducation primaire¹³², et seuls 9,6 % sont allés au terme du cycle secondaire, 20 % des enfants Roms en Roumanie âgés de 7 à 15 ans n'ont pas fréquenté pas l'école et moins de 10 % des Roms âgés de 20 à 24 ans ont accompli un cursus de formation secondaire ou professionnelle, ce qui constitue un prérequis à l'emploi qualifié et l'accès à l'éducation supérieure.¹³³ Les habitudes scolaires et l'importance de l'éducation des Roms en Bulgarie, comme en France, se reflètent dans le faible taux de scolarisation, et une fréquentation discontinue. Le ministère bulgare de l'Éducation révèle qu'environ 60 000 enfants Roms sont déscolarisés, mais selon les ONG humanitaires sur place, il s'agit de 120 000. Pour ce qui est de l'abandon scolaire, les Roms représentent 15 000 - 33 000 des 40 000 enfants qui se

¹³¹ Ibid. p.15

¹³² Open Society Institute, International Comparative Data Set on Roma Education, A Statistical Baseline for Central, Eastern, and South Eastern Europe [Données comparatives internationales relatives à l'éducation des Roms, Repères statistiques en Europe centrale, de l'Est et du Sud] (2008) :

http://www.romadecade.org/cms/upload/file/8546_file1_international-comparative-data-set--2008.pdf (en anglais). Dans European Roma Rights Centre, Destruction des progrès, progression des destructions : les femmes et enfants Roms, citoyens européens en France: p.21 (2014) [internet : mis à jour le 01.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf>] p. 20

¹³³ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance*, (Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2012) pp. [Internet, le 02.02.16 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf] cité dans European Roma Rights Centre op. cit.

déscolarisent chaque année. En Bulgarie, 8% des Roms seraient analphabètes, 37% auraient un niveau de 4^{ème} (école primaire) et moins de 1% serait allé à l'Université.¹³⁴

En Roumanie, un ensemble de facteurs institutionnels et structurels explique le taux élevé d'élèves Roms qui quittent l'école sans diplôme.¹³⁵ Ces facteurs peuvent inclure la faible infrastructure, le manque de matériels, la trop grande distance entre l'école et le lieu d'habitation des familles Roms.¹³⁶ Pour comprendre la raison du retard scolaire des enfants Roms de Bulgarie, il faut également connaître le contexte scolaire qu'ont vécu ces enfants. Gravement frappée par la crise économique de 2009, la Bulgarie est un pays très fragile économiquement, ce qui fait que l'éducation n'a pas assez de ressources. Les enfants Roms sont particulièrement vulnérables dans cette situation, parce qu'ils ont des besoins qui diffèrent de ceux des enfants bulgares, et leurs traits culturels ne sont appréciés par les systèmes scolaires. Pourtant, ce n'est pas seulement depuis 2009 que les enfants Roms sont discriminés dans l'éducation bulgare. Même si la Bulgarie a continué sa politique officielle d'une école gratuite, obligatoire et ouverte à tous les enfants, on peut se demander si cela est le cas pour les Roms.¹³⁷

Si la scolarisation de ces enfants s'est montrée délicate, c'est à la fois la faute des habitudes de la communauté Rom de Bulgarie et des réponses inadaptées des autorités bulgares. Les Roms en Bulgarie et en Roumanie parlent des langues qui n'ont pas de formes écrites officielles, des formes qui sont difficiles à transcrire parce que le romani en bulgare s'écrit à la fois en alphabet latin et en alphabet cyrillique. Cela devient un problème pour les Roms dans l'apprentissage de langue à l'école. Les lois bulgares prévoient que les personnes issues des minorités ethniques ont le droit d'étudier leur langue maternelle (autre que le bulgare), or la langue romani n'est pas enseignée officiellement, ni dans les écoles, ni dans les universités, à quelques exceptions près. Les écoles réservées exclusivement aux enfants Roms dans les mahalas¹³⁸ sont gérées par le gouvernement, ce qui est un héritage de la période

¹³⁴ Assen Slim, « Bulgarie: La place des enfants Roms dans un système éducatif en mutation », *Regard sur l'Est*, Dossier: "La place de l'enfant dans les sociétés centre et est-européennes" (15.06.13) [internet : mis à jour le 17.12.15 http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1423]

¹³⁵ Gabor Fleck, Cosima Rughinis, *Come Closer. Inclusion and Exclusion of Roma in Present -day Romanian Society*, (Bucharest: Human Dynamics, 2008) [Internet, mis à jour le 18.02.16. http://www.academia.edu/285918/Come_Closer._Inclusion_and_Exclusion_of_Roma_In_Present_Day_Romanian_Society]

¹³⁶ European Union Agency for Fundamental Rights, *Education: the situation of Roma in 11 EU Member States*, (Luxembourg: Publications Office of the European Union 2014) p.23 [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014_roma-survey_education_tk0113748enc.pdf]

¹³⁷ Assen Slim op. cit.

¹³⁸ Les quartiers en Bulgarie où n'habitent que des Roms

socialiste. Les professeurs dans ces écoles enseignent en bulgare, et ils ont très peu de connaissances de la culture Rom. Si les Roms sont placés dans des dispositifs spécialisés, c'est à cause de leurs supposées « défiances mentales ». ¹³⁹

Si les enfants Roms arrivent en France sans être capables de lire ou d'écrire, même leur langue maternelle, il est évident qu'ils ont besoin de mesures spécifiques à l'école. Ils ont néanmoins le droit d'apprendre, et l'Etat français est obligé de leur en donner la possibilité. ¹⁴⁰

3.2.1.1 Les implications de l'absence de l'école maternelle

L'Union européenne et la Banque mondiale ont rédigé un rapport ¹⁴¹ qui souligne l'importance de la scolarisation dès les premières années de la vie d'un enfant. Selon cette étude, l'école maternelle est particulièrement importante pour les familles qui sont socialement exposées. En France, 58 % des enfants Roms entre 4 ans et l'âge d'entrer à l'école obligatoire sont en école maternelle, contre 95 % des enfants non-Roms. ¹⁴² La même étude montre que, comparés aux enfants non-Roms, les enfants Roms en Europe sont plus susceptibles de quitter l'école obligatoire prématurément, sans acquérir les compétences nécessaires pour contribuer à la société. Sur l'échelle européenne, ce sont la Grèce et la Roumanie qui ont les pourcentages les plus élevés d'enfants Roms qui ne vont pas à l'école, avec respectivement 43% et 22 %. En France, les enfants Roms âgés de 6 ans, 14 ans et 15 ans sont plus souvent absents. ¹⁴³

3.2.2 Le problème des classes spéciales

Si des classes spécialisées sont créées comme une solution du problème d'inclusion des enfants, elles peuvent également constituer un frein dans la scolarisation des enfants Roms. Si ces classes ne sont pas adaptées à leurs besoins, ou si les Roms sont placés dans des

¹³⁹ Assen Slim op. cit.

¹⁴⁰ European Roma Rights Centre, *Destruction des progrès, progression des destructions : les femmes et enfants Roms, citoyens européens en France*: p.21 (2014) [internet : mis à jour le 01.02.16
<http://www.errc.org/cms/upload/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf>]

¹⁴¹ World Bank: *Toward an equal start: closing the early learning gap for Roma children in Eastern Europe*, (04.06.2012) [Internet, mis à jour le 02.02.16
http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/RomaECD_FinalReport.pdf]

¹⁴² European Union Agency for Fundamental Rights, *Education: the situation of Roma in 11 EU Member States*, (Luxembourg: Publications Office of the European Union 2014) p.23 [Internet, mis à jour le 02.02.16
http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014_roma-survey_education_tk0113748enc.pdf]

¹⁴³ Ibid. p.21

classes spécialisés destinées aux enfants handicapés, particulièrement si ces enfants n'ont pas d'autres handicap que celui d'un manque de connaissance du français, ces classes peuvent représenter une cause de déscolarisation directe pour ces enfants vulnérables.

Quand il s'agit de promouvoir la scolarisation des enfants Roms, beaucoup de structures et méthodes ont été tentées. Pour qu'une scolarité soit réussie, il faut que l'enfant soit reconnu par son environnement, avec toutes ses originalités. Même si les écoles et les enseignants font tout ce qui leur est possible pour intégrer les Roms et utiliser des éléments de leur culture pour une pédagogie de valorisation, cet effort peut seulement réussir s'il est situé dans un contexte politique favorable à l'intégration. Autrement dit, la politique locale décide la structure pédagogique.

L'importance des classes spéciales, composées seulement de Roms migrants, a été longtemps discutée. Ceux qui sont favorables à ces classes, avancent l'argument que ces enfants sont difficilement intégrables dans une classe normale, alors que pour les esprits critiques, les classes spécialisées sont trop « ghetto ». A l'inverse, quand il s'agit des caravane-écoles, elles sont accessibles à tout le monde. Ce sont aussi des classes qui ont pour objet d'adapter l'enfant à l'école.¹⁴⁴

S'il y a un accord général sur le fait que l'école doit être la même pour tous les enfants, un certain réalisme concernant les modalités de la scolarisation des enfants Roms oblige à la prudence. Dans le cas où les politiciens veulent engager des actions « déségrégatoires », la concertation avec les familles est nécessaire pour réussir.¹⁴⁵ Il est important d'avoir un contact avec les familles Roms pour que les classes spéciales soient efficaces ; si les administrations permettent l'existence d'une structure spécialisée adaptée au contexte, elles doivent aussi permettre un fonctionnement lui aussi adapté au contexte. L'enseignant se trouve souvent dans des situations où il y a un besoin avéré d'une classe spécialisée, mais il doit enseigner comme dans une classe ordinaire, ce qui peut être à la fois difficile et délicat. Les classes spécialisées permettent aux enfants Roms et leurs parents de se familiariser avec l'institution scolaire.¹⁴⁶

Il semble qu'il y ait une tendance à l'école de préférer une *intégration par le handicap* pour la scolarisation des Roms. Cependant, si les enfants Roms sont placés dans des classes

¹⁴⁴ Jean-Pierre Liégeois, op. cit. p. 176

¹⁴⁵ Ibid. p. 178

¹⁴⁶ Ibid. p. 179

pour handicapés, c'est parce que l'école les voit comme des « handicapés sociaux », parce que leur langue maternelle n'est pas celle du pays ou que leur comportement n'est pas « normal ». Dans ces classes, il est difficile de faire des progrès et leur diplôme est moins valorisé que celui des enfants des classes ordinaires, ce qui ne leur donne accès ni à un emploi ni à un apprentissage.¹⁴⁷ Dans l'Europe entière, la scolarisation des enfants Roms dans les classes spéciales a pendant des décennies retardé la scolarisation réelle de ce groupe. D'après Liégeois :

« [...] les effets en ont été négatifs et durables à plusieurs égards : résultats scolaires inexistantes, stigmatisation des élèves catégorisés dans ces classes [...]»¹⁴⁸

A l'opposé, les classes ordinaires sont souvent peu adaptées à la pluralité culturelle. Face aux enfants Roms, les enseignants se sentent incompetents, et ne savent pas comment les intégrer dans l'enseignement, les accueillir et leur être utiles. Les enfants Roms arrivent à l'école souvent en groupe avec des âges différents, et refusent d'être séparés. Leurs capacités de lire, écrire ou parler la langue de l'enseignant ne sont que minimales. Il arrive que les enfants soient là pendant une journée ou une semaine, et ne reviennent peut-être pas. Le nombre des enfants Roms dépasse souvent la capacité d'accueil des structures spécialisées, ce qui implique que leur scolarisation doit se faire dans des structures non-spécialisées. Le problème, c'est que l'intégration d'un enfant dans une classe ordinaire est un long processus, et demande des structures différentes.¹⁴⁹

Si les classes spéciales se ressemblent, c'est souvent une solution pour simplifier les données de l'administration et la formation des enseignants, et pour économiser en utilisant moins de ressources. Néanmoins, on ne peut pas prétendre que c'est une bonne solution, parce que les enseignants n'arrivent pas à être attentifs à tous les enfants de la classe, spécialement s'il y a des enfants qui ont besoin d'aide constamment.¹⁵⁰ Souvent et pour beaucoup de monde l'inclusion veut dire que les élèves doivent renoncer à leur propre culture et leurs traditions pour ressembler aux autres dans leur nouvelle société. Mais si l'institution scolaire existe pour aider les élèves à s'adapter à la société des adultes, ne devrait-elle pas aussi s'adapter aux élèves qui y vont ?

¹⁴⁷ Ibid. p. 181

¹⁴⁸ Ibid. p. 181

¹⁴⁹ Ibid. p. 183

¹⁵⁰ Ibid. p. 184

3.2.3 L'absence d'assimilation sociale

Mais que veut-on dire par scolarité ? Il ne s'agit pas seulement d'une inscription à l'école. Le droit à l'instruction et le droit à l'éducation sont liés, parce que la scolarisation c'est aussi l'éducation, avec des activités extrascolaires et la vie hors de l'école. Sans être soutenu par sa famille ou ses amis, l'enfant a des difficultés à vraiment s'instruire à l'instruction. Quand on sait que certaines familles ne peuvent pas s'investir intellectuellement, matériellement et financièrement dans la scolarisation, il n'est pas raisonnable de se limiter aux inscriptions sans donner aux enfants et à leurs familles les moyens de suivre une scolarité ordinaire.

Romeurope souligne que la non-scolarisation d'un enfant Rom a des impacts, à la fois, sur la personne et la société dans laquelle il vit.¹⁵¹ L'assimilation sociale de l'enfant peut être difficile s'il est non-scolarisé parce que l'école est un lieu de transmission de connaissances et d'apprentissage de la langue française. De plus, l'étude signale que beaucoup d'enfants Roms sont confrontés en permanence à l'incertitude du lendemain, en ce qui concerne leur lieu de vie du fait des expulsions.¹⁵² L'école peut donc représenter un lieu stable sur lequel on s'appuie pour s'ancrer dans le tissu local en nouant des liens en dehors de la communauté. L'ONG humanitaire *Hors la rue* décrit une situation à propos de l'errance des enfants Roms non scolarisés : elle révèle que certains enfants Roms pratiquent des activités dangereuses lorsqu'ils ne sont pas à l'école, comme le travail clandestin, la petite délinquance et même la prostitution. Des associations s'occupant de jeunes dans des situations précaires, signalent une augmentation significative ces dernières années du nombre de jeunes Roms qui, se distançant des institutions, basculent dans les activités de rue. Les enfants cumulent leurs expériences d'absence de scolarisation pour finalement passer leur jeunesse entière en dehors du circuit scolaire.¹⁵³

Quant à la perception des Roms au sein des inspections académiques et du CASNAV, les connaissances qu'ils ont de ces populations varient beaucoup. Les perceptions de ces acteurs ont un impact sur les moyens investis ou non pour permettre aux enfants d'être scolarisés.¹⁵⁴ Si certaines académies s'efforceront d'être les plus réactives aux besoins

¹⁵¹ Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants*. (Paris : 2010) p. 20 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>]

¹⁵² Ibid. p. 20

¹⁵³ Ibid. p. 25

¹⁵⁴ Ibid. p. 25

exprimés, d'autres seront réticentes à offrir les moyens nécessaires à la scolarisation des enfants Roms puisque non convaincus de l'utilité d'un tel investissement.¹⁵⁵

3.2.3.1 La reproduction des catégorisations sociales

Je tiens ici à évoquer la théorie du grand sociologue français Pierre Bourdieu sur la «reproduction». Bourdieu parle des inégalités des chances concernant l'accès à l'enseignement supérieur, pour après connaître la réussite sociale. Pour le sociologue, il y a une tendance à une «reproduction» des catégories sociales, il s'agit de la différence de dotation en capitaux culturels, économiques et sociaux, des capitaux qui décident si les individus vont réussir en école pour ensuite réussir au marché de l'emploi et dans la vie. Pour Bourdieu, l'école est au centre de cette reproduction. A savoir que la théorie de Bourdieu selon laquelle l'école n'est pas neutre correspond à un renversement de la pensée de l'époque, qui voulait croire en une ascension des classes populaires. Bourdieu pense que l'école, étant une instance qui favorise la reproduction des inégalités sociales, reflète la distribution du pouvoir dans la société. Il affirme même que l'école est une des principales raisons pour la survie de la culture dominante dans la société moderne. Si cela est le cas, c'est parce que les enfants des dominants dans la société sont plus susceptibles de s'adapter facilement au système scolaire, au contraire des enfants des dominés de la société, qui eux rencontrent des difficultés d'assimilation dans le système scolaire, parce qu'ils n'ont pas les « habitus » ou les habitudes scolaires.

C'est une explication holiste que donne Bourdieu, portant sur le rapport entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires. Finalement, c'est l'école, en ignorant que les besoins des enfants sont différents selon leurs atouts, qui fait reproduire les inégalités sociales.¹⁵⁶ Cette théorie semble toujours être valable aussi pour les enfants Roms, si on va croire le nombre des enfants déscolarisés.

¹⁵⁵ Ibid. p. 25

¹⁵⁶ Pierre Bourdieu, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, (Paris, Ed. de Minuit, 1970) cité dans Clavé-Mericer, Alexandra : *La « tsganité » dans un village de roumanie. Des logiques de catégorisation dans l'espace scolaire aux effets sur l'identification et l'inscription des individus dans la société.* p. 40, Master 2 Recherche Sciences Humaines et Sociales Mention Anthropologie, (Bordeaux : Université Victor Segalen, 02.06.10)

3.2.4 La situation de l'habitat, l'obstacle le plus important à la scolarisation ?

Avant d'aller à l'école, il faut couvrir ses besoins fondamentaux. Les Roms migrants en France, en particulier le premier temps après leur arrivée, vivent souvent dans des situations d'extrême précarité et ne bénéficient pas d'aide leur permettant de répondre à leurs besoins fondamentaux comme l'alimentation, la santé, le logement et la stabilité d'un lieu de vie. Romeurope révèle que

*« la gestion de l'urgence quotidienne est peut-être le plus grand frein à la scolarisation que nous pouvons observer puisqu'elle ne permet pas aux familles de formuler des projets de long terme, et donc de scolarisation. »*¹⁵⁷

Premièrement, il faut de la nourriture pour survivre, mais les familles Roms gèrent l'accès à l'alimentation de manière quotidienne puisque elles n'ont généralement pas de revenus stables.¹⁵⁸ Il existe des aides alimentaires fournies par les conseils généraux, mais elles ne sont pas toujours faciles d'accès pour les familles sans domicile fixe.¹⁵⁹

Les familles Roms en France qui n'ont pas un lieu de vie stable vivent dans des conditions précaires, avec absence de confort matériel et manque de nourriture. Ces conditions ont des conséquences pour la scolarité des enfants; avec un accès limité à l'eau et l'électricité, il est difficile d'assurer l'hygiène corporelle et vestimentaire ou de faire ses devoirs. Tous les acteurs qu'a rencontrés Romeurope, ainsi que les acteurs que j'ai rencontrés à Bordeaux, admettent que les expulsions ou l'obligation de déplacement représentent l'obstacle le plus important à la scolarisation.¹⁶⁰ Romeurope évoque que, dans la plupart des cas, même si les Roms migrants s'installent sur des terrains à risque, il n'y a pas urgence de les expulser, et les risques que représentent les Roms peuvent être liés aux préjugés.¹⁶¹ La demande d'expulsion vient en principe du propriétaire du terrain, et c'est la préfecture qui exécute l'expulsion. Mais en ne proposant pas une autre solution aux Roms, les acteurs qui les expulsent ne font que déplacer le problème de l'occupation illégale. Pour l'enfant, vivre dans l'incertitude du lendemain empêche toute construction de projet d'avenir et de scolarisation.¹⁶² Si un enfant doit toujours changer de lieu de vie, cela veut dire de longues périodes d'absence de l'école parce que la famille doit trouver un nouvel endroit où s'installer.

¹⁵⁷Romeurope, op. cit. p. 28

¹⁵⁸ Ibid. p. 28

¹⁵⁹ Ibid. p. 28

¹⁶⁰ Ibid. p. 31

¹⁶¹ Ibid. p. 32

¹⁶² Ibid. p. 32

Parfois, les familles doivent retourner dans leur pays d'origine avant de revenir quelques mois plus tard.¹⁶³ Romeurope a rencontré plusieurs enseignants qui attestent que les enfants sont perturbés dans les périodes d'expulsions, ils sont agités, ils manquent de concentration et ils sont tristes. Il arrive que les familles Roms perdent la confiance dans l'école et la société non-Rom, spécialement dans les autorités et la police, et les parcours scolaires des enfants sont alors brisés. Les expulsions ont des impacts pour les acteurs chargés de la scolarisation; les inspecteurs académiques craignent d'ouvrir des classes « pour rien » puisque les enfants quittent l'école quelques semaines après avoir intégré leur classe, les écoles et collèges enregistrent l'absentéisme des enfants, et les associations ont du mal à suivre les enfants.¹⁶⁴

La circulaire de 2012 « *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs* » demande la possibilité pour les familles avec des enfants dans le circuit scolaire de prolonger leur séjour sur une aire d'accueil, pour permettre une scolarité plus suivie et régulière de tous les enfants itinérants et de voyageurs.¹⁶⁵ Il semble que les familles qui ont des enfants inscrits à l'école soient toujours expulsées des squats, donc l'intention de ce dispositif s'est montrée difficilement réalisable. Il est donc clair que cette circulaire n'est pas respectée par toutes les municipalités qui accueillent des familles Roms.

Une autre circulaire qui devrait assurer les droits d'habitat des Roms migrants est la circulaire de 2012 sur « *l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites* » qui dit que lorsqu'il y a des évacuations, il faut que chaque personne vivant en squat bénéficie d'un diagnostic permettant de mettre en place un projet d'accompagnement. Elle précise aussi qu'

*« à court terme donc, préalablement à l'évacuation, le recours à l'hébergement d'urgence doit être recherché lorsque cela est nécessaire, adapté aux situations personnelles et possibles en fonction des disponibilités de places que vous recenserez. Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. »*¹⁶⁶

¹⁶³ Ibid. p. 35

¹⁶⁴ Ibid. p. 35

¹⁶⁵ Education Nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11 (02.10.12)* [Internet, Consulté le 01.02.16 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

¹⁶⁶ Le gouvernement français, *Circulaire interministérielle Nor intk1233053c relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* (26.08.12) http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf

Le problème, selon mes informateurs à Bordeaux, c'est que ces diagnostics sont insuffisants, et les personnes qui sont expulsées des squats ne reçoivent que rarement des propositions d'hébergement.

3.2.4.1 La situation sanitaire dans les bidonvilles

Selon Médecins du Monde, la complexité de l'organisation du système sanitaire et de protection sociale français est ennemie de la santé des Roms. Selon leurs équipes, la santé des Roms en France est alarmante.¹⁶⁷ En ce qui concerne la santé maternelle et infantile, peu de femmes Roms, seulement 10%, sont suivies dans leurs grossesses et moins de 20 % des mineurs ont accès aux droits sociaux. La mortalité néo-natale est neuf fois plus élevée que la moyenne française. Le mal-logement donne souvent des infections respiratoires aiguës, des problèmes digestifs, ostéo-articulaires et dermatologiques. En me rendant dans un des squats de Bordeaux, et en voyant la manière dont y vivaient les Roms, j'ai compris que les bactéries et les virus se multiplient vite dans ces milieux où il y a un manque d'hygiène causé par l'accès insuffisant à l'eau et l'électricité. Egalement le fait que toute la famille habite serrée, augmente le risque d'attraper des maladies.

77 % des Roms avec qui Médecins du Monde ont été en contact n'ont pas la sécurité sociale ou l'assurance médicale publique d'Etat, même s'ils y ont le droit.¹⁶⁸ Cette assurance n'est accessible que pour les personnes qui sont restées plus de trois mois sur le territoire français. Or, quand une personne est restée plus de trois mois, elle doit montrer des documents attestant un domicile administratif, parce que les familles Roms doivent avoir une adresse postale sur les squats. Ces documents vont dépendre de la commune où elles sont installées. Si la commune refuse administrativement de domicilier les gens, cela va freiner la possibilité des gens de recevoir l'aide médicale publique. En 2012, Médecins du Monde notaient que 70% des Roms accompagnés n'avaient pas d'adresse postale, ce qui limite la validation de leurs droits.¹⁶⁹

D'après Médecins du Monde, une des principales raisons de la migration des Roms bulgares vers Bordeaux, c'est l'espoir de se faire soigner, parce cela revient trop cher en Bulgarie. Selon le docteur Laurent Seban :

¹⁶⁷ Médecins du Monde, *Rapport d'activité 2013, Missions Roms Bordeaux*, p. 8

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Médecins du Monde op. cit.

« Cela crée une population particulièrement fragile du point de vue sanitaire »¹⁷⁰

3.2.5 Accueil de refus

Dans certaines communes, l'accès à l'école est refusé aux enfants Roms. Sinon directement, souvent de manière indirecte, sous forme de blocages administratifs, comme le refus à l'accès à la cantine scolaire aux enfants qui ont des parents qui ne payent pas.¹⁷¹ L'accueil des Roms dans la société locale constitue un élément dans le jeu du pouvoir des politiciens, puisque c'est un groupe qui tend à provoquer des débats parmi les électeurs. La manière dont les politiciens traitent les Roms sert d'outil de communication politique,¹⁷² puisque les élus et les acteurs communaux doivent réagir d'une manière ou d'une autre envers la population Rom. Certains pratiquent une politique de rejet avec des expulsions et des refus d'inscription scolaire, alors que d'autres mettent en place des programmes d'insertion. Les acteurs institutionnels communaux, départementaux et régionaux¹⁷³ craignent que les actions en faveur des Roms n'aient pour effet d'en attirer d'autres encore sur le territoire.¹⁷⁴

Les communes sont les premières concernées dans l'accueil des Roms, pour qui ils deviennent des enjeux électoraux. Selon Romeurope, les communes françaises dénie la présence des Roms, en se désresponsabilisant de leurs obligations envers les personnes qui habitent sur leur territoire ; les services publics de base comme le ramassage des ordures, la distribution d'eau et d'électricité n'y sont presque jamais assurés.¹⁷⁵ Il arrive que les communes refusent d'inscrire les enfants Roms dans leurs écoles puisque cela revient à accepter qu'ils squattent le territoire communal, même si ce refus peut être caché derrière des lenteurs administratives qui retardent l'inscription jusqu'au jour où les familles Roms sont expulsées.¹⁷⁶ Selon une enquête menée par l'ERRC en 2014, plus de la moitié des enfants interrogés ne sont pas scolarisés. L'ERRC indique que dans 60 % des cas de non-scolarisation

¹⁷⁰ Sud-Ouest, *Roms* : « En France, les poubelles sont plus riches » (19.08.11) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.sudouest.fr/2011/08/19/en-france-les-poubelles-sont-plus-riches-477837-710.php>]

¹⁷¹ Clavé-Mercier, Alexandra, L'Institution scolaire face aux « migrants Roms »: entre hospitalité et raison humanitaire, dans *Migrations Société*, Vol. 26, n° 152, mars - avril 2014, p. 125

¹⁷² Ibid. p. 124

¹⁷³ Ibid. p. 125

¹⁷⁴ Ibid. p. 128

¹⁷⁵ Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants*. (Paris : 2010) P. 7 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>]

¹⁷⁶ Ibid. p. 26

des enfants Roms, c'est dû au refus des maires de les inscrire à l'école, bien que la loi française rende la scolarité obligatoire pour tous les enfants en France, nés sur le territoire français ou non, entre 6 et 16 ans.¹⁷⁷

3.2.6 Absence d'un dialogue social

Il y a en France une montée des groupes politiques extrêmes, et les familles Roms sont très vulnérables. Si ces familles continuent de se refermer sur elles-mêmes elles vont être très vite stigmatisées. Il est ainsi important de maintenir le dialogue social pour que la communauté soit intégrée dans la société. L'accompagnement social devrait être plus spécialisé pour que les familles puissent s'intégrer. Il est facile d'inscrire leurs enfants à l'école et dire qu'il faut y aller tous les jours, mais c'est une autre chose d'assurer le maintien des relations entre la communauté Rom et les établissements scolaires. C'est un problème que l'accompagnement social auprès de ce groupe soit presque identique pour d'autres groupes précaires dans la société française, alors que les Roms ont besoin de plus d'attention. Si les enfants Roms ne vont pas à l'école même s'ils y sont inscrits, et que cela arrive avec la plupart des enfants Roms, il faudrait surtout développer le travail de suivi scolaire pour ensuite essayer de comprendre pourquoi ils n'y vont pas. Si les dispositifs vont fonctionner, il faut construire des solutions avec eux, il faut comprendre ce dont ils ont besoin pour qu'ils puissent réussir à l'école. On peut mettre autant d'argent qu'on veut dans ces dispositifs, si ces élèves ne sont pas préparés à aller à l'école, ils ne vont pas y aller.

3.2.7 Accueil trop dépendant des actions humanitaires

Les particularismes des migrants Roms font qu'ils ne rentrent pas dans les cases « normales », déjà établies dans les dispositifs spécifiques de droit commun destinés à l'accueil des élèves migrants. Selon Alexandra Clavé-Mercier, si l'intégration des enfants Roms n'est pas possible c'est à cause des préjugés sur l'inadéquation de cette population à la société à cause de ses différences irréductibles. Ce sont des règlements juridiques, politiques et administratifs qui déterminent la situation des Roms, les acteurs scolaires doivent donc

¹⁷⁷ European Roma Rights Centre, *Pas de place à l'école pour les enfants roms en France ?*, (28.07.14) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-no-place-in-school-for-roma-french-28-july-2014.pdf>]

accepter la politique nationale qui fixe le statut des migrants et le fonctionnement de leur institution en même temps que leur raison professionnelle.

La volonté politique d'inclure les enfants Roms, selon Alexandra Clavé-Mercier, ne suffit pas pour tout le monde. La raison qui est invoquée par les acteurs politiques, c'est qu'il ne faut pas trop faire pour eux, sinon on va avoir « un appel d'air » et « toute la Bulgarie va venir sur le territoire ». Et c'est la même chose à l'école,¹⁷⁸ l'accueil des enfants Roms à l'école devient un acte humanitaire, à cause d'une politique qui ne réunit pas les conditions nécessaires pour l'inclusion de ces enfants.¹⁷⁹

3.2.8 Les besoins et la motivation

On peut finalement se demander pourquoi la volonté et le besoin de la scolarisation ne sont jamais questionnés. Pour les acteurs associatifs, particulièrement les personnes âgées, qui interviennent pour scolariser ces enfants, la nécessité de la scolarisation leur paraît une évidence. En regardant la situation dans laquelle ces familles se trouvent, on peut quand même se demander, est-ce la priorité ? Ces gens, ont-ils vraiment besoin de cela en ce moment-là ? Si les familles ont besoin de faire la manche pour nourrir leurs enfants au lieu de s'occuper de leur scolarité, c'est cela que ces personnes vont faire. Des éléments conjoncturels liés aux modes d'habitat font que les programmes et les projets d'intégration déjà existants ne sont pas forcément compatibles.

Certains bénévoles peuvent se sentir démotivés et accusent les Roms en disant : « *Moi, j'ai tout fait pour eux, et eux ils ne veulent pas* ». Ces réactions peuvent alimenter la construction d'un discours négatif sur ces populations.¹⁸⁰ Si la majorité des personnes ignorent la réalité des besoins des familles Roms habitant en précaire, et la réalité des chances de leurs enfants de réussir dans le système scolaire, cela constitue le plus grand problème de l'intégration de ces enfants dans la société française, et constitue également la raison pour laquelle il y a autant d'échecs dans la scolarisation.

3.2.8.1 Les besoins élémentaires qui ne sont pas couverts

¹⁷⁸ Interview effectuée avec Alexandra Clavé-Mercier

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.

La situation des enfants Roms sur le territoire français n'est pas idéale pour l'apprentissage. Pour qu'une personne soit motivée pour la scolarité, il faut qu'elle ait un certain nombre de ces besoins couverts. On peut ici évoquer la théorie de *la motivation des besoins* d'Abraham Maslow, un psychologue américain, père de l'approche humaniste. Selon Maslow, les besoins fondamentaux sont les sources de motivation pour l'être humain. Ces besoins sont placés dans une hiérarchie comme dans une pyramide, où il est impossible de continuer de grimper cette pyramide de la vie sans que ces besoins soient satisfaits.



Le premier étage de la pyramide comprend les besoins primaires, des besoins indispensables pour rester vivant, comme respirer, boire et manger. A ceci s'ajoute le besoin de se protéger des intempéries et de se reproduire. Ce sont des besoins ancrés au niveau biologique, des besoins instinctifs et incontrôlables pour répondre au stimulus interne.¹⁸² Le deuxième est le besoin de sécurité. Si la vie quotidienne d'un enfant est marquée par un environnement sans danger, son besoin de sécurité est satisfait. Le troisième besoin est l'importance de l'appartenance et le sentiment d'être accepté, de faire partie d'un groupe. Le besoin d'appartenance encourage l'individu à adhérer aux coutumes et normes de la société dans laquelle il vit.¹⁸³ Le quatrième étage comprend le besoin d'estime de soi. Il s'agit

¹⁸¹ Objectif-millionnaire, *Maslow : développement personnel*. [Internet, mis à jour le 18.02.16 <http://objectif-millionnaire.fr/maslow-developpement-personnel/>]

¹⁸² André Quinton, *Psychologie d'apprentissage : les motivations*, l'Université de Bordeaux II, Diplôme Universitaire de pédagogie (05.11.07) [Internet, mis à jour 02.02.16 <http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/motivations.pdf>]

¹⁸³ Ibid.

d'identification et de la preuve de son existence dans le regard des autres, d'une attente de reconnaissance. Selon Maslow, les quatre premiers besoins sont des éléments indispensables à une bonne survie. Au sommet de la pyramide, on trouve le cinquième et dernier niveau. Les besoins d'apprendre et de maîtriser sont ici les motivations, ainsi que celui de comprendre l'abstrait. L'autonomie et la force de résister à la pression sociale sont essentielles.¹⁸⁴ Si les besoins élémentaires des enfants Roms ne sont pas satisfaits, il est alors impossible pour eux d'aller à l'école, selon la théorie de Maslow. Si les enfants vivent dans des conditions fragiles, sans savoir où ils vont dormir la nuit, il est clair que ces besoins ne sont pas satisfaits.

¹⁸⁴ Ibid.

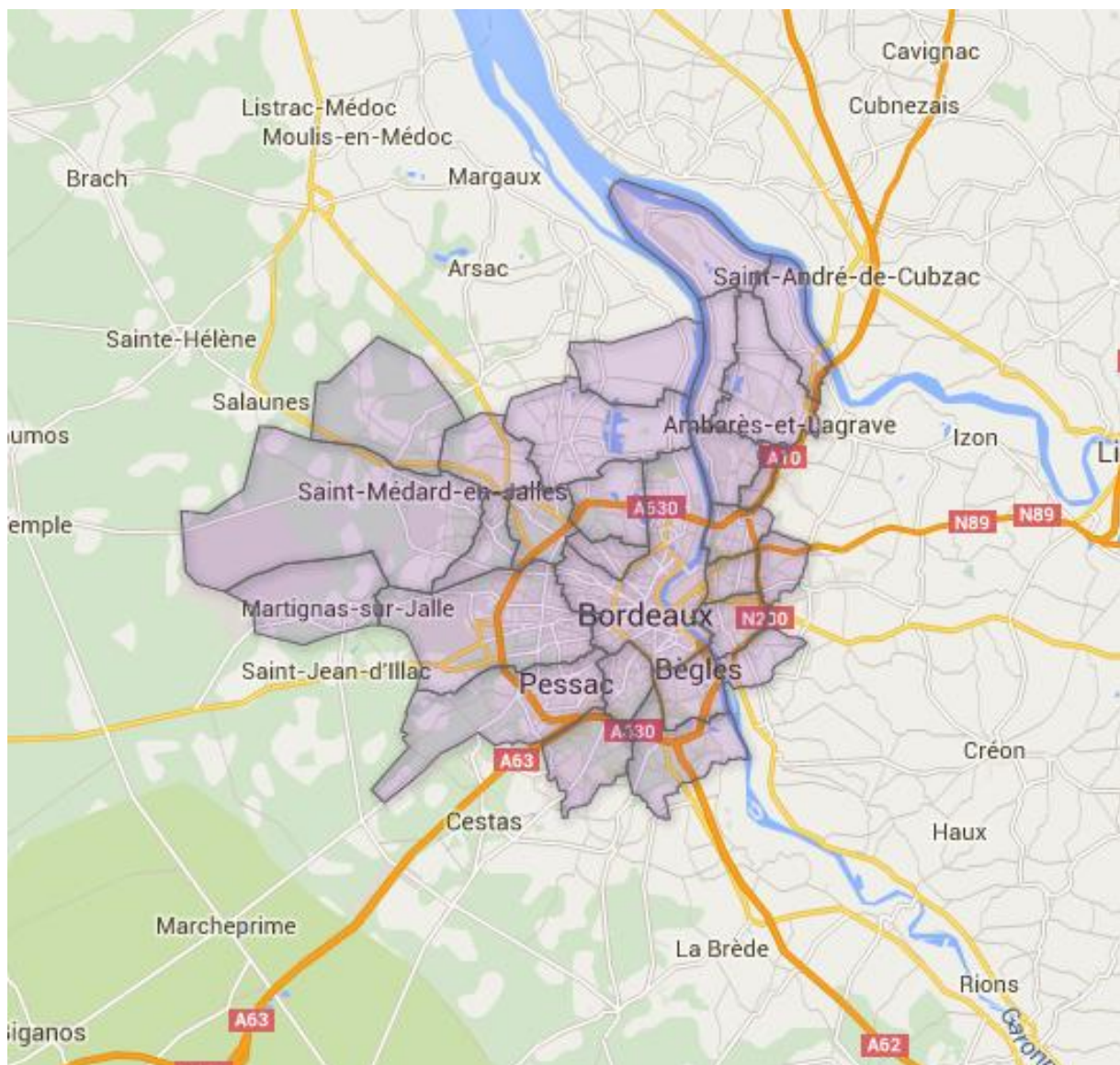
Partie III

Bordeaux

Métropole

1) Bordeaux Métropole

Dans ce chapitre, j'aborderai la situation des Roms dans Bordeaux Métropole. Je commencerai par une contextualisation de leur situation sociale, pour après focaliser sur les groupes de Roms migrants vivant sur ce territoire. Je continuerai avec une présentation de la réponse bordelaise aux défis sociaux que posent les Roms migrants de l'Europe de l'Est, une réponse qui se distingue par ses initiatives locales qui portent sur la scolarisation de leurs enfants.



185

¹⁸⁵ Bordeaux Métropole, *28 communes de la Métropole*, [internet mis à jour le 13.11.15 <http://www.bordeaux-metropole.fr/vie-democratique/28-communes-de-la-metropole>]

1.1. Contexte régional

En 1968, on a créé la Communauté Urbaine de Bordeaux (la CUB), un territoire qui englobe la ville de Bordeaux et son agglomération. Le 1^{er} janvier 2015, il a changé de nom, pour s'appeler aujourd'hui Bordeaux Métropole. Cette métropole mène son action sur un territoire de 578, 28 km², auprès de 724 224 habitants dans 28 communes.¹⁸⁶

Les familles Roms dont je vais parler vivent dans des conditions extrêmement précaires, et il me semble pertinent de mettre l'accent sur la situation sociale et économique de Bordeaux Métropole. Les statistiques départementales de 2013 montrent que 12 % de la population de la Gironde,¹⁸⁷ le département dont Bordeaux est le chef-lieu, vit sous le seuil de pauvreté.¹⁸⁸ En 2012 en Gironde, 7.5 % des habitants bénéficient du RSA¹⁸⁹ et 2,9 % d'AAH¹⁹⁰, 31 % des allocataires CAF dépendent des prestations pour au moins 50 % de leurs ressources. En 2012, 10 % des Girondins étaient au chômage.¹⁹¹ Dans le département de la Gironde, il y a 35 quartiers dits « prioritaires » répartis sur 14 communes de l'agglomération bordelaise. Il s'agit de quartiers en difficulté, où il y a un chômage plus élevé, un habitat plus dégradé, et un taux de délinquance plus fort que dans les autres quartiers.¹⁹²

1.2 Les migrants Roms dans Bordeaux Métropole

Ce qui est particulier pour les migrants Roms qui viennent à Bordeaux, c'est qu'ils s'organisent autour de réseaux sociaux et familiaux dans leurs villes d'origine. La plupart de ces Roms ne viennent pas sans avoir un lien avec d'autres personnes vivant déjà sur

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Médecins du monde, *Rapport annuel 2013, Missions Roms Médecins du Monde Bordeaux*, p 11, Services publics, *Revenu de solidarité active*, [internet, mis à jour le 02.02.16 <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N19775.xhtml>]

¹⁸⁸ En France en 2015 on a fixé le montant du seuil de pauvreté à 977 €, selon Allochômage : *Seuil de pauvreté 2015 en France : combien gagner au minimum ?* [Interne, mis à jour le 02.02.16 <http://www.allochomage.com/101885-seuil-de-pauvrete-2015-en-france-combien-gagner-au-minimum.html>]

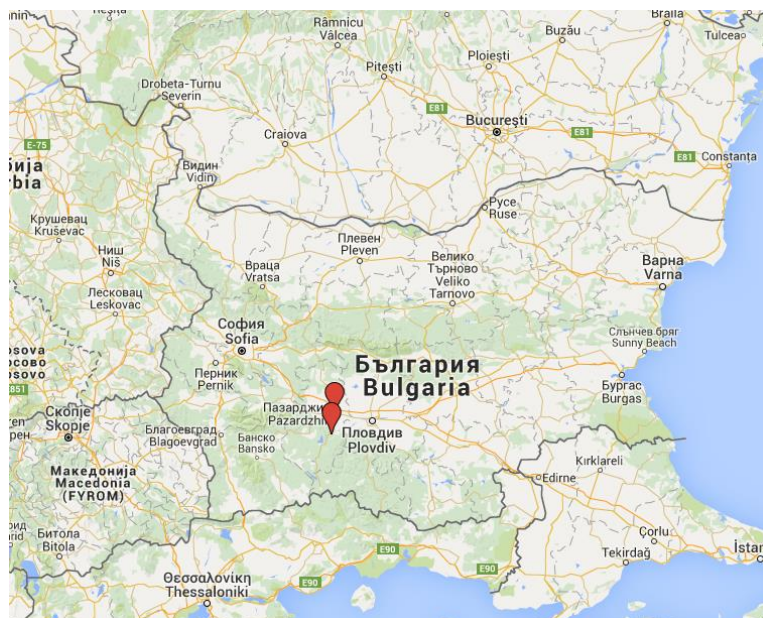
¹⁸⁹ Services publics, *Revenu de solidarité active*, [internet, mis à jour le 02.02.16 <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N19775.xhtml>]

¹⁹⁰ Services publics, *Allocations aux adultes handicapées : AAH*, [internet, mis à jour le 02.02.16 <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12242.xhtml>]

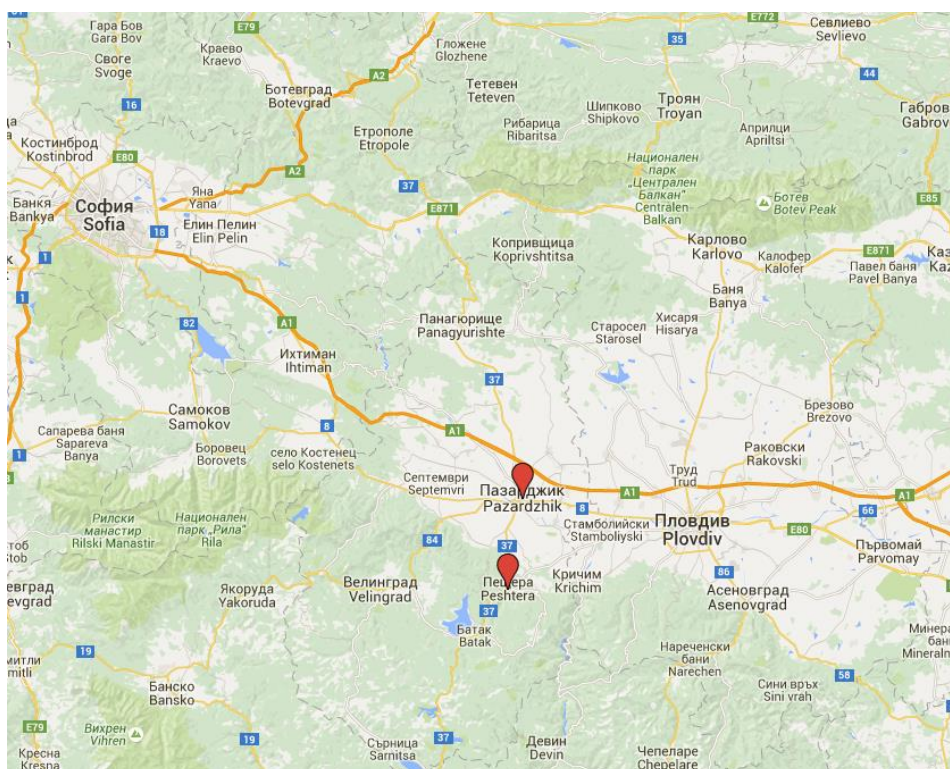
¹⁹¹ Infos Bordeaux, *Gironde : Nouvelle augmentation des chiffres du chômage*, <http://www.infos-bordeaux.fr/2015/breves/gironde-nouvelle-augmentation-des-chiffres-du-chomage-7072> (En fin mars 2015, 89 871 personnes (catégorie A), étaient inscrites à Pôle emploi et plus de 138 590 en comptant les trois catégories).

¹⁹² Préfet de la Gironde, *Les quartiers prioritaires* (26.03.13) [Internet, mis à jour le 18.02.16 <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Politique-de-la-ville/Les-quartiers-prioritaires>]

l'agglomération de Bordeaux. Dans le reste de la France, 90% des Roms viennent de Roumanie, mais sur Bordeaux, on rencontre des Roms issus majoritairement de Bulgarie, souvent de la même région autour des villes de Peshtera et Pazardzhik. Et de Bărbulești en Roumanie, en ce qui concerne les Roms roumains.¹⁹³



194



195

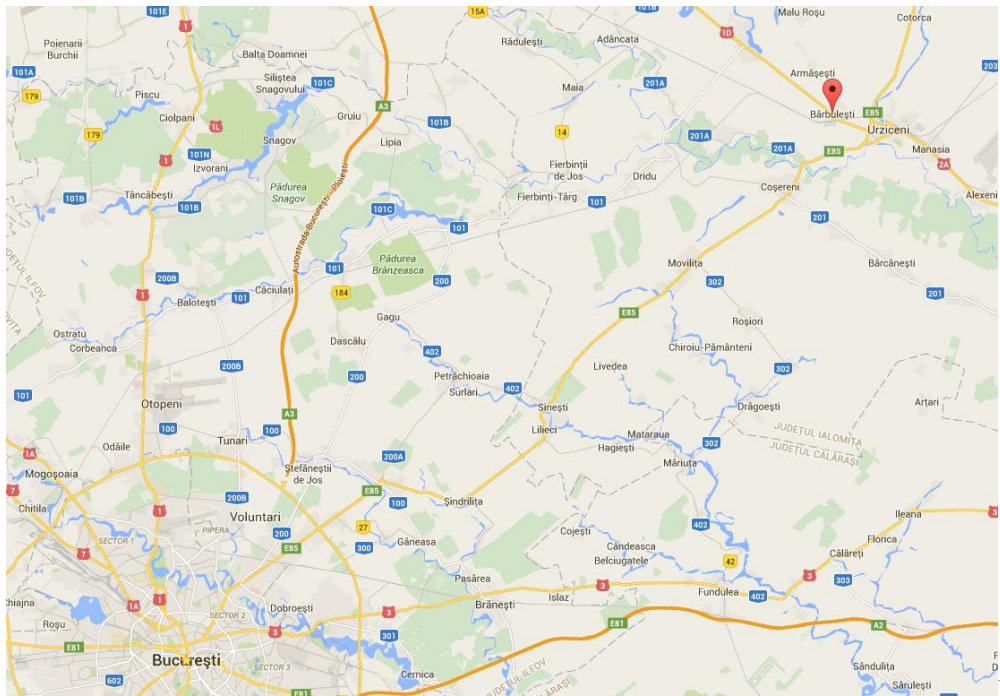
¹⁹³ David Dumeau

¹⁹⁴ Google maps [Internet, mis à jour le 18.02.16

https://www.google.com/maps/d/edit?hl=en_US&app=mp&mid=z1_M6qjoYo-0.kENBnXw1OoBM]



196



197

- 195 Ibid.
- 196 Ibid.
- 197 Ibid.

Ces familles Roms sont venues après la chute du communisme dans les années 1990. La Bulgarie, comme la Roumanie, dans les années communistes, menait une politique active d'assimilation garantissant accès aux soins, logements, scolarisation et travail salarial pour tous. La manière dont les Roms ont été « inclus » dans la société bulgare était dictée par les réformes assimilatoires ; depuis le début du XX^e siècle, il était interdit par la loi de vivre une vie nomade, ce qui forçait les Roms à abandonner leur vie itinérante. Les réformes agraires des années 1920, donnaient à une grande partie des paysans Tsiganes des morceaux de terre, ce qui a eu comme résultat que les Roms de Bulgarie sont aujourd'hui en majorité sédentaires. La très grande majorité d'entre eux vit à la périphérie des grandes villes, Sofia, Bourgas, Plovdiv, Stara Zagora, Sliven, Yambol, Varna, Blagoevgrad, Lom, dans des espaces souvent insalubres appelés «mahala». En 2011, la communauté Rom de Bulgarie était officiellement estimée à 4,9 % de la population (325 343 personnes), mais leur nombre réel est difficile à savoir puisque beaucoup de Roms ne se déclarent pas comme Roms pour ne pas être stigmatisés.¹⁹⁸

Ce sont donc des familles qui ont été habituées à un système communiste dictatorial, un système où tout le monde était forcé de s'intégrer à la société en travaillant et en allant à l'école. Les Roms ont été essentiellement employés dans les kolkhozes agricoles, la métallurgie, la police subalterne, les chantiers de construction et dans les services de nettoyage des rues et du ramassage des ordures.¹⁹⁹ Ils avaient la plupart du temps un travail et leurs enfants allaient à l'école comme tous les autres enfants bulgares.

Ce qui a changé après la chute du communisme en 1989, c'est que le pays qui était dirigé par une économie planifiée a adopté une économie du marché, ce qui a eu comme conséquence que les personnes économiquement et socialement fragiles, comme les Roms, ont été durement touchées par la libération des prix, comme les prix de l'électricité et du chauffage. Les plus pauvres, qui n'avaient pas les moyens de survivre, ont dû, par conséquent, brancher leurs câbles électriques sur les immeubles voisins pour se chauffer, mais ils ont été rejetés par la société et les mouvements anti-tsiganes ont apparu : les problèmes économiques ont pris une forme ethnique.²⁰⁰

¹⁹⁸ Assen Slim, « Bulgarie: La place des enfants Roms dans un système éducatif en mutation », *Regard sur l'Est*, Dossier: "La place de l'enfant dans les sociétés centre et est-européennes" (15.06.13) [internet : mis à jour le 17.12.15 http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1423]

¹⁹⁹ Albena Dimitrova, *Être Rom en Bulgarie*, Mediapart blog, Édition : Roms (14.10.13) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <https://blogs.mediapart.fr/edition/roms-et-qui-dautre/article/141013/etre-rom-en-bulgarie-1>]

²⁰⁰ Ibid.

Les migrants sont venus en France après la chute du mur de Berlin. La migration des Roms vers Bordeaux autour des années 2002-2003 porte à ce moment-là sur un groupe surtout composé d'hommes de Bulgarie, qui laissent leur famille dans le pays, pour la regrouper après l'accès à un logement. Autour de 2007, Bordeaux a vu une arrivée plus importante de grandes familles Roms, ce qui a eu comme résultat des squats plus stables habités par des gens migrants sur le territoire. En 2011 il y avait, pendant une période, 900 personnes vivant en squat sur le territoire bordelais. Il s'agissait de personnes avec des projets migratoires différents, certains venaient pour vivre dans la métropole, d'autres venaient d'une manière occasionnelle, il s'agissait de gens qui allaient rentrer au pays, ou qui allaient peut-être partir ailleurs en France. Par exemple, pendant la période où la France pratiquait les tickets d'aide de retours volontaires de 300 euros, il y a eu beaucoup plus de personnes qui sont venues. Cela veut dire qu'il y avait une circulation des personnes vivant sur les squats, donc c'étaient rarement les mêmes personnes pendant plusieurs années.²⁰¹

1.3 La situation économique et le droit au travail

Après le 1^{er} janvier 2014, les personnes venant de Roumanie et de Bulgarie ont le droit de travailler en France, sans titre de séjour. Lors de l'adhésion de la Roumanie et la Bulgarie à l'UE, la France avait adopté des restrictions envers les personnes venant de ces deux pays en matière du travail, c'était à l'époque pour éviter un effet de «dumping sur le marché du travail». Pourtant, un rapport de la Commission européenne de 2011 a constaté que ce dumping social n'a jamais eu lieu. En effet, le rapport montre même que la mobilité des Roumains et des Bulgares dans l'Union européenne a eu des effets positifs sur les économies des pays d'accueil, parce que ces personnes ont été embauchées dans des secteurs où il y avait besoin de main-d'oeuvre. Le Défenseur des droits conclut alors que les mesures transitoires pour l'accès au travail salarié est un frein à l'intégration des populations Roms.²⁰² La question est de savoir si, plus d'un an après, cela a changé la situation économique des familles Roms. Pourtant, même s'ils ont légalement le droit de travailler, cela ne veut pas dire qu'il est facile pour eux de trouver du travail. Avant 2014, les entreprises exigeaient un titre de séjour pour

²⁰¹ David Dumeau

²⁰² Commission européenne, *Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie*, COM (2011) 729 final (11.11.11) cité dans Le Défenseur des droits, *Bilan d'application de la circulaire interministérielle du 26 aout 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuations des campements illicites*, aout 2012-mai 2012, p.52,

embaucher quelqu'un, et la mairie demandait aux personnes qui voulaient travailler une promesse d'embauche, pour contrôler qui vivait dans la ville. Avant 2012, la personne roumaine ou bulgare qui cherchait du travail était exclue de la formation professionnelle, et ne pouvait pas s'inscrire à Pôle emploi ou la mission locale pour les moins de 25 ans pour être accompagné dans la recherche d'un travail.²⁰³ Les métiers que pratiquent le plus fréquemment les Roms, sont, pour les hommes, les travaux de bâtiment ou les travaux agricoles. Pour les femmes, également les travaux agricoles. Il s'agit de métiers où les employeurs ont besoin de main-d'œuvre vite pour répondre à un besoin ponctuel qui ne demande pas de qualifications. Cela veut dire que, avant 2014, les employeurs ne voulaient pas passer leur temps à faire les démarches administratives à la préfecture. Maintenant qu'ils ne sont plus obligés de faire ce travail en plus, l'accès au travail est en théorie plus facile. Depuis 2014, le fait que les personnes peuvent s'inscrire à Pôle Emploi, dans les missions locales, qu'elles peuvent signer un contrat ponctuel, veut dire que beaucoup plus de personnes ont la possibilité de trouver du travail. Mais, de l'autre côté, si les Roms ont le droit de travailler aujourd'hui, cela ne signifie pas que tout le monde trouve du travail. Il y a une crise économique dans le pays, et en Gironde, fin mars 2015, 89 871 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi.²⁰⁴

Pour répondre aux besoins de ces groupes dans leur recherche de travail, Pôle Emploi a essayé de faciliter leur inscription. Le problème, selon mes informateurs²⁰⁵, c'est que les familles Roms n'ont pas les clés pour décoder ce qu'on leur demande. A Pôle Emploi, il faut actualiser son profil en tant que chômeur sur internet chaque mois. Pour ce faire, il faut savoir lire le français et savoir manipuler un ordinateur, ce qui est beaucoup à demander à un groupe qui ne sait ni lire le français, ni utiliser un ordinateur. Si les Roms savent lire le bulgare, je dis « si » sachant bien que beaucoup de Roms sont illettrés, ils utilisent un autre alphabet que les Français.

Selon Delphine Hordebaigt, la présidente de l'association Scol'enfance, il faut repenser l'accompagnement social de ces personnes qui ont des défis distincts pour s'intégrer dans la société française. Pour certaines familles, il est possible de travailler, pour d'autres, il s'agit d'un groupe qui vit replié sur lui-même, et qui n'arrive pas à « respecter » les « règles sociales » du pays. Pour Madame Hordebaigt, il faut mener un travail de prévention, il faut les

²⁰³ David Dumeau

²⁰⁴ Infos Bordeaux, *Gironde : Nouvelle augmentation des chiffres du chômage*, (28.04.15) [internet, mis à jour le 17.02.16 <http://www.infos-bordeaux.fr/2015/breves/gironde-nouvelle-augmentation-des-chiffres-du-chomage-7072>]

²⁰⁵ Interview effectuée avec Delphine Hordebaigt

accompagner régulièrement, parce qu'ils ne sont pas mûrs pour recevoir l'aide d'accompagnement social qu'ils reçoivent aujourd'hui.²⁰⁶

1.3.1 Le système communiste

Les familles Roms à Bordeaux sont des familles qui, sous le régime communiste, ont pu bénéficier d'une politique d'assimilation active, cela veut dire que leurs enfants apprenaient à lire et à écrire, et puis, ils avaient un travail. Quand le communisme est tombé, les gens n'étaient plus obligés, de la même manière, à travailler. Les acteurs locaux à Bordeaux qui s'occupent des Roms, rencontrent des personnes qui n'ont jamais travaillé, mais ont vécu de mendicité etc. Ils sont arrivés à Bordeaux en croyant que ce serait l'eldorado, mais ils ont connu une grande déception. Leur « attitude au travail » peut expliquer pourquoi il n'y a pas eu de très grands changements depuis 2014. L'accès au travail en France est difficile, et les communautés Roms qui ont vécu cela font communiquer cette vérité aux autres.²⁰⁷ La conséquence en est qu'il y a moins de migrants Roms cherchant du travail qu'avant.

1.4 La réponse locale à l'émergence d'un nouveau problème « public »

Le défi que posent les Roms qui sont arrivés après la chute du régime communiste dans l'Europe de l'Est, demande une attention spéciale. A Bordeaux, ou dans l'agglomération bordelaise, il s'agit d'une réponse au problème assez originale comparée aux autres villes en France. À Bordeaux, comme la seule commune du pays, il y a, à la mairie, des responsables de l'intégration de ce groupe, nommés « médiateurs sociaux auprès des Roms ». David Dumeau et Anna Kolibarova sont les personnes qui actuellement ont cette fonction et qui s'occupent des Roms migrants sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ces postes ont été créés en urgence parce qu'un grand squat (4 km², 600 personnes) s'était développé à Bordeaux, l'avenue Thiers. Il a fallu stabiliser ce squat, et la mairie a négocié avec le propriétaire du terrain du squat pour pouvoir l'utiliser pour stabiliser les familles, sachant que, si les gens étaient expulsés, les familles pourraient s'installer loin des services sanitaires, par exemple.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Delphine Hordebaigt

Ce projet n'existe pas sous la même forme dans d'autres villes, mais sous d'autres modalités. A Nantes, à Lille, à Paris, il y a des projets de médiation sanitaires et scolaires. Ce qui distingue la médiation bordelaise, c'est qu'elle porte à la fois sur les conditions de vie dans les squats et l'accès aux droits des personnes. Selon les besoins, la médiation bordelaise aide les migrants à avoir accès à l'aide sanitaire, l'éducation et la formation professionnelle. Pour les familles Roms, ces médiateurs fonctionnent comme des « ponts » entre leur vie en fragilité et les systèmes d'aide sociale dans le droit commun. Ils inscrivent ces familles dans le droit commun pour faire émerger des solutions le plus vite possible. Selon mes observations, l'avantage des médiateurs se trouve aussi dans le fait qu'ils ont une connaissance profonde du contexte de ces personnes. Ils savent également parler des langues que les familles Roms peuvent comprendre ; Madame Kolibarova est Bulgare, donc elle peut facilement communiquer avec les personnes vivant dans les squats qui viennent de Bulgarie. Monsieur Dumeau parle le roumain et le romani, donc il peut également parler avec les migrants sans toujours devoir passer par un interprète. En effet, un des plus gros problèmes d'intégration des Roms est le manque d'outils de communication des deux côtés, donc avoir des acteurs qui savent parler leur langue facilite beaucoup le processus d'intégration.

Les postes des médiateurs ont été créés par la métropole et Alain Juppé²⁰⁸, le maire de Bordeaux, qui a accordé ces postes. Pourtant, à l'origine, le projet a commencé sous Vincent Feltesse, l'ancien président socialiste de la Communauté urbaine de Bordeaux.²⁰⁹

1.5 La manière de vivre des Roms à Bordeaux

Pour comprendre pourquoi les Roms vivent comme ils font à Bordeaux, il faut connaître leur situation d'habitat dans leur pays d'origine. Les Roms en Bulgarie vivent dans des quartiers séparés des autres, des *mahala*, où ils habitent dans des maisons ou des immeubles. Ces quartiers existent depuis les années 1930, ou depuis le régime communiste, pour sédentariser les Roms ou pour faire disparaître les Roms des paysages urbains. Ces quartiers, sans éclairage public ni ramassage des ordures et avec une voirie mal entretenue reflètent le grand désengagement des pouvoirs publics envers cette population. Les services

²⁰⁸ Alain Juppé est le maire de Bordeaux depuis 2006.

²⁰⁹ Vincent Feltesse était président de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) de 2007 à 2014 et député de la deuxième circonscription de la Gironde de 2012 à 2014. En mai 2014, il est devenu conseiller au palais de l'Élysée chargé des relations avec les élus et les formations politiques.

publics, comme les transports communs, les établissements scolaires et les hôpitaux, n'ont pas la même qualité que ceux offerts aux autres Bulgares.²¹⁰ Cette pratique d'exclusion fait que les Roms ouvrent par exemple des magasins et cafés clandestins dans les mahalas pour éviter de sortir de leurs quartiers. Face à cette ségrégation sociale, spatiale et économique, ils sont assujettis à leur rôle en tant que minorité Rom. Cette situation mène à une dénégation de l'Etat-nation et un manque de respect pour l'Etat en tant que régulateur de la société, et ils regardent presque la société bulgare de « l'extérieur ». Cette attitude de « rien n'attendre de la société » pourrait expliquer la difficulté d'intégrer ce groupe dans une nouvelle société. La famille constitue l'institution de base qui structure la vie des Roms, et les liens familiaux et les alliances avec d'autres familles sont au cœur de leur vie sociale.²¹¹

En France, vivre en squat veut dire occuper illégalement un lieu privé²¹² où les habitants font des raccordements illégaux au réseau électrique et trouvent un accès illégal à l'eau. Il s'agit d'une forme d'habitat où les habitants créent un habitat par des ressources trouvés près du lieu choisi. De petits marchés clandestins destinés aux clients bulgares avec des produits du pays, sont créés sur le squat. Si ce sont des produits bulgares, ce sont des éléments leur rappelant leurs origines communes, qui ainsi peuvent réunir ces personnes qui vivent les mêmes conditions et les mêmes défis dans la nouvelle société qui leur est inconnue. Si la vie dans les squats français et les mahalas bulgares se ressemble, c'est qu'ils sont des lieux d'habitat en marge de la société où la précarité est plus grande que dans d'autres formes d'habitat.²¹³ Que les migrants nouvellement arrivés gardent leurs traditions à eux au début de la migration, est normal pour tous les groupes d'immigrés²¹⁴ mais la tradition des Roms de garder leurs traditions des mahalas manifeste la distance entre les Roms et l'Etat.²¹⁵ Le squat est un espace de reconnaissance et une forme de vie que connaissent les Roms.

²¹⁰ Alexandra Clavé-Mercier, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* pp. 106-107 [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> Éditeur : Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA)

²¹¹ Ibid. p. 108

²¹² Maryse Marpsa et Jean-Marie Firdion, cité dans Alexandra Clavé-Mercier, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* [en ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> Éditeur : Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA) p. 109

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Robert E Park, Ernest W Burgess, Roderick D. Mackenzie, Louis Worth, cité dans Alexandra Clavé-Mercier, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve durelogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* [en ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> Éditeur : Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA)

²¹⁵ Ibid. p. 110

Si les lieux de vie des Roms en France ressemblent à ceux de Bulgarie, les ressources pour y survivre sont plus accessibles en France.²¹⁶ Économiquement, les Roms ont plus de possibilités en France, là on parle de ramassage de ferraille, de mendicité, de petits travaux sur les chantiers et sur les marchés, de fouilles dans les poubelles et même de prostitution. C'est la sociabilité de l'habitat de squat qui permet aux Roms de survivre économiquement. Pour les Roms, il est plus important d'avoir le réseau social sur un squat que d'avoir un lieu de vie si cela veut dire d'habiter tout seul.²¹⁷

Pourtant, il se trouve que, pour ce qui est de l'habitat des Roms migrants sur le territoire bordelais, il est difficile de généraliser ; les Roms ne vivent pas forcément dans des bidonvilles et les personnes vivant dans les bidonvilles ne sont pas forcément tous des Roms, on y trouve également des personnes issues de la communauté turcophone de Bulgarie. Pourtant, il y a une grande partie d'entre eux qui vit dans des bidonvilles, des squats ou des caravanes sur le territoire de Bordeaux. En mai 2015, il y avait 16 squats à Bordeaux et dans son agglomération. De plus, il y avait un groupe hébergé par les systèmes du droit commun. D'autres personnes viennent à Bordeaux parce qu'elles connaissent des personnes qui y ont déjà un appartement autonome, c'est un groupe dit « diffus » parce qu'elles sont difficilement reconnues par les systèmes sociaux, et donc rarement accompagnés.²¹⁸

Leur condition d'habitat est en étroite lien avec la mise en place de l'accompagnement social, et cela peut influencer l'état de santé et l'emploi. Il est fort probable que les familles aidées par les systèmes sociaux aient des enfants scolarisés et des parents qui parlent français. On voit que la situation de l'habitat, ou l'absence d'habitat, va avoir un impact direct sur la santé, l'emploi et la scolarisation des enfants. En mai 2015, j'ai observé le travail sur squat des médiateurs sociaux auprès des Roms à la mairie de Bordeaux, David Dumeau et Anna Kolibarova, près des hangars dans Bordeaux Nord. Sur ce squat, il y a à peu près 80 personnes. Les enfants ont été accompagnés à l'inscription scolaire soit par les médiateurs, soit par l'association Scol'enfance. Les familles habitaient à la fois dans des immeubles et dans de petites cabanes fabriquées en carton et en bois. Ils avaient accès à l'eau et l'électricité, il y avait un robinet où tout le monde prenait de l'eau. Le site était assez propre, à part une grande montagne de déchets que personne ne voulait enlever parce que les occupants ne cessent de changer, et ils n'ont pas envie de se charger de débarrasser des déchets qui ne sont

²¹⁶ Ibid. p. 110

²¹⁷ Ibid. p. 112

²¹⁸ David Dumeau

pas les leurs. Mais ce jour-là, la mairie est venue dire qu'il fallait qu'ils enlèvent les déchets, sinon, on allait fermer le squat.

Les personnes expulsées de ces terrains ne sont pas, la plupart du temps, réinstallées dans des appartements sociaux, et ils doivent donc s'installer ailleurs, souvent en marge de la ville. Médecins du Monde peut rapporter que les acteurs associatifs sont confrontés à des squats éparpillés souffrant de plus de défis et qui sont plus éloignés des services. Médecins du Monde a suivi en 2013 huit de ces sites, environ 60 % de cette population. Les expulsions se sont accélérées depuis trois ans même si les élus locaux ont pris parti pour une stabilisation des sites.²¹⁹ Médecins du Monde critique l'application de la circulaire interministérielle de 2012 qui demande de proposer des solutions d'hébergement avant le démantèlement des bidonvilles,²²⁰ ce qui a pour conséquence une précarisation énorme. Médecins du Monde souligne l'importance d'un diagnostic social individuel pour permettre de considérer les besoins des familles en ce qui concerne la situation administrative, l'état de santé, l'emploi, le statut familial, la scolarisation des enfants et la maîtrise du français, les souhaits en matière de logement etc.²²¹ Ils soulignent que la circulaire reste un affichage théorique.

Ce que j'ai observé, c'est que les différents acteurs avec qui j'ai parlé ont donné des réponses très différentes pour ce qui est du relogement des personnes expulsées des squats. Si les acteurs sociaux et les acteurs de l'Etat disent que Bordeaux est une des meilleures villes en ce qui concerne le relogement, les acteurs associatifs sont un peu plus critiques; Bordeaux ne fait pas assez pour reloger ces personnes. Voilà comment les acteurs ont clairement manifesté différents regards sur ce qui est la meilleure forme d'intégration.

1.5.1 La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

Les familles qui habitent en précaire sont envoyées vers la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), gérée localement dans le cadre du Centre des œuvres sociales (COS), où l'idée est de pouvoir accompagner les familles Roms en habitat précaire vers le droit commun, un accompagnement social global, qui théoriquement touche l'emploi, l'école, le budget

²¹⁹ Médecins du Monde, Rapport d'activité 2013, Missions Roms Bordeaux, pp 12-13

²²⁰ Le gouvernement français, *Circulaire interministérielle Nor intk1233053c relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* (26.08.12) [Internet, Consulté le 01.02.16 http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf] et Médecins du Monde op. cit. p. 9

²²¹ Ibid.

familial ; comment investir dans un logement, etc, sur la base de certains critères, dont un est l'obligation de scolariser les enfants de la famille.

La MOUS a été mise en place par la préfecture de la Gironde avec des fonds d'intégration européens des populations Roms migrantes. La MOUS est intervenue à la suite de la circulaire de 2012, la circulaire interministérielle relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, qui disait que, quand il y a des évacuations, il faut que chaque personne vivant en squat bénéficie d'un diagnostic permettant de mettre en place un projet d'accompagnement.

« Les difficultés sociales, sanitaires, scolaires, ou liées au logement doivent être systématiquement examinées le plus en amont possible et des solutions, temporaires ou durables, doivent être recherchées. »²²²

L'application des mesures de la MOUS s'est montrée complexe, car elles supposent que les personnes qu'elles sont censées aider ont une installation durable dans une commune, mais les expulsions des squats renvoient la population concernée à une certaine forme de nomadisme, et le processus prend beaucoup plus de temps. Par « processus », je veux dire identifier les besoins des gens sur squat. Pour que le diagnostic soit complet, il faut que tous les partenaires locaux y soient associés. Or, le problème, c'est que les associations qui interviennent sur le terrain, ne le sont pas.

Les réponses locales s'orientent vers le relogement et visent à éliminer les squats des migrants Roms. Le logement semble être la clef de l'insertion dans la société locale. L'objectif de la MOUS « Squats Roms » est de sélectionner des familles « relogeables » et de leur trouver un appartement ainsi qu'un accompagnement social. Le processus de sélection se fait selon la volonté et la capacité des migrants de s'intégrer. Si l'élément social est le plus important pour les Roms dans la situation d'habitat, les injonctions institutionnelles en France visent à détruire les liens de sociabilité des Roms, en particulier les liens transnationaux. La MOUS interdit trop de séjours en Bulgarie, ainsi que l'exercice d'activités économiques informelles et d'héberger des proches qui n'appartiennent pas à la famille nucléaire. Ces critères demandent aux Roms d'abandonner tout ce qui définit qui ils sont. Ce qu'on demande aux Roms, c'est de devenir plus individualistes pour mieux s'adapter à la société française.

²²² Gouvernement français, *Circulaire interministérielle Nor intk1233053c relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* (26.08.12) [Internet, Consulté le 01.02.16 http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf]

Les Roms qui sont placés dans les logements se sentent souvent seuls étant éloignés de leur famille et de leurs amis.²²³ Il s'agit d'une manière de contrôler ces personnes, en les isolant dans des appartements. Cela peut avoir comme conséquence des crises identitaires pour les Roms car il est difficile de trouver sa place dans la société d'accueil de la même façon que dans la société des Roms dans les squats. Selon Hans Joas, sociologue allemand, le modèle d'intégration de la MOUS est un modèle d'assimilation qui exige qu'on renonce à tout ce qui est connu: la famille, l'organisation de la vie quotidienne, les rôles sociaux et la capacité d'être acteur dans sa propre vie.²²⁴

Le passage des familles Roms de la vie en squat à la vie en appartement peut être difficile. Difficile parce que les migrants et les acteurs professionnels ont une opinion différente de ce qui est important dans un lieu d'habitat. Pour les familles relogées, il est important d'être proches des autres familles qu'elles connaissent. Or, les logements attribués par la MOUS sont sélectionnés par rapport aux places disponibles qui peuvent être loin des autres migrants. Il arrive que les migrants Roms à qui on a attribué un appartement préfèrent vivre en squat avec le reste de la famille. Pour les acteurs qui leur ont trouvé ce logement, cela est incompréhensible. Cette incompréhension des deux côtés porte sur des « codes sociaux » qui ne vont pas ensemble. Mais au lieu de comprendre la logique de ces familles, les acteurs réagissent d'une manière qui montre qu'ils croient que les Roms sont incapables de changer.²²⁵

1.6 Le but des associations locales

L'arrivée des familles venant de Bulgarie et de Roumanie sur le territoire de Bordeaux, a été prise en charge par des associations qui s'occupent des personnes en situation précaire en squat sur le territoire, et par deux organisations en particulier. La première est Médecins du Monde qui a comme première mission les soins, l'accueil et l'orientation, une structure qui est gérée par des professionnels sociaux et psycho-médicaux qui font des

²²³ Alexandra Clavé-Mercier, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* p.112 [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> (Éditeur : Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA))

²²⁴ Hans Joas, cité dans Alexandra Clavé-Mercier, « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> (Éditeur : Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA)) p.114

²²⁵ Ibid. p. 105

consultations le matin de manière bénévole sur le quartier de Bacalier de Bordeaux Nord. Pour eux, la clef pour gagner la confiance de la communauté Rom, c'est d'amener un interprète en visitant les squats. Pour le côté juridique et la défense des droits, il y a l'association Procom qui a eu comme président un ancien médiateur auprès des Roms à la mairie de Bordeaux, Jérôme Lobao, qui a pris le relai sur les questions juridiques concernant l'expulsion des personnes bulgares ou roumaines occupant des squats.²²⁶

Depuis 2012, l'association Scol'enfance travaille pour que les enfants qui vivent sur les squats de Bordeaux aient accès au système scolaire local, en assurant l'accès administratif et l'inscription à l'école. Selon cette association, le plus grand frein de la scolarisation des enfants Roms est le fait qu'ils ne vont pas à l'école régulièrement. Cette organisation fait donc un travail de prévention, en visitant les squats où habitent ces enfants pour mobiliser les familles pour que leurs enfants aillent à l'école régulièrement.

Selon Madame Hordebaigt, il faut qu'il y ait des représentants associatifs qui puissent vraiment se faire entendre auprès de la mairie sur ce qui se passe concrètement sur le terrain. Pour améliorer l'efficacité du travail des associations et de leur coopération pour aider les gens en habitat précaire dans leur inclusion dans la société française, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) a mis en place des rencontres qui regroupent tous les intervenants en squat pour commencer à réfléchir à des modes d'intervention communs. Selon Madame Hordebaigt, l'association Scol'enfance n'a pas senti de différence après la mise en place de ces réunions, tout le monde n'est toujours pas inclus dans toutes les évacuations. Les associations se demandent alors si la tenue de ces réunions n'est faite que pour étouffer les doléances.²²⁷

La mairie, avec le maire Alain Juppé, a montré une certaine volonté d'inclure les personnes vivant en squat en mettant des moyens en place à travers les postes des médiateurs. Anciens bénévoles associatifs²²⁸, les médiateurs connaissent bien la situation des Roms sur le territoire bordelais. Les associations, avec leur expérience en la matière, ont influencé la politique sociale locale. En travaillant sur des squats, les acteurs associatifs ont observé que les squats ont bougé vers les banlieues à cause des expulsions faites par la mairie de Bordeaux. Les squats ne sont plus forcément à Bordeaux, mais dans la métropole. Les associations pouvaient attester qu'il fallait un médiateur communautaire et non seulement des médiateurs

²²⁶ David Dumeau

²²⁷ Delphine Hordebaigt

²²⁸ David Dumeau a été bénévole chez Médecins du Monde.

qui interviennent sur les squats municipaux, parce que les deux médiateurs qui existaient en 2012, étaient des médiateurs bordelais. Il faudrait alors un médiateur métropolitain, qui puisse intervenir sur tous les sites hors de Bordeaux.

2) La scolarisation des enfants Roms dans Bordeaux Métropole

Ce chapitre traitera la situation des enfants Roms dans le système scolaire dans Métropole de Bordeaux, et les particularités du système local. Je discuterai premièrement le défi que représente ce groupe d'enfants pour les systèmes scolaires locaux auprès de l'inspection académique locale, les acteurs sociaux et les autorités municipales, et les professeurs. Ensuite, je présenterai les réponses locales aux problèmes.

2.1 La scolarisation en Gironde

En Gironde, le département le plus étendu de la France métropolitaine avec ses 1 514 870 habitants, 242 860 élèves sont scolarisés dans les établissements des 1ers et 2nd degrés publics à la rentrée 2015.²²⁹ Dans le premier degré, 134 105 élèves étaient scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2014. Une augmentation de 1 903 élèves est attendue à la rentrée 2015. Dans le second degré en Gironde, à la rentrée de 2015, il y avait 104 collèges publics, 28 collèges privés sous contrat, 31 lycées généraux technologique publics, 15 privés sous contrat, 24 lycées professionnels publics et 10 privés sous contrat, 2 EREA (Etablissements régionaux d'enseignement adapté) publics, 28 SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté), 10 CIO (Centres d'information et d'orientation), 10 ZAP (Zones d'animation pédagogique), 18 collèges classés en éducation prioritaire dont 3 en REP +. 104 490 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics du second degré du département à la rentrée 2014. A la rentrée de 2015, il y avait une augmentation de 1 362 élèves.²³⁰

²²⁹ Direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde Académie de Bordeaux, *Dossier de rentrée 2015/2016*, [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://cache.media.education.gouv.fr/file/dossier_rentree_2015/07/3/DOSSIER_DE_RENTREE_2015_2016_45_9073.pdf] p. 5

²³⁰ Ibid. p. 7

Dans le second degré de Bordeaux Métropole, il y a 49 collèges publics, dont 14 entre eux ont des SEGPA. Il y a 20 lycées dont 5 avec des sections d'enseignement professionnel (SEP), 15 sont des lycées professionnels, et 2 des EREA.²³¹

Dans l'agglomération bordelaise, il y a dix villes ayant des quartiers prioritaires.²³² Actuellement,²³³ dans Bordeaux Métropole, il y a 24 quartiers prioritaires, avant il y en avait 35, mais l'Etat a adopté des critères plus rigoureux, ce qui explique qu'il y a ainsi moins de quartiers concernés. Pour qu'un quartier soit reconnu comme prioritaire, il faut qu'il y ait plus de mille habitants et que ces personnes aient un niveau de revenu significativement plus bas que la moyenne des revenus de l'agglomération. L'inspection académique à Bordeaux prend en charge le programme de réussite éducative qui est un programme mis en place par l'Etat pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires, des quartiers identifiés comme plus en difficulté qu'ailleurs. Ce sont des programmes liés au fait qu'on a des enfants et des familles qui sont en situation très précaire, en général, qu'ils soient d'origine étrangère ou qu'ils soient Français.²³⁴ Ci-dessous la liste des collèges en Gironde situés dans une zone prioritaire. Les collèges soulignés sont trois collèges « hôtes » d'un dispositif expérimental qui cherche à inclure les adolescents non-scolarisés antérieurement, où sont envoyés les collégiens Roms. Je vais présenter ce dispositif plus tard.

- Collège Pablo-Neruda à Bègles
- Collège Blanqui à Bordeaux (REP+)
- Collège Édouard-Vaillant à Bordeaux
- Collège Francisco-Goya à Bordeaux
- Collège du Grand Parc à Bordeaux
- Collège Jacques-Ellul à Bordeaux
- Collège Léonard-Lenoir à Bordeaux
- Collège Aliénor-d'Aquitaine à Castillon-la-Bataille
- Collège Jean-Jaurès à Cenon
- Collège Jean-Zay à Cenon
- Collège Henri-de-Navarre à Coutras

²³¹ Education nationale, *Etablissements dans le second degré dans Bordeaux Métropole*, Mars 2015. [Internet, mis à jour le 08.02.16

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Stats/14/4/Etabs2deg_BxMetropole_446144.pdf]

²³² Ibid.

²³³ Mai 2015

²³⁴ Ibid.

- Collège Nelson-Mandela à Floirac
- Collège Les-Lesques à Lesparre-Médoc
- Collège Georges-Lapierre à Lormont (REP+)
- Collège Montaigne à Lormont (REP+)
- Collège Pierre-de-Belleyrne à Pauillac
- Collège Élie-Faure à Sainte-Foy-la-Grande
- Collège du Val de Saye à Saint-Yzan-de-Soudiac²³⁵

2.2 Les enfants Roms migrants en âgé scolaire

Avec l'implantation des gros squats sont venus des enfants Roms qui demandaient de l'attention et de nouveaux regards sur l'inclusion dans les systèmes scolaires et des programmes pour de nouveaux arrivants. La Métropole a été terre de réception de gens principalement venant de Bulgarie, comme j'ai déjà évoqué. Regardons les défis que représente ce groupe dans le contexte local.

2.2.1 Un double travail à faire

L'arrivée des populations Roms de l'Europe de l'Est à Bordeaux au début de la première décennie de 2000 a un peu télescopé le travail ou les programmes existants, parce que le principe de base du fonctionnement des classes particulières est que le français est la langue commune à tous les élèves d'origines différentes. Mais à l'arrivée de ces élèves, beaucoup parmi eux parlaient la même langue, et comme un réflexe naturel, parlaient entre eux dans leur langue. Le problème ici n'est pas le nombre d'élèves Roms, il s'agit aujourd'hui d'une centaine, mais du défi commun de ces élèves qui demandait une attention spéciale. Pour ces élèves, la maîtrise du français a été plus lente et plus difficile. Les enfants Roms venant de l'Est n'ont pas l'habitude de l'école, donc leur inclusion est un double travail à la fois à l'égard de l'apprentissage du français mais aussi de l'apprentissage des codes scolaires.²³⁶

2.3 L'importance du travail social dans l'inscription scolaire

²³⁵ Education nationale op. cit.

²³⁶ Interview effectuée avec Jean-François Ruaud,

Comme les familles Roms n'ont pas l'habitude scolaire ou assez de connaissances du système scolaire, l'essentiel pour inclure leurs enfants, c'est le travail social pour les inciter à scolariser leurs enfants, en coopération avec les médiateurs sociaux et les associations qui interviennent auprès de ces populations. L'arrivée des Roms de Bulgarie a été compliquée parce que, d'un côté, ils pouvaient être là parce qu'ils étaient citoyens de l'Union européenne, mais d'un autre côté, ils n'avaient pas le droit de travailler comme les autres. Donc légalement, ils ne pouvaient pas rester en France en précaire d'une manière régulière.²³⁷ Leur situation irrégulière a contraint les acteurs sociaux à aller vers eux, les chercher dans les squats et leur expliquer qu'en France les enfants doivent obligatoirement aller à l'école, mais également leur expliquer en quoi cela peut être important.

Il y a des familles qui ont eu accès au logement, et au travail, au fil du temps, pour lesquelles les choses se sont mises en place petit à petit, mais il y a aussi des familles qui restent très précaires. Ce dernier groupe, qui vit sur un squat, s'inclut difficilement dans le système scolaire, à cause de l'absence d'un lieu de vie stable. A Bordeaux, comme ailleurs en France, les familles Roms migrantes ont des perspectives migratoires différentes ; il y a des familles qui ont le projet vraiment de se stabiliser, qui acceptent d'aller au travail et d'inscrire leurs enfants à l'école, mais aussi celles qui souhaitent rester en précaire et qui font beaucoup d'allers-retours, et qui ont du mal à s'adapter aux codes scolaires. Dans ce dernier groupe, il y a des enfants qui viennent à l'école pendant un moment, puis le squat est fermé, et ils disparaissent, jusqu'à ce que les médiateurs les retrouvent un peu plus loin, et le travail recommence, ce qui crée des scolarités très morcelées.²³⁸

L'exemple local qui traduit la volonté d'inclure les personnes les plus faibles dans le système scolaire, c'est la coopération entre les acteurs de l'inspection académique et les acteurs de l'Etat liés à *la politique de la ville*.²³⁹ En Gironde, comme seul département du pays, il existe un poste à l'inspection académique, occupé par Jean-François Ruaud, chargé de la mission de la ville de Bordeaux, qui a la responsabilité des écoles et des établissements de second degré dans le département. Il travaille plus spécifiquement sur les quartiers

²³⁷ Ibid.

²³⁸ Ibid.

²³⁹ Documentation française, *Qu'est-ce que la politique de la ville ?* (30.10.10) [internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/politique-ville.shtml>]: « Depuis une vingtaine d'années, l'Etat a engagé des actions visant à lutter contre la dégradation de quartiers situés en général à la périphérie des grandes villes et contre l'exclusion des populations qui y habitent. Regroupées à l'origine sous le nom "d'actions pour le développement social des quartiers (DSQ)", ces opérations constituent, depuis la fin des années 80, les composantes de la "politique de la ville" ».

prioritaires, dits quartiers politiques de la ville, et sur l'éducation prioritaire. Il assure le lien entre les établissements scolaires et les associations en aidant les établissements à structurer des projets, à trouver le financement pour appuyer l'action des établissements et des écoles sur des projets particuliers

« On a eu des difficultés un peu spécifiques avec cette partie de la population, une arrivée en nombre, avec une concentration parce que les squats étaient quand même concentrés sur certains sites avec beaucoup de monde, donc une arrivée dans nos classes [des enfants Roms] qui parlent la même langue, qui n'ont pas l'envie ou l'intérêt d'apprendre le français pour communiquer avec les autres, parce qu'ils ont déjà un réseau d'amis, des relations familiales. Pour beaucoup d'entre eux, ils ne connaissent pas l'école, donc c'est quand même beaucoup de contraintes ; rester assis, tranquilles. On a eu aussi pour les collégiens des attitudes, et des postures adolescentes différentes des adolescents qu'on rencontre en général, avec de très jeunes qui vivaient comme des adultes, donc là aussi un choc culturel dans les collèges. »²⁴⁰

A l'arrivée en masse des Roms à Bordeaux, les médiateurs municipaux ont pris en charge l'inscription scolaire des enfants vivant sur les squats. Pour améliorer l'accueil de ces enfants dans les institutions scolaires, les médiateurs ont présenté les besoins auprès de l'inspection académique et auprès des écoles, il a donc fallu plus de dispositifs permettant d'inclure ces enfants dans le circuit scolaire.²⁴¹

2.4 Les expériences dans les écoles

Les premières écoles à Bordeaux confrontées à la nouvelle situation ont été celles situées près des squats. C'est en 2008 que le premier gros squat, avec 400 habitants, s'est implanté sur la rive droite de la Garonne, près de l'avenue Thiers. Les écoles et les collèges dans ce quartier-là ont dû trouver une solution au défi que représentait l'éducation de ces enfants. J'ai rencontré des professeurs de l'école Benauges et du collège Jacques-Ellul, qui, tous les deux, se trouvent dans ce quartier.

Le défi qu'a rencontré ces deux institutions scolaires a surtout été le problème des enfants non-scolarisés antérieurement. Selon Brigitte Lopez, directrice du Réseau Education

²⁴⁰ Ibid.

²⁴¹ Ibid.

sans Frontières et ancienne directrice de l'école Benauges, peu de mamans sont venues inscrire leurs enfants au début, mais petit à petit, elles y en ont emmené d'autres.²⁴² Les enfants entraient dans la classe de leur âge directement ou un peu en-dessous de leur âge, parce que, en France, les enfants vont à l'école maternelle avant l'école primaire, alors que les enfants arrivés de l'étranger n'avaient jamais été à l'école à l'âge de 7-8-9 ans, donc les enfants devaient également apprendre les codes scolaires.

Au collège, les décalages entre les connaissances des enfants Roms migrants et les collégiens français étaient trop gros pour un enseignement efficace. La maîtrise presque non existante du français de ces élèves ne favorisait pas non plus leur inclusion dans la classe. Dans les deux cas, les écoles n'avaient pas assez de dispositifs pour les non-francophones, et elles ont dû envoyer ces enfants vers d'autres écoles qui proposaient des cours de français pour les étrangers.

Les deux professeurs soulignent que l'absentéisme est un des plus gros défis. Dans les deux institutions, les élèves ne sont pas venus régulièrement. Comme j'ai déjà abordé dans ce mémoire, il existe plusieurs raisons de leur absentéisme, mais il a fallu alors des personnes connaissant la situation pour intervenir dans les squats afin de comprendre la situation dans laquelle les enfants se trouvaient.

2.4.1 Les solutions intégratrices

Lorsque les enfants sur le squat ont commencé d'être scolarisés, l'école Benauges a demandé à l'inspection la création de postes pour l'école et sur le quartier. L'inspection académique a réagi assez vite, l'école a été accompagnée, et un professeur a été détaché pour apprendre à ces enfants le français. L'école ne voulait pas qu'ils soient mis dans des classes à part, donc ils restaient dans leur classe, mais pendant certains cours, ils allaient avec cet enseignant apprendre le français et se familiariser avec l'école. Le deuxième poste que le quartier autour du squat a obtenu, c'était une personne qui faisait le lien entre les écoles et les squats du quartier, pour résoudre le gros problème de l'assiduité scolaire, donc son travail était de recenser les enfants à inscrire, d'accompagner les familles dans les démarches

²⁴² Interview effectuée avec Brigitte Lopez

d'inscription et ainsi faciliter les inscriptions scolaires auprès de la mairie. Avec ce poste de médiateur, la fréquentation est montée de 60 % jusqu'à 80 % en un an.²⁴³

Le collège Jacques-Ellul a également été suivi par ce médiateur qui faisait le lien entre les établissements scolaires et les squats du quartier. Pour faire face à la grande masse d'adolescents non scolarisés vivant sur ces squats, on a mis en place un dispositif expérimental dans ce collège destiné à les introduire à l'éducation. Un dispositif local que je vais présenter plus loin dans ce chapitre.

2.5 L'afflux des enfants Roms dans les écoles locales

La situation actuelle est une diminution du nombre de personnes qui vivent en habitat précaire issues de la communauté Rom sur Bordeaux Métropole, ce qui a comme conséquence une diminution du nombre d'enfants des squats scolarisés. Mais cela ne veut pas forcément dire qu'il y a moins d'enfants Roms dans les systèmes scolaires; les enfants qui sont entrés dans les dispositifs sociaux d'enseignement et qui entrent dans les classes normales sont toujours scolarisés mais dans des dispositifs de droit commun, et les médiateurs les perdent de leurs radars. Cela s'explique aussi du fait que les dispositifs n'étaient pas aussi nombreux avant, et il y avait beaucoup moins de places. Donc, aujourd'hui, les enfants qui étaient scolarisés dans les squats il y a trois ans, le sont toujours. Au sein de la minorité Rom, il n'y a jamais eu autant d'enfants scolarisés.²⁴⁴ Selon le CASNAV bordelais, il s'agit d'un cinquantaine d'élèves dans les collèges et les lycées locaux. Pour l'école primaire pareille. Cela est très peu par rapport au nombre d'élèves allophones ; en 2013, il y avait 450 élèves de toutes nationalités qui sont arrivés pendant l'année scolaire.²⁴⁵

Mes informateurs à la mairie et au CASNAV affirment que les familles Roms se méfient moins de la scolarisation française qu'avant. Une des raisons de cette plus grande confiance c'est que les parents voient que leurs enfants avancent et progressent,²⁴⁶ mais si les Roms sont plus ouverts au système scolaire, c'est chaque fois une somme de facteurs qui vont se croiser, et qui s'influencent mutuellement. Il y a des familles ayant comme projet migratoire de rester à Bordeaux qui veulent montrer qu'ils sont intégrables et qu'ils sont en mesure

²⁴³ Ibid.

²⁴⁴ David Dumeau

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Ibid.

d'instrumentaliser la scolarisation de leurs enfants. Pour recevoir l'aide sociale et l'aide de relogement par la MOUS, un des critères est la scolarisation des enfants de la famille. Les médiateurs confirment qu'il y a certaines familles qui inscrivent leurs enfants juste pour être relogées, et là on voit que les enjeux éducatifs deviennent des enjeux économiques et sociaux. Les associations caritatives comme les restaurants du cœur demandent également aux personnes qui demandent l'aide alimentaire de scolariser leurs enfants avant de la recevoir, donc, on voit que parfois l'accès aux aides caritatives de vêtements ou d'aliments, va conditionner la scolarisation des enfants.²⁴⁷

2.6 Comment Bordeaux Métropole combat les freins de scolarisation

Si on se souvient des freins de scolarisation des enfants Roms que j'ai abordés dans la deuxième partie, on peut voir que dans Bordeaux Métropole on a créé des solutions pour combattre ces freins. Regardons quelques freins pour lesquels les acteurs dans la métropole ont trouvé des solutions. Premièrement, on regarde si le frein « manque de dialogue social » vaut pour Bordeaux Métropole. De mon point de vue, le fait qu'il existe des médiateurs sociaux, ainsi que de multiples associations humanitaires locales qui interviennent auprès des Roms vivant en squat sur le territoire, témoigne d'un fort dialogue social. Ces acteurs expliquent l'importance de la scolarité pour réussir à s'intégrer dans la société française, facilitent l'inscription scolaire et guident les Roms vers des structures dont l'aide leur est nécessaire. Un des acteurs les plus importants à cet égard est le professeur qui travaillait comme médiateur entre les squats et les écoles à côté des squats, qui, comme on a vu, a fait monter le nombre d'élèves Roms dans les classes dans les écoles primaires.

Un autre frein de la scolarisation des enfants Roms que j'ai mentionné est le manque de connaissance de ce groupe chez les institutions qui devraient s'occuper d'eux. Les personnes qui interviennent auprès des Roms à Bordeaux connaissent le contexte de leur situation, n'ignorent pas leurs difficultés à s'adapter au système scolaire. Là je parle des deux médiateurs sociaux, des professeurs, des personnes qui travaillent pour les associations humanitaires. Je dirais également que les acteurs qui travaillent à l'inspection académique locale ont compris la situation, puisqu'ils ont réagi très vite quand les médiateurs et les écoles ont donné l'alerte en disant que ces élèves avaient besoin de plus d'attention.

²⁴⁷ Ibid.

Pour le frein que j'ai nommé « le problème des classes spéciales », Bordeaux a une réponse assez originale qui a pour conséquence que ce problème y est peu répandu. Pour ce qui est de l'accès aux classes spécialisées pour les adolescents Roms dans Bordeaux Métropole, il y a un dispositif spécial tentant d'inclure les adolescents non scolarisés dans les collèges locaux. L'idée du dispositif c'est de faciliter l'introduction dans le système scolaire français en reconnaissant les handicaps des élèves concernés pour ensuite essayer de surmonter ces handicaps. Il s'agit donc d'une inclusion par les «bons» handicaps alors que souvent les enfants Roms sont placés dans des dispositifs destinés aux enfants ayant des handicaps d'une autre nature. Il s'agit alors d'une inclusion par le handicap « correcte », parce que souvent les enfants Roms sont placés dans des dispositifs destinés aux enfants qui ont d'autres handicaps que ceux des Roms. J'expliquerai les spécialités de ce dispositif dans le chapitre prochain.

Finalement, pour ce qui est du frein « accueil de refus », selon la directrice du Réseau Education Sans Frontières à Bordeaux, Madame Brigitte Lopez, les mairies n'accueillent pas ces enfants les bras ouverts. La plupart du temps, la volonté d'inclusion ne dépend pas de l'appartenance politique de la municipalité, même si on pourrait penser que les mairies de droite auraient une politique d'intégration plus restrictive que les mairies de gauche. Madame Lopez prend l'exemple de Bordeaux, qui a un maire de droite, et qui fait beaucoup plus pour scolariser ces enfants que les communes autour de Bordeaux qui sont souvent de gauche. Il semble que la volonté politique d'inclure ces enfants reflète plutôt l'intérêt des autorités municipales. Je dirais qu'à Bordeaux, ce frein n'est pas vraiment un problème, d'après ce que j'ai compris de mes informateurs.

3) Le dispositif pilote

Il semblerait alors que, pour garder les enfants Roms à l'école, il faudrait un dispositif ciblé pour les élèves qui ont besoin des connaissances de base, d'apprendre le « métier d'élève » en même temps qu'ils apprennent le français. A Bordeaux, comme seule commune du pays, trois collèges, le collège Jacques Ellul, (rive droite), le collège Aliénor d'Aquitaine (quartier de la gare), le collège Blanqui (Bordeaux Nord), ont donc adopté un dispositif pour inclure des enfants non-francophones qui ont été très peu, voire non-scolarisés antérieurement.

Les professeurs qui sont en charge des dispositifs UPEA2Ansa dans ces trois collèges sont Frédéric Andrianirina au collège Jacques Ellul, Pierre Gazet au collège Aliénor d'Aquitaine, et Michelle Leroy au collège Blanqui.

Dans Bordeaux Métropole, on a mis en place un projet spécial pour adapter le groupe d'enfants et jeunes non-scolarisés au système scolaire. Comme il y a eu une arrivée assez conséquente de ces élèves-là, il existe pour répondre aux besoins qu'ont ces élèves pour réussir à l'école, un dispositif pilote qu'on appelle UPE2Ansa, pour des élèves non scolarisés antérieurement. En 2014, on a ouvert trois dispositifs expérimentaux spécialisés dans l'accueil de grands adolescents non scolarisés antérieurement, en tout cas non lecteurs.²⁴⁸ Le dispositif existe seulement dans trois collèges, et non pas dans le premier degré parce que la difficulté liée à la non-scolarité antérieure est plus avérée quand on arrive au collège. Les adolescents entre 12 et 16 ans, qui devraient aller au collège constituent un groupe assez difficile à accrocher à l'école. Avant leur arrivée, il y avait déjà cinq classes de UPE2A, mais, parce que ces élèves n'avaient pas été scolarisés auparavant, il a fallu un projet éducatif particulier pour éviter la déscolarisation.²⁴⁹ Un tel dispositif a donc été mis en place dans la ville pour répondre aux besoins de ce groupe.

L'inspection académique a joué un grand rôle dans le développement et la mise en place de ce dispositif expérimental²⁵⁰ qui a été créé en accord avec *la politique de la ville*, les médiateurs sociaux, l'inspection académique, les élus de Bordeaux et des partenaires privés. Ces derniers acteurs représentent la raison pour laquelle ce projet est un peu particulier ; la

²⁴⁸ Ibid.

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ Jean-François Ruaud

ville a réuni des moyens financiers fournis par des partenaires privés, ce qui a permis à faire intervenir des animateurs qui utilisent des méthodes de travail novatrices, ainsi qu'une présence de plus d'adultes.²⁵¹ Les partenaires privés sont des entreprises comme Electricité de France (EDF), qui distribue l'électricité, et la Lyonnaise des eaux, qui distribue l'eau, qui ont comme point commun d'avoir été mises en difficulté par les squats parce que les personnes qui habitent les squats faisaient des branchements sauvages, il leur fallait tout le temps aller débrancher les squats. EDF se faisait en plus beaucoup voler leurs fils de cuivre sur les chantiers. Il y a également la société chargée du recyclage des ordures, et puis il y a également deux-trois autres entreprises qui ont agréé de soutenir ce projet pour voir si cela peut résoudre ces problèmes sociaux. Ce projet peut être interprété comme une critique faite par les acteurs privés disant qu'il faut que l'Education nationale prenne ses responsabilités. En finançant ce dispositif, les acteurs privés montrent qu'ils les jugent utiles et que ce dispositif sera bénéfique pour ces jeunes, et qu'après il sera possible pour Education nationale de prendre ces jeunes Roms non scolarisés en main. L'animateur n'est pas payé par l'Education nationale, mais par les sociétés externes. C'est la mairie de Bordeaux qui a eu l'idée que soutenir l'éducation des adolescents vivant dans les squats peut être une manière de résoudre les problèmes que rencontrent ces entreprises auprès de ces populations.²⁵² La France est dans une période de restriction de tout ce qui est fonction publique, donc que l'Education nationale fasse le choix de continuer de financer un animateur, n'est pas sûr. Voilà comment le dispositif aussi est expérimental sur le plan budgétaire.²⁵³ La solution bordelaise est une solution visant à aider les gens en offrant la possibilité de s'éduquer pour ensuite avoir la capacité de changer leur vie. Ce projet indique une volonté bordelaise de trouver des solutions originales; la municipalité n'avait pas les moyens de financer le dispositif en entier, donc elle a créé une coopération économique avec les acteurs privés les plus affectés par le problème social. Les acteurs bordelais ont compris qu'éduquer les adolescents en risque vivant sur leur territoire peut être très rentable pour la société locale, et qu'ignorer un problème social ne le fait pas disparaître.

3.1 Le but du dispositif

²⁵¹ Ibid.

²⁵² Ibid.

²⁵³ Interview effectuée avec Pierre Gazet le 19 mars 2015

Le dispositif existe sous la forme d'une classe destinée à scolariser les enfants nouvellement arrivés en France qui ne sont pas allés à l'école avant de venir au pays. Dans ce cadre-là, il y a une partie des élèves qui sont Roms, d'autres qui ne le sont pas. Le but étant de pouvoir les scolariser et pérenniser leur présence dans un lieu d'apprentissage et l'intégration par le travail.

Il existait déjà des dispositifs pour les enfants qui arrivent en France et qui vont à l'école sans pouvoir parler français : les UPE2A. Le problème, c'est que ces dispositifs ne sont pas assez adaptés aux enfants Roms qui viennent de Roumanie et de Bulgarie, qui n'ont souvent pas d'expérience scolaire. Dans les UPE2Ansa, on ajoute non-scolarisés antérieurement. Ce dispositif est différent parce qu'il s'adresse vraiment à un flux massif d'enfants qui n'ont pas été scolarisés, et qui souvent n'ont pas envie d'être scolarisés. Il est aussi différent parce qu'il s'adresse à un public difficile sans aucune règle ou structure scolaire.

« Ce sont quand même de futurs citoyens français, et on a tout intérêt à les intégrer dans la vie sociale en France. »²⁵⁴

3.2 Le fonctionnement de la classe

Ce dispositif n'est pas vraiment une classe, parce que les élèves sont inscrits dans des classes ordinaires, et ils participent à d'autres cours avec les autres élèves. Les professeurs travaillent le programme de l'école primaire, en apprenant aux élèves à lire, à compter et à pouvoir communiquer dans la vie quotidienne.²⁵⁵ Les enfants sont d'âges différents et de niveaux de français différents. Les professeurs du dispositif sont des professeurs d'école qui enseignent toutes les matières, et qui ont également des compétences en FLE.²⁵⁶

Les emplois du temps des élèves varient selon leur niveau de français. Les élèves, quand ils sont débutants en français, et souvent aussi dans le métier d'élève, ont presque tous leurs cours avec le professeur du dispositif, sauf en sport, en art plastique et en musique. Ce sont les seuls cours dans lesquels ils peuvent comprendre ce qui est enseigné et s'exprimer un peu parce qu'il y a une grande différence entre ce qu'ils vont pouvoir produire ou lire, et ce

²⁵⁴ Interview effectuée avec Michelle Leroy

²⁵⁵ Pierre Gazet

²⁵⁶ FLE : Français langue étrangère

qui est demandé dans les classes. Au collège en 6ème, les enfants ont 11 ans, le décalage d'apprentissage scolaire est trop grand. En théorie, un élève qui passe une année dans la classe sait lire comme un enfant de 7 ans.²⁵⁷ Donc, ils ont tous un retard au niveau scolaire. Ce sont des enfants qui ne sont pas stimulés intellectuellement. Il est difficile de faire des apprentissages, à 12-13 ans, on n'apprend pas à lire et à écrire comme à 6-7 ans. Du coup, il est difficile de mettre en place des processus d'apprentissage.²⁵⁸

Pourtant, si les enfants s'améliorent en français, ils peuvent assister à d'autres cours. Les collégiens ont le droit de rester dans ce dispositif pendant un an. Après, dans la plupart des cas, ils ont toujours du mal à parler français et trop de retard par rapport aux autres élèves pour réussir le bac, donc ils sont souvent placés dans d'autres dispositifs, pour les plus âgés, un cursus professionnel pour apprendre un métier ; la peinture ou d'autres travaux manuels, pour qu'ils commencent à penser à ce qu'ils veulent faire plus tard.²⁵⁹

C'est le CASNAV qui évalue les collégiens quand ils viennent à Bordeaux, et qui fait passer les tests pour éventuellement les envoyer vers ce dispositif. Il faut que ce soient des élèves qui ont été très peu scolarisés auparavant dans leur pays d'origine, que ce soient des adolescents qui sont venus récemment, ou qui sont en France depuis plus longtemps mais toujours non-francophones. Il s'agit dans les deux cas d'enfants décrocheurs, des enfants qui sont inscrits à l'école, mais qui n'y sont jamais allés. Soit parce qu'ils ne comprennent pas le français, soit parce que l'école ou le collège où ils ont été envoyés avant n'avait pas de classes spécifiques. Peut-être qu'ils y sont allés au début, mais lorsqu'ils se sont rendu compte que c'était une classe avec des Français dont le niveau de langue était trop difficile, ils n'y allaient plus. Par contre, s'ils sont non-francophones mais ont été scolarisés auparavant dans leur pays, ils ne rentrent pas dans les dispositifs, parce qu'ils savent ce que c'est l'école, ils savent se tenir sur une chaise, ils savent écrire et lire dans leur langue, ou calculer.²⁶⁰

Au final, après un an, l'objectif est que les collégiens parlent français et qu'ils ont des notions orales, et l'idéal c'est qu'ils sortent de ces dispositifs en sachant lire, écrire, et compter en français. La plupart des élèves ne sont pas des lecteurs dans leur langue, donc les professeurs font l'apprentissage de la lecture, mais comme les élèves n'ont pas d'habitudes scolaires, l'apprentissage du français se fait plus simplement oralement. Ils se concentrent sur

²⁵⁷ Pierre Gazet

²⁵⁸ Michelle Leroy

²⁵⁹ Interview effectuée avec Frédéric Andrianirina

²⁶⁰ Ibid.

le lexique, et puis ils y rajoutent des notions de sujet, de verbe et de complément, pour ensuite faire des phrases. En ce qui concerne la lecture, ils font souvent des syllabiques purs avec des sons, et la reconnaissance globale avec des mots qu'on utilise souvent, et pour reconnaître des mots, souvent des déchiffrages.²⁶¹

Avec ce groupe d'adolescents, la communication se fait très difficilement. À la fois parce qu'ils n'ont pas d'acquis scolaires, donc pour eux, rester assis sur une chaise en écoutant le professeur, n'est pas naturel. Ensuite, parce qu'ils parlent dans leur langue entre eux, ce qui rend l'apprentissage du français plus difficile du fait qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre cette nouvelle langue pour pouvoir communiquer les uns avec les autres. Ils n'ont pas les mêmes acquis non plus que les enfants français en ce qui concerne le « rôle » de l'enfant. Par exemple, quand on ne parle pas la même langue, souvent les enfants peuvent s'exprimer par le dessin, mais les enfants qui sont dans ce dispositif n'ont pas ces habitudes-là, ils ne savent pas comment le faire.²⁶²

3.3 Un dispositif expérimental

Ce qu'il y a de spécifique dans ce dispositif c'est qu'il soit associé à un enseignant et un animateur, donc il y a deux personnes qui travaillent ensemble pour pouvoir mener ces projets un peu différents. Ces classes existaient déjà à l'Education nationale, mais il n'y avait que l'enseignant seul avec ses élèves.

Donner des cours aux élèves avec qui la communication se fait difficilement n'a pas eu de succès auparavant ; soit l'enseignant était épuisé, soit les élèves ne venaient plus parce que c'était un schéma un peu traditionnel qu'ils ne comprenaient pas, et qu'ils ne pouvaient pas « tenir la distance » dans un dispositif vraiment scolaire. C'est justement pour éviter les ruptures des cours soit causées par l'épuisement des professeurs soit par le fait que les élèves n'arrivent pas à suivre les classes, et donc ne viennent plus aux les cours, que cette solution a été imaginée.

²⁶¹ Ibid.

²⁶² Michelle Leroy

3.4 La localisation géographique du dispositif et l'évolution du déplacement des groupes

Les dispositifs ont été placés géographiquement là où ils ont été placés parce que leurs adresses correspondaient, il y a trois ans, à l'implantation des squats près de ces collèges. Le problème avec les squats, c'est qu'ils se déplacent et ils ne restent pas dans le même endroit pendant longtemps, les personnes qui y vivent sont très vite expulsées. La distance entre les lieux de vie et le collège peut créer des difficultés pour suivre des horaires réguliers. Ces enfants commencent plus tard que les autres élèves, 8h du matin c'est trop tôt pour eux, parce qu'ils n'habitent pas forcément à côté. Normalement, en France, il y a des collèges de secteurs où toutes les familles du secteur envoient leurs enfants. Il arrive que les élèves habitent très loin des collèges avec ce dispositif ; parfois ils habitent à Pessac²⁶³ ou à Talence²⁶⁴. Parce que le collège du côté de chez eux ne dispose pas de ce dispositif, les élèves sont obligés de venir aux collèges qui peuvent offrir ces cours spéciaux. Des fois il leur faut 45 min-1h pour aller de chez eux jusqu'au collège, et 8h c'est trop tôt.²⁶⁵ J'ai observé qu'on n'a pas mis en place des transports pour les élèves qui vivent dans les squats pour les amener à l'école. Delphine Hordebaigt a déjà observé une autre ville que les enfants Roms n'ont pas osé prendre les cars scolaires puisqu'ils devaient les partager avec des enfants Gadjo.

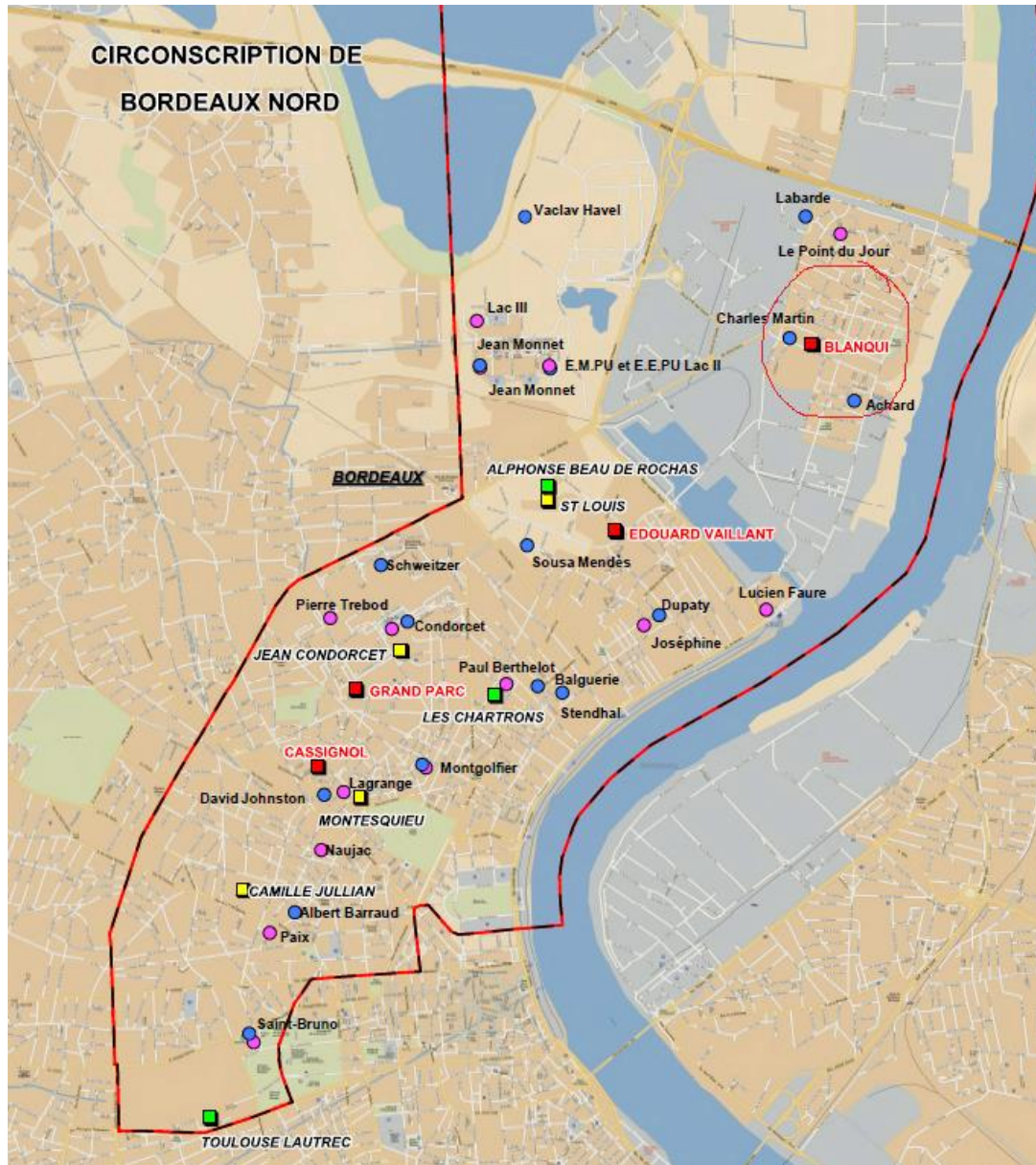
Michelle Leroy explique que, au contraire des deux autres collèges, les Roms ne sont plus aussi nombreux à venir au collège Blanqui, parce que les squats de ses environs sont fermés et les familles Roms se retrouvent sans logement, et donc géographiquement les besoins sont différents. Elle observe pourtant que les élèves qui ont commencé chez elle, les élèves Roms qui n'ont pas été scolarisés antérieurement, voient ce collège comme un point de repère. Une des familles se retrouve au sud de Pessac, à une heure et demie de trajet, mais ses enfants ont continué à venir au collège, parce qu'il a vraiment servi comme point de repère.²⁶⁶

²⁶³ Pessac se trouve dans l'agglomération bordelaise (sud), à environ 8 km de l'avenue Thiers

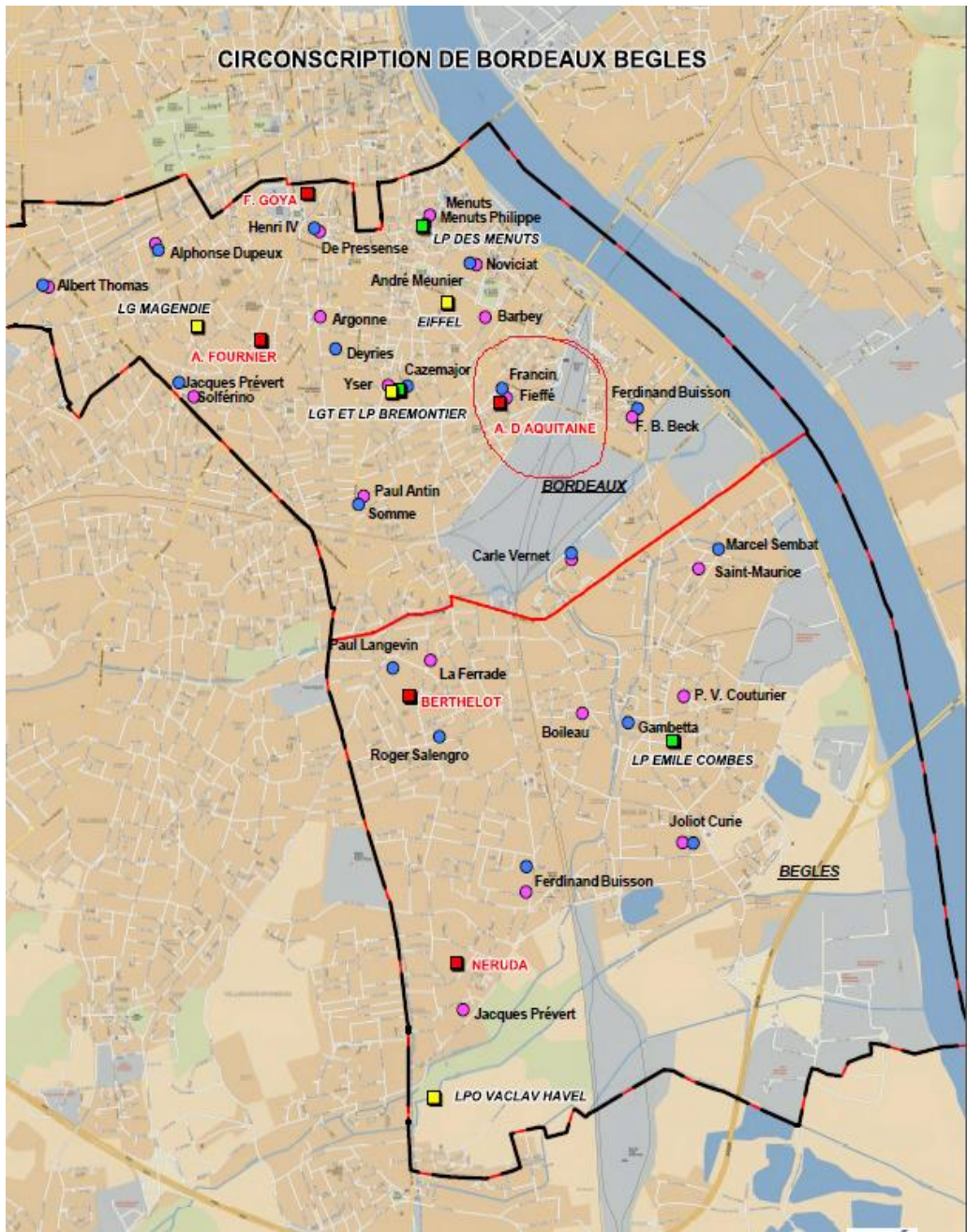
²⁶⁴ Talence se trouve dans l'agglomération bordelaise (sud), à environ 7 km de l'avenue Thiers

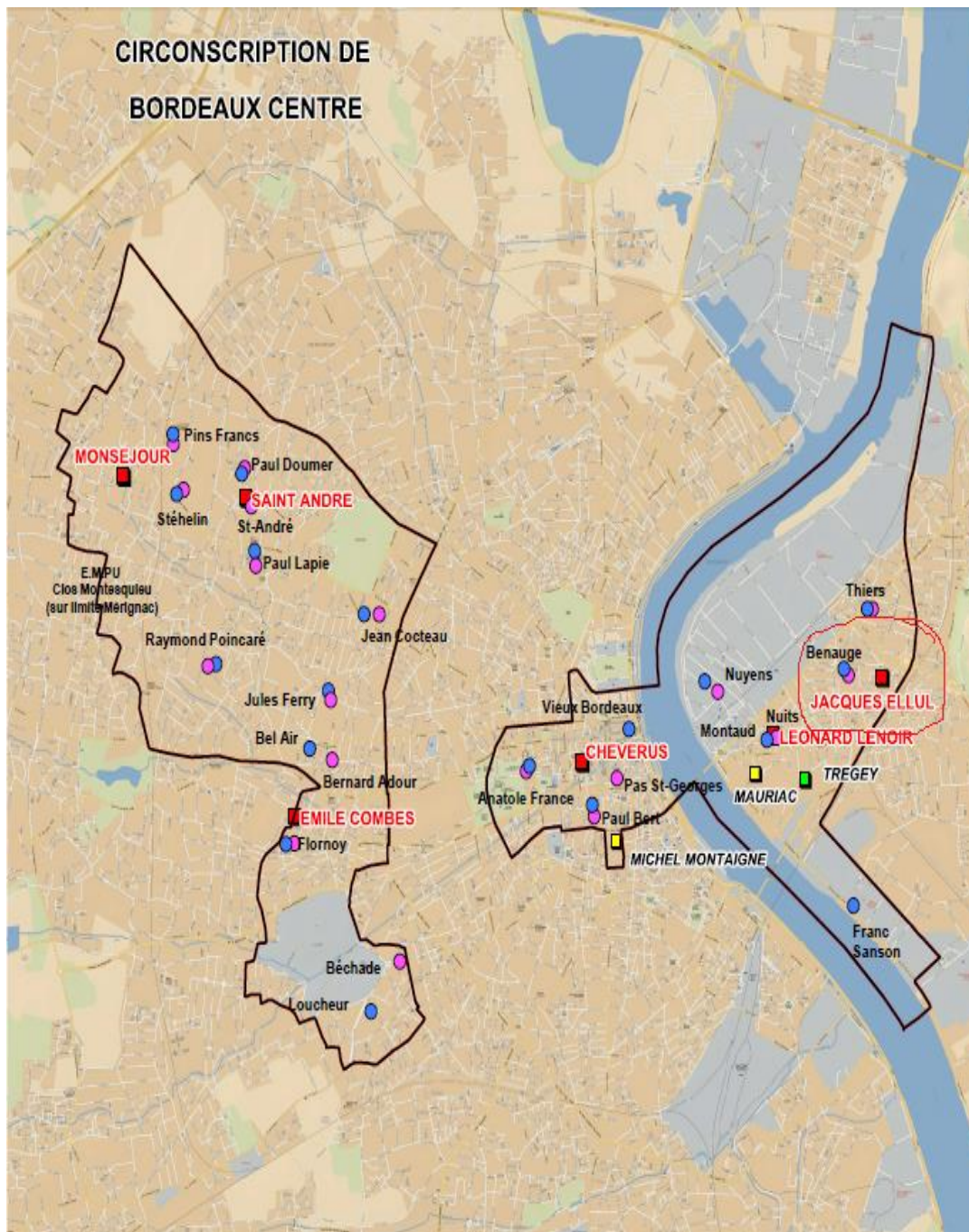
²⁶⁵ Frédéric Andrianirina

²⁶⁶ Michelle Leroy



²⁶⁷ Académie Bordeaux, *Les cartes des 21 circonscriptions territoriales*, Circonscription Bordeaux Nord, [Internet, mis à jour le 09.02.16
http://cache.media.education.gouv.fr/file/21_circonscriptions/59/3/BORDEAUXNORD_453593.pdf]





269

²⁶⁸ Académie Bordeaux, Les cartes des 21 circonscriptions territoriales, Circonscription Bordeaux Begles, [Internet, mis à jour le 09.02.16

http://cache.media.education.gouv.fr/file/21_circonscriptions/59/1/BORDEAUXBEGLES_453591.pdf]

²⁶⁹ Académie Bordeaux, Les cartes des 21 circonscriptions territoriales, Circonscription Bordeaux Centre, [Internet, mis à jour le 09.0.16

http://cache.media.education.gouv.fr/file/21_circonscriptions/59/2/BORDEAUXCENTRE_453592.pdf]

3.5 Un dispositif convaincant

Le plus grand problème de la scolarisation des Roms, c'est qu'ils n'ont pas l'habitude de continuité scolaire. Dans les classes normales, il n'y a pas assez de moyens pour suivre ces élèves comme il faut, et par conséquent, ces adolescents ont du mal à suivre l'enseignement. Ce dispositif essaye de répondre aux besoins qu'ont ces adolescents en les rencontrant là où ils sont dans leur scolarisation, en ce qui concerne les matières et la méthode d'enseignement. Avoir un animateur facilite le rôle de l'enseignant et la communication entre les élèves. Pour que les adolescents restent dans le dispositif durant l'année, il faut que les parents s'investissent, qu'ils comprennent ce que font leurs enfants à l'école. Les trois professeurs organisent par conséquent quelques rencontres par semestre où les parents sont invités à observer ce que font leurs enfants, ce qui peut améliorer la crédibilité de l'école auprès des Roms.

3.6 L'avenir du dispositif

Lorsque j'ai rencontré les trois professeurs à Bordeaux au printemps 2015, ils ne savaient pas si le dispositif allait continuer d'exister sous la même forme. Madame Leroy pense qu'à Bordeaux, il y a la volonté de se dire qu'« il faut éduquer ces jeunes, car ils seront nos citoyens, ils vont être Français un jour ». En ce qui concerne le futur du dispositif, elle ne sait pas s'il va durer à cause de tout ce qui se passe avec les réfugiés de Syrie, les moyens vont basculer sur d'autres besoins. Elle a aussi l'impression que « le problème Rom », on n'en parle plus. Les municipalités sont amenées à accueillir les réfugiés.²⁷⁰ Monsieur Andrianirina voit qu'il y a un besoin de ce type de dispositif au collège, mais il n'est pas sûr que ce projet soit une priorité à cause des autres migrants qui viennent en France. Monsieur Gazet ne sait pas si les professeurs vont perdre l'animateur ou non, mais il doute un peu que le dispositif aille persister à Bordeaux, il pense que c'est une question de financement public.²⁷¹ Même s'il s'agit d'un projet local, Monsieur Gazet ne pense pas qu'il existe une volonté spéciale à Bordeaux d'inclure ces enfants-là dans la société. Il le voit plutôt à l'envers ; c'est plutôt pour

²⁷⁰ Michelle Leroy

²⁷¹ Pierre Gazet

éviter les bêtises que font des enfants inoccupés vivant dans les squats. Il faut trouver une solution, mais cette solution spécifique à Bordeaux ne part pas d'un humanisme particulier.²⁷²

Pour ce qui est de l'avenir du dispositif, je comprends les limites financières qui peuvent rendre son maintien problématique. Pourtant, je trouve que le dispositif peut résoudre les problèmes qu'ont les enfants Roms avec l'accès au collège en mettant en place des cours qu'ils arrivent à suivre. Vu l'exemple d'exécution du projet à Bordeaux, je pense également que ce dispositif peut être réalisé au niveau national.

²⁷² Ibid.

Conclusion

Mes recherches ont porté sur la nature de la politique d'intégration des Roms à Bordeaux Métropole, et surtout l'effort de scolarisation des enfants Roms à Bordeaux. J'ai pris comme exemple de cette politique « le mécanisme de médiation municipale en direction des Roms ». J'ai voulu savoir si Jérôme Lobao, l'ancien président de l'association Procom, avait raison en disant que tous les enfants Roms de Bordeaux Métropole sont scolarisés, ainsi que la confirmation de Romeurope :

*« En ce qui concerne la scolarisation, aucun problème n'est apparu sur l'ensemble de la CUB. La mairie de Bordeaux a toujours facilité les démarches et accepté les enfants à la cantine en appliquant le tarif le plus bas pour les roms ».*²⁷³

J'ai voulu savoir si on peut faire le lien suivant : *une forte intégration des Roms dans la région résulte-t-elle d'une forte volonté politique locale ?*

Sur « le terrain », j'ai regardé les conditions locales dans lesquelles vivent les Roms, leur situation en ce qui concerne l'habitat et la santé, le rôle des associations qui interviennent auprès d'eux, l'accès au marché du travail, comment les enfants sont inclus dans le système scolaire. J'ai étudié la situation pour essayer de comprendre les plus gros freins de la scolarisation des enfants Roms.

Avant de me rendre sur le terrain et rencontrer mes informateurs, tout ce que je savais sur la situation des Roms à Bordeaux Métropole, c'était l'existence des médiateurs municipaux et leur travail pour inscrire les enfants Roms à l'école, et j'ai donc pris contact avec eux pour qu'ils puissent me guider vers d'autres personnes pouvant répondre à mes questions. J'ai eu la chance de parler avec des différents acteurs, aux différents niveaux, qui interviennent dans des manières divers sur la situation des Roms. J'ai donc compris que la scolarisation des enfants Roms est un sujet qui dépasse les structures scolaires, il s'agit également d'un travail social.

Analyser les résultats que j'ai trouvés pendant mes recherches a été un processus complexe. Je dis complexe parce que les informations recueillies sur place n'ont pas été aussi précises que j'avais espéré, ce qui en soi est un facteur qui peut confirmer ou infirmer mes

²⁷³ Romeurope, *Point de situation des familles Roms à Bordeaux*, 2012 [Internet, mis à jour le 24.02.16 <http://www.romeurope.org/spip.php?article1043>]

hypothèses. Si les entretiens et les interviews que j'ai eus m'ont donné des descriptions diverses de la situation, ce que j'ai retenu, c'est que l'information venant des différents informateurs varie beaucoup selon leur position. Avant de venir à Bordeaux, j'avais prévu que les personnes chargées des différents dispositifs scolaires ou de l'accompagnement social, dresseraient un tableau de la situation plus positif que les acteurs associatifs, et je constate que c'est le cas. Un autre élément de mon travail de terrain, c'est le décalage entre l'information que j'avais espéré obtenir des personnes que j'ai rencontrées sur le terrain et l'information que j'ai obtenue. J'avais prévu des réponses claires et précises sur la situation des Roms, mais ce que j'ai retenu, c'est que mes informateurs n'étaient pas capables de me donner une réponse à tout ce que j'ai voulu savoir. Ce manque de connaissance de mes informateurs de la situation des enfants Roms, et ainsi le manque de statistiques concernant ce groupe, reflètent l'absence de reconnaissance des minorités. Il s'agit d'une incapacité d'avoir une idée globale de la situation. Il est donc difficile de résumer les réponses de mes informateurs dans une phrase, et je vais catégoriser mes informateurs dans des « groupes » selon les relations qu'ils ont avec les enfants Roms.

Le premier groupe, les représentant de l'Inspection académique et du CASNAV, est chargé de la mise en place des programmes nationaux au niveau local. L'information que j'ai eue de ces personnes qui travaillent pour l'Etat, comme Jean-François Ruaud à l'Inspection académique, ainsi que Cécile Prévost et Dominique Carré au CASNAV, a été une présentation de la situation qui donnait l'impression que les institutions et les autorités locales font tout ce qu'il leur est possible pour améliorer la situation. Ils ont parlé de l'arrivée des Roms sur le territoire, et des conséquences que cela a eues pour les systèmes scolaires locaux. Ils ont souligné que le plus grand problème des enfants Roms venant à Bordeaux c'est qu'ils n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine, et c'est donc également un problème social. Une coopération entre les acteurs de *la politique de la ville* avec leurs compétences sur les enfants précaires, et les acteurs de l'inspection académique est alors devenue nécessaire pour essayer d'intégrer ces enfants dans le système scolaire. Cependant, ils ont insisté sur le fait que les dispositifs développés n'ont pas été créés seulement pour les Roms, mais pour tous les enfants qui se trouvent dans la même situation sociale qu'eux. Un élément qui lors de mes interviews est devenu clair, c'est que la problématique des Roms est très délicate. En France, on n'a pas de recensement ethnique, et j'ai senti qu'il était presque inconvenant de mettre en cause la situation de ces enfants. Ce manque de reconnaissance de minorités devient visible

quand on consulte les statistiques, où cette population ne figure pas. C'était alors difficile pour eux de me donner des chiffres sur le nombre de Roms vivant sur le territoire bordelais. Dans ce dispositif, ce qui est un peu spécial, c'est que les collégiens Roms sont suivis par un animateur qui assiste le professeur, parce ces élèves ont besoin d'orientation sur les méthodes d'études ou comment être élève. Le fait que l'animateur des enfants est financé par des acteurs privés dans une phase d'essai est une manière de financement assez originale. Je suis revenue en septembre 2015, et la situation était alors que les acteurs privés avaient arrêté leur financement du projet et, du coup, le dispositif avait perdu son animateur. Selon mes sources, les acteurs ne pouvaient plus soutenir le projet parce qu'ils n'en avaient « plus les moyens ». Le dispositif n'a plus la même fonction qu'au début. Il ne reste qu'à se questionner : S'agit-il vraiment d'une volonté locale de résoudre un problème social quand les acteurs privés quittent le projet si tôt ? Peut-on vraiment faire un bilan du projet après seulement quelques années ? Il s'agit d'un groupe très fragile qui n'est pas habitué à l'école, faut-il avoir aussi peu de patience ? Je pense que, en général, le problème des conditions de ce dispositif, c'est une certaine ignorance du temps qu'il faut pour introduire ces collégiens au système scolaire français. Premièrement, ce dispositif a pour but de préparer ces adolescents qui n'ont jamais été à l'école à des classes normales en seulement un an. Un des professeurs avoue que ces élèves ont à la fin de l'année un niveau de français d'un élève de 7 ans et que cela est trop bas pour réussir une scolarisation normale au collège. Si le but est de les inclure à l'école, il est évident qu'ils ont besoin de plus de temps avec le même professeur qu'ils connaissent pour pouvoir continuer. Deuxième chose, pour ce qui est du soutien des acteurs privés, je ne vois pas les raisons de s'investir dans un projet pour le quitter aussi vite. Il me semble évident qu'un tel projet n'aurait pas résolu les problèmes sociaux liés à ce groupe après seulement un an, et qu'il faudra un peu plus de temps pour en voir les résultats.

Le second groupe est constitué par les médiateurs sociaux, comme David Dumeau, et des professeurs, comme les professeurs chargés de l'UPE2Ansa, avec qui j'ai parlé, les personnes qui ont le plus de contact avec les enfants Roms dans le quotidien, et les personnes qui sont chargées de les introduire dans la société bordelaise, et qui ont le rôle de « Gadjos autoritaires ». Ces acteurs ont présenté la situation d'une manière plus critique du système, ils confirment le besoin des dispositifs pour aider les Roms, mais également la réalité et les limites des projets locaux. Les médiateurs qui interviennent sur les squats où habitent les Roms étaient parmi les premiers à informer l'Education nationale du besoin particulier de ces

enfants et de la nécessité des nouveaux dispositifs au collège pour mieux intégrer ces jeunes dans la société. Les professeurs d'école et les professeurs de collège ont été témoins d'un groupe d'enfants qui était difficile à intégrer dans l'enseignement, mais ils ont vu que les dispositifs pourraient donner à ces enfants des ressources pour réussir à l'école ou au collège. D'après Madame Lopez, le problème de la scolarisation des élèves Roms n'est pas aussi aigu qu'avant. D'abord, parce que cela fait quelques années que leurs familles sont en France, donc il y a des enfants qui ont eu de vraies scolarités, des enfants qui sont sortis du système scolaire diplômés et qui travaillent. Dans la communauté Rom, ces enfants sont des exemples. Les familles qui sont restées se sont plus ou moins habituées à la société locale. Madame Lopez souligne également combien l'Education nationale a d'une certaine façon accompagné les écoles, et que les dispositifs ont facilité l'intégration, et ont amélioré la vie à l'école pour les élèves mais aussi les professeurs qui ne savaient pas quoi faire pour les intégrer dans leurs classes. L'opinion de la directrice du Réseau Education sans Frontières, avec son expérience dans ce domaine, est une reconnaissance des efforts que l'inspection académique locale en se mobilisant pour aider les établissements scolaires.

Les associations comme Médecins du Monde et Scol'enfance, qui militent pour les droits des Roms, ainsi que la doctorante Alexandra Clavé-Mercier, sont très critiques à l'égard de l'effort de l'Etat d'inclure ces personnes vivant dans des squats. Ils m'ont parlé de la situation d'habitat inhumaine des enfants Roms sur le territoire de Bordeaux. Ils critiquent les critères trop stricts de la MOUS, et le fait que les associations locales ne sont pas réellement incluses dans les diagnostics des squats. Selon Clavé-Mercier, experte en politique d'accueil des migrants bulgares mise en place dans l'agglomération bordelaise, il faut réinterroger les faits existants au sujet de la scolarisation des Roms migrants après les nouvelles migrations de Roms.²⁷⁴ Elle a analysé dans quelle mesure les interactions entre l'institution scolaire et les «migrants Roms» suivent le cadre national d'accueil de ces migrants, elle observe que les Roms migrants sont, dans l'institution scolaire, exposés à des préjugés, souvent à cause d'une ignorance générale, qui les enferme dans une identité essentialisée, qu'ils soient « Roms », « Roumains », ou « Bulgares ». Souvent, leur identité Rom est basée sur des caractéristiques ethniques qui sont inhérentes, comme les traits culturels et économiques, sans que les

²⁷⁴ Alexandra Clavé-Mercier, L'Institution scolaire face aux «migrants Roms»: entre hospitalité et raison humanitaire, dans *Migrations Société*, Vol. 26, n° 152, mars - avril 2014, p. 120

dispositifs soient adaptés à ces groupes.²⁷⁵ Les modes migratoires sont également utilisés comme une caractéristique pour expliquer les difficultés d'accueillir les Roms dans les écoles normales. Les informateurs de Clavé-Mercier pensent que puisque beaucoup de familles Roms partent quelques mois pour leur pays d'origine au milieu de l'année scolaire, c'est de leur faute s'ils n'arrivent pas à ajuster leur vie au système scolaire en France, alors que la réalité peut être qu'ils sont forcés de partir.²⁷⁶ Selon Clavé-Mercier, les enseignants avec qui elle a parlé trouvent inadéquats les dispositifs institutionnels pour accueillir ces enfants.²⁷⁷ Les classes introductives ne sont pas suffisantes, puisqu'elles sont souvent surchargées. Mais selon le CASNAV, qui en tire des lectures différentes, ce sont les migrants eux-mêmes qui sont responsables des difficultés et des échecs. Donc, le système scolaire mis en place pour aider les enfants allophones n'est pas fait pour « ce type d'élèves ».²⁷⁸ Selon Clavé-Mercier, l'échec des enfants Roms n'est pas la faute pas du fonctionnement de l'institution scolaire, mais plutôt des préjugés à l'égard de ces populations chez les acteurs du système scolaire.²⁷⁹ Tous les informateurs que j'ai rencontrés ont mentionné que la situation de l'habitat est la raison la plus importante de la déscolarisation ou de la non-scolarisation des enfants Roms. Surtout les associations qui interviennent sur les squats constatent que la situation des enfants Roms sur le territoire bordelais n'est pas propice pour l'apprentissage. Pour qu'une personne soit motivée pour la scolarité, il faut qu'elle ait un certain nombre de ses besoins couverts. J'ai mentionné la théorie de Maslow qui dit que les besoins fondamentaux sont les sources de motivation pour l'être humain. Selon Maslow, il est impossible pour un enfant de réussir à l'école, sans que tous ses besoins primaires sont satisfaits, comme manger, dormir, se sentir en sécurité, se sentir accepté par son environnement.²⁸⁰ Si les enfants vivent dans des conditions fragiles à Bordeaux Métropole, sans savoir par exemple où ils vont dormir la nuit, il est clair que ces besoins ne sont pas satisfaits.

Les témoignages des Roms ont porté sur leurs expériences de la situation, leur vérité. Parler avec eux a été une expérience très enrichissante. Lorsque j'ai observé un squat à

²⁷⁵ Ibid. p.121

²⁷⁶ Ibid. p. 123

²⁷⁷ Ibid. p.123

²⁷⁸ Ibid. p.123

²⁷⁹ Ibid. p. 124

²⁸⁰ André Quinton, *Psychologie d'apprentissage : les motivations*, l'université de Bordeaux II, Diplôme Universitaire de pédagogie (05.11.07) [Internet, mis à jour 02.02.16 <http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/motivations.pdf>]

Bordeaux, j'ai rencontré des Roms qui ont fait de leur mieux dans une situation difficile. Ces personnes font tout ce qui leur est possible pour survivre de la manière qu'ils connaissent, et les exigences des autorités françaises, ne sont pas toujours connectées à leur réalité. La plupart des enfants vivant sur squat, sont peu intéressés par l'école. J'ai rencontré une jeune fille, enceinte, qui devait avoir environ 15 ans, qui n'aimait pas l'école « juste parce que j'aime pas ». Un garçon du même âge environ que j'ai rencontré, qui a répondu à ma question « qu'est-ce que tu veux faire après l'école », il m'a dit « rien ». Cependant, j'ai rencontré quelques petites filles qui aimaient bien les cours d'art plastique. Il y avait aussi un garçon de 15 ans environ, qui voulait devenir coiffeur. Donc il est difficile de juger selon les apparences, il y a toujours quelques exceptions. C'est un groupe qui demande beaucoup d'effort de la part des services sociaux, parce qu'on ne peut pas utiliser les mêmes « modèles » existants pour ce public, ils ont besoin d'un suivi plus étroit pour comprendre comment la société fonctionne, surtout tout ce qui est administratif.

Je suis allée à Bordeaux pour voir s'il y avait une volonté particulière pour intégrer les enfants Roms à l'école et un effort spécial pour intégrer les Roms dans la société. D'après mes observations, il y a dans Bordeaux Métropole, avec ses multiples projets et personnes chargées de s'occuper de ce groupe, une volonté d'intégration. Il est difficile de contredire ce fait. J'ai discuté les raisons exogènes et les raisons endogènes de la déscolarisation des enfants Roms, ce qui a montré que les freins se trouvent à la fois chez les familles Roms et dans la société française. On voit que Bordeaux ne suit pas les mêmes mauvaises pratiques que le reste du pays. L'approche y est différente dans ce sens que les acteurs locaux ont fait un effort pour intégrer ces enfants en créant des classes spéciales qui sont accessibles pour les collégiens qui n'ont jamais été scolarisés avant. On n'y trouve pas non plus cette mauvaise pratique qui veut que les personnes chargées d'intégrer les personnes vivant en squat ne comprennent pas la complexité que représente cette population, parce que la municipalité a employé des médiateurs experts de ce groupe qui ne travaillent qu'à l'intégration des Roms. Pour revenir à une de mes questions de recherche, si on pouvait faire le lien suivant : *une forte intégration des Roms dans la région résulte-t-elle d'une forte volonté politique locale ?* Je dirais oui, mais c'est plutôt une forte volonté associative qui est la force derrière cette intégration des Roms dans des divers secteurs.

Cependant, dans Bordeaux Métropole, il y a des différences entre l'intention et les moyens disponibles pour exécuter les programmes, plus un manque de compréhension des besoins réels pour que ces projets d'intégration puissent durer. Pour réussir à inclure ces enfants dans le système scolaire, il faudrait plus de participation à la scolarisation de la part des Roms, et plus de compréhension de la part des autorités pour la situation des Roms. Je suis d'accord avec les réflexions de Delphine Hordebaigt sur ce qu'il faudrait faire:

« Ce qu'il faut faire, au lieu d'activer des dispositifs vraiment à la marge, c'est de mobiliser les familles sur la nécessité d'amener leurs enfants à l'école. Il faut que toute la famille comprenne la situation, et il faut faire découvrir l'école française aux enfants et aux parents, en utilisant un interprète, s'il y a besoin. »

Pourtant, il ne faut pas dire que tous les projets qui ne fonctionnent pas tout de suite sont des échecs. Si on peut aider seulement un enfant Rom au début par ce projet, cela peut changer la mentalité du groupe. Il faut attendre un peu plus longtemps pour voir si le projet a des répercussions sur les autres enfants vivant les mêmes conditions.

Finalement, j'aimerais bien contredire Jérôme Lobao quand il affirme que les enfants sont scolarisés sur le territoire, parce que même si à Bordeaux, la plupart des enfants sont inscrits dans un établissement scolaire, cela ne va pas dire, on l'a bien compris en lisant ce mémoire, qu'ils sont scolarisés.

Epilogue

Quand je suis partie de Bordeaux, le destin du dispositif expérimental était toujours incertain. Quelques semaines après mon retour en Norvège, j'ai pris contact avec une de mes informateurs, Michelle Leroy, pour demander l'état actuel du dispositif. Elle m'a répondu qu'elle ne savait pas encore si le dispositif allait continuer, mais qu'il y avait de grandes chances pour qu'il aille perdurer car les classes se remplissent chez elle et dans les deux autres collèges du dispositif. Elle a dit que les professeurs vont savoir s'il va continuer au début de 2016 quand le budget leur sera présenté. L'animatrice, qui auparavant était financée par les acteurs privés, est maintenant comptabilisée dans le budget des Assistants d'éducation (AED), donc elle est payée par le rectorat. Le financement des acteurs privés a été un capital pour démarrer le projet, et les acteurs de l'Etat ont continué le financement.

Il semblerait, après tout, qu'il y ait raison de penser que le dispositif va perdurer et donner un avenir aux collégiens Roms dans Bordeaux Métropole.

Annexe I

Abréviations et sigles

AAH- Allocations aux adultes handicapés

ADAV 33 - Association départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde

AED- Assistants d'éducation

CAF- Caisse d'allocations familiales

CASNAV- Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

CEDS- Comité européen des droits sociaux

CIO- Centre d'information et d'orientation

COS- Centre des œuvres sociales

DDCS- Direction départementale de la cohésion sociale

DEPP - Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance

ECRI - Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

EDF- Electricité de France

EREA - Etablissements régionaux d'enseignement adapté

ERRC- European Roma Rights Centre

FLE- Français langue étrangère

FNASAT- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

HRW- Human Rights Watch

LDH- Ligue des Droits de l'Homme

MGIEN- Mission générale d'insertion de l'éducation nationale

MOUS - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

REP - Réseaux d'éducation prioritaire

REP+ - Réseaux d'Education Prioritaire renforcés

SEGPA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

UPE2Ansa-Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement

Annexe II

Législation française concernant spécifiquement et collectivement les Bohémiens du XVIe au XIXe siècle, cité dans le livre *Roms en Europe* par Jean-Pierre Liégeois :

Année	Interdiction	Condamnation	Récidive ou non-obéissance
1504 (Lous XII)	Séjour	Bannissement	
1510 (Grand Conseil)	Séjour	Bannissement	Pendaison
1539 (François Ier)	Séjour	Bannissement	Punition corporelle
1561	Séjour	Bannissement	Galères et punition corporelle
1606 (Henri IV)	Atroupement	Punition comme « vagabonds et mal vivants »	
1647 (Louis XIV, régence)	Etre Bohémien	Galères	
1660 (Louis XIV)	Séjour	Bannissement	Galères ou punitions corporelles
1666 (Louis XIV)	Être Bohémien	Galères, fouet, flétrissure, bannissement	
1673 (Louis XIV)	Séjour	Bannissement	Galères
1682 (Louis XIV)	Etre Bohémien	Galères, tête rasée, enfants enfermés dans les hôpitaux	
1700-1716	Mendicité	Bannissement	Carcans, fustigés
1720-1722 (Lorraine)	Vagabondage en général		Fustigés, marqués et bannis
1723	Séjour, atroupement dans les bois, sur les grands chemins	Bannissement, les communautés locales doivent se regrouper,	

(Lorraine)			
1724 (Louis XV)	Séjour, nomadisme, attroupement de plus de 4 adultes	Galères (5 ans) pour les hommes valides, fouet, hôpital pour les autres	
1764	Séjour, nomadisme	Galères, renfermement, choix d'un domicile et d'un métier	Galères pendant 9 ans, et si récidive renfermement pendant encore 9 ans et à perpétuité
An II (1793)	Donner et demander l'aumône	Amende de la valeur de deux jours de travail, incarcération	
1802 (Pays basque) 1803 (Bonaparte)	Séjour, être Bohémien	Déportation : Enfants, femmes, vieillards : au dépôt de mendicité Jeunes gens : marine, armée, hommes valides : travaux forcés	
XIXe siècle	Séjour, être Bohémien	Réjet, Bannissement prison ²⁸¹	

²⁸¹ Jean-Pierre Liégeois, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du conseil de l'Europe, 2007) pp. 109-110

Annexe III

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a condamné la France pour son traitement des Roms et des Gens de Voyage.

« La dernière condamnation

Communiqué de presse de Médecins du Monde

La France condamnée pour violations manifestes des droits des populations roms

Dans sa décision rendue publique le 21 janvier 2013, le Comité européen des Droits sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe condamne fermement la France pour violations manifestes de droits et d'accès aux droits des populations roms, suite à une saisine déposée par Médecins du Monde début 2011. Le gouvernement français doit prendre des mesures concrètes et effectives pour lutter contre l'exclusion sociale des Roms et leur garantir les mêmes droits qu'à tous.

Par ses conclusions, le CEDS condamne la France pour violation des droits inscrits dans la Charte Européenne des Droits sociaux révisée (CEDSR) concernant les droits des Roms au logement, à l'hébergement, à l'éducation de leurs enfants, à l'assistance sociale et médicale, au droit à la protection de la santé.

Le comité a constaté notamment que les expulsions de campements roms ont eu lieu sans respecter les conditions prescrites par la Charte et donc en violation de la dignité des personnes concernées. Il juge également insuffisante la politique du gouvernement français à l'égard des Roms, particulièrement sur l'accès à l'éducation des enfants roms et aux soins de santé. Face au manque de moyens déployés par la France pour améliorer leurs conditions de vie précaires, le CEDS considère que les Roms vivant sur le territoire français souffrent d'un traitement discriminatoire.

Cette condamnation intervient à la suite d'une réclamation déposée par Médecins du Monde le 19 janvier 2011. Depuis cette saisine, la situation des populations roms reste précaire dans certaines régions, malgré la circulaire du 26 août 2012 relative à l'accompagnement des évacuations des campements et la mise en place d'un dispositif piloté par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement).

A Marseille, quatre expulsions ont eu lieu pour le seul mois de décembre 2012 touchant près de 160 personnes, dont des femmes enceintes et des enfants. Une campagne de vaccination de MdM contre l'hépatite A sur 29 enfants a ainsi été interrompue. Les équipes de MdM témoignent d'opérations particulièrement violentes, sans consultation préalable des populations et des associations. Ces opérations se sont déroulées de nuit et en période hivernale, en utilisant de manière abusive les arrêtés de péril qui permettent de contourner la circulaire du 26 août 2012.

La France a déjà été condamnée à trois reprises par le CEDS sur la situation des Roms. Cette quatrième procédure souligne l'urgence pour le gouvernement de faire appliquer de manière effective le volet prévention de la circulaire du 26 août 2012 sur l'ensemble du territoire et de prendre des mesures d'intervention positives tenant compte des recommandations du CEDS.

n° 67/2011 - Médecins du Monde - International c. France

La réclamation a été enregistrée le 19 avril 2011. L'organisation réclamante allègue que la France ne respecte pas les droits au logement, à la scolarisation des enfants, à la protection sociale et à la santé des Roms vivant en France. Ces allégations constituent une violation des articles 11 (droit à la santé), 13 (droit à l'assistance sociale et médicale), 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique), 17 (droit des enfants et des adolescents à une protection sociale, juridique et économique), 19§8 (garanties relatives à l'expulsion), 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (droit au logement), seuls ou en combinaison avec l'article E (non-discrimination) de la Charte sociale européenne révisée.

- [Pièce n° 1](#), Réclamation enregistrée au Secrétariat le 19 avril 2011
- [Pièce n° 2](#), Mémoire du Gouvernement sur le bien-fondé
- [Pièce n° 3](#), Réplique au mémoire du Gouvernement sur le bien-fondé

Le Comité européen des Droits sociaux a déclaré la réclamation recevable le 13 septembre 2011. Il a conclu à la violation de l'article E combiné avec les articles 11§§1-3, 13§1, 16, 17§2, 19§8, 30 et 31§§1-2 de la Charte révisée et de l'article 13§4. Concernant d'autres situations, le Comité a conclu à la non-violation de l'article E combiné avec l'article 16 et de l'article 13§4. Il a transmis son rapport contenant sa décision sur le bien-fondé de la réclamation aux parties et au Comité des Ministres le 20 septembre 2012.

- La [décision du Comité européen des Droits sociaux](#)
- Une [analyse de cette décision](#) par Cédric Roulhac, sur le site revdh.org.

Les condamnations précédentes de la France

Le CEDS avait été précédemment saisi de cinq réclamations contre la France concernant les Roms et gens du voyage. Toutes s'étaient conclues par des condamnations. En voici une synthèse [3]

n° 64/2011 - Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV)

La réclamation a été enregistrée le 28 janvier 2011. Selon l'organisation réclamante le Gouvernement français continue d'expulser des Roms par la force sans proposer de solution convenable de remplacement. La réclamation porte également sur le fait que les Roms présents en France continuent de subir une discrimination dans l'accès au logement. Le FERV allègue que la situation en France n'est pas conforme avec les articles 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique), 19§8 (garanties relatives à l'expulsion), 30 (droit à la protection contre la

pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (droit au logement), invoqués seuls ou en combinaison avec la clause de non-discrimination contenue dans l'article E de la Charte révisée.

Le CEDS a déclaré la réclamation recevable le 10 mai 2011, et a conclu à la violation de l'article E en combinaison avec les articles 19§8, 30, 31§§1, 2, et 3, et l'article 16 de la Charte révisée.

Il a transmis son rapport contenant sa décision sur le bien-fondé de la réclamation aux parties et au Comité des Ministres le 1 février 2012.

n° 63/2010 - Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE)

La réclamation a été enregistrée le 15 novembre 2010. Elle concerne les expulsions des Roms de leurs logements et de la France pendant l'été 2010. L'organisation réclamante allègue que ces expulsions violent l'article 31 (droit au logement) et l'article 19§8 (garanties relatives à l'expulsion) de la Charte révisée. Elle allègue également que les faits en question constituent une discrimination (article E) dans la jouissance des droits mentionnés ci-dessus.

Le CEDS a déclaré la réclamation recevable le 25 janvier 2011, et a conclu à la violation des articles 31§2 et 19§8 en combinaison avec l'article E de la Charte révisée.

Il a transmis son rapport au Comité des Ministres le 13 juillet 2011. Celui-ci a adopté la Résolution CM/ResChS(2011)9 le 9 novembre 2011.

n° 51/2008 - Centre européen des Droits des Roms (CEDR)

La réclamation a été enregistrée le 17 avril 2008. L'organisation réclamante se plaint d'une violation des articles 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique), 19 (droit des travailleurs migrants et leurs familles à la protection et à l'assistance), 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale) et 31 (droit au logement), invoqués seuls et/ou en combinaison avec la clause de non-discrimination contenue dans l'article E de la Charte révisée, en raison du fait que les gens du voyage en France sont victimes d'injustice dans l'accès au logement et notamment d'exclusion sociale, d'évictions forcées, ainsi que de ségrégation dans l'attribution des logements, de conditions de logement médiocres et de manque de sécurité. Par ailleurs, la France n'aurait pas pris les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie des migrants Rom provenant d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le CEDS a déclaré la réclamation recevable le 23 septembre 2008, et a conclu à une violation de l'article 31§§1 et 2, de l'article E combiné avec l'article 31, de l'article 16 et de l'article E combiné avec l'article 16, de l'article 30, de l'article E combiné avec l'article 30 et de l'article 19§4c de la Charte révisée.

Il a transmis son rapport au Comité des Ministres le 26 octobre 2009. Celui-ci a adopté la Résolution CM/ResChS(2010)5 le 30 juin 2010.

n° 39/2006 - Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA)

La réclamation enregistrée le 2 novembre 2006 porte sur l'article 31 (droit au logement) de la Charte sociale européenne révisée. Il est allégué que la manière dans laquelle la législation sur le logement est appliquée en France rend la situation non conforme à cet article.

Le CEDS a déclaré la réclamation recevable le 19 mars 2007, et a conclu à la violation des Articles 31§§1 et 2 et à l'Article 31§3 en combinaison avec l'Article E de la Charte sociale européenne révisée.

Il a transmis son rapport au Comité des Ministres le 4 février 2008. Celui-ci a adopté Résolution Res ChS (2008)8 le 2 juillet 2008.

n° 33/2006 - Mouvement international ATD-Quart Monde

La réclamation enregistrée le 1er février 2006, porte sur l'article 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique), l'article 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale), l'article 31 (droit au logement) seuls ou en combinaison avec l'article E (non-discrimination) de la Charte sociale européenne révisée. Il est allégué des manquements au droit au logement des personnes vivant dans une situation de grande pauvreté.

Le CEDS a déclaré la réclamation recevable le 12 juin 2006, et a conclu à la violation des Articles 30 (seul et en combinaison avec l'Article E), 31§§1 et 2 et 31§§3 en combinaison avec l'Article E de la Charte sociale européenne révisée.

Il a transmis son rapport au Comité des Ministres le 4 février 2008. Celui-ci a adopté Résolution Res ChS (2008)7 le 2 juillet 2008. »²⁸²

²⁸² Ligue des Droits de l'homme de Toulon, *Nouvelle condamnation de la France pour violations des droits des Roms*, (04.09.13) [internet, mis à jour le 01.02.16 <http://ldh-toulon.net/nouvelle-condamnation-de-la-France.html>]

Bibliographie

Sources orales

Andrianirina, Frédéric, professeur au collège Jacques Ellul, un des professeurs du dispositif pilote à Bordeaux. Le 19 mars 2015

Beaupère, Hélène, directrice de l'Association départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde (ADAV33). Le 15 mars 2015

Clavé-Mercier, Alexandra, doctorante qui vient de rendre sa thèse sur la politique bordelaise envers les Roms. Le 17 avril 2015

Dumeau, David et Anna Kolibarova, les médiateurs sociaux de la ville de Bordeaux auprès des Roms. Le 17 mars 2015

Garcia, Morgan, responsable de la mission squat pour Médecins du monde. Le 14 avril 2015

Gazet, Pierre, professeur au collège Aliénor d'Aquitaine, un des professeurs du dispositif pilote à Bordeaux. Le 19 mars 2015

Hordebaigt, Delphine, directrice de l'association Scol'enfance. Le 21 mars 2015

Leroy, Michelle, professeure au collège Blanqui à Bordeaux, une des professeurs du dispositif pilote à Bordeaux. Le 14 septembre 2015

Lopez, Brigitte, ancienne directrice de l'école de Benauge, directrice du Réseau éducation sans frontières et politicienne de gauche. Le 14 mai 2015.

Prévoist, Cécile et Dominique Carré, qui travaillent au Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) à Bordeaux. Le 18 mars 2015

Rama, Sophie, professeure des écoles, qui enseigne dans le cadre d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mobiles, en élémentaire. Le 12 mai 2015

Ruaud, Jean-François, chargé de mission politique de la ville de Bordeaux à l'inspection académique en Gironde. Le 20 mars 2015

Seline Elise, professeure au collège Albert Camus à Bayonne, chargée du module « échec à l'échec » visant à scolariser les enfants manouches déscolarisés. Le 18 septembre 2015

Soriano, Isabelle, professeure des écoles en FLE. Le 12 mai 2015

Une famille Rom qui souhaite rester anonyme. Le 14 mai 2015

Ouvrages

Asséo, Henriette, *Les Tsiganes une destinée européenne*, Paris : Gallimard, 1994

Bensoussan, Georges (dir.), Jean-Marc Dreyfus (dir.), Édouard Husson (dir.) et al., *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, coll. « À présent », 2009

Bourdieu, Pierre, *La Reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Ed. de Minuit, 1970

Clavé-Mercier, Alexandra, *La « tsiganité » dans un village de Roumanie. Des logiques de catégorisation dans l'espace scolaire aux effets sur l'identification et l'inscription des individus dans la société*, Master 2 Recherche Sciences Humaines et Sociales Mention Anthropologie, Université Victor Segalen, Bordeaux 02.06.10

Coquio, Catherine, Jean-Luc Poueyto (sous la direction de) *Roms, Tsiganes, Nomades : un malentendu européen*, Paris, Karthala, 2014

Edelheit, Abraham J., Hersel Edelheit, Ann Edelheit, *History of the Holocaust: a Handbook and Dictionary*, Colorado , Westview Press, 1994

Lesfaureis, Léa, « *L'évolution du traitement de la question des gens du voyage par les politiques publiques en France depuis 50 ans, à l'occasion des 50 ans de l'association ADAV33.* », IEP Bordeaux-master 1, 2014 [non publié]

Liebig, Etienne, *De l'utilité politique des Roms, une peur populaire transformée en racisme d'Etat*, Paris, Michalon Editions, 2012.

Liégeois, Jean-Pierre, *Roms en Europe*, (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2007)

Quinton, André, *Psychologie d'apprentissage : les motivations*, l'Université de Bordeaux II, Diplôme Universitaire de pédagogie (05.11.07) [Internet, mis à jour 02.02.16 <http://www.crame.u-bordeaux2.fr/pdf/motivations.pdf>]

Ragin, Charles C, Lisa M. Amoroso, *Construction social research*, California: Pine Forge Press, 2011.

Articles

Clavé-Mercier, Alexandra « Expériences du quotidien et sociabilités de migrants roms en squat à l'épreuve du relogement institutionnel » *Parcours anthropologiques* pp. 106-107 [En ligne], 10 | 2015, mis en ligne le 08 octobre 2015, Consulté 20.012016. URL : <http://pa.revues.org/400> (Centre de recherche et d'études anthropologiques (CREA))

Clavé-Mercier, Alexandra, *L'Institution scolaire face aux «migrants Roms»: entre hospitalité et raison humanitaire*, dans *Migrations Société*, Vol. 26, n° 152, (mars - avril 2014), p. 124

Dimitrova, Albena, *Être Rom en Bulgarie*, Mediapart blog edition : Roms (14.10.13) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <https://blogs.mediapart.fr/edition/roms-et-qui-dautre/article/141013/etre-rom-en-bulgarie-1>]

France Info, *Un an après, on expulse toujours les Roms* (02.11.14) [internet: consulté le 08.10.14] <http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/un-apres-expulse-toujours-les-roms-79821>]

Grzybowski, Laurent : « *Propos de Manuel Valls sur les Roms: les associations en appellent à François Hollande* » (01.10.13) La vie.fr: [internet: consulté le 30.09.14 http://www.lavie.fr/actualite/economie/propos-de-manuel-valls-sur-les-Roms-les-associations-en-appellent-a-francois-hollande-01-10-2013-44733_6.php]

Gabor Fleck, Cosima Rughinis, *Come Closer. Inclusion and Exclusion of Roma in Present-day Romanian Society*, (Bucharest: Human Dynamics, 2008) [Internet, mis à jour le 18.02.16. http://www.academia.edu/285918/Come_Closer._Inclusion_and_Exclusion_of_Roma_In_Present_Day_Romanian_Society]

Hekman, James, « Perspective: Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children », *Science*, pp. 1900-1902. (30.06.06), [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://jenni.uchicago.edu/papers/Heckman_Science_v312_2006.pdf]

Legros, Olivier et Jean Rosetto «La « question Rom » en Europe aujourd'hui : Regards croisés et mises en perspectives.» p 4, *La Revue études tsiganes* n 46, pp 4-25, [internet : mis à jour le 29.09.2014 <https://www.cairn.info/revue-etudes-tsiganes-2011-2-page-4.htm>]

Le Monde, *Les propos de Valls sur les Roms approuvés par une large majorité, selon un sondage*, (28.06.13) [internet : mis à jour 01.02.16 http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/09/28/les-propos-de-valls-sur-les-roms-approuves-par-une-large-majorite-selon-un-sondage_3486364_3224.html.]

Ligue des Droits de l'homme et European Roma Rights centre: *Census : Forced evictions of migrant Roma in France* (2014)[Internet, mis à jour le 11.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-detailed-report-14-january-2014.pdf>]

Ligue des Droits de l'homme de Toulon, *Nouvelle condamnation de la France pour violations des droits des Roms*, (04.09.13) [internet, mis à jour le 01.02.16 <http://ldh-toulon.net/nouvelle-condamnation-de-la-france.html>

Metronews, *Pierrefitte : le jeune Rom lynché est sorti du coma*, (20. 07.14), [Internet : mis à jour le 01.02.16] <http://www.metronews.fr/paris/pierrefitte-sur-seine-seine-saint-denis-le-jeune-rom-lynche-est-sorti-du-coma/mngt!SbKB2km8RMS/>

Objectif-millionnaire, *Maslow : développement personnel*. [Internet, mis à jour le 18.02.16 <http://objectif-millionnaire.fr/maslow-developpement-personnel/>]

Rudevich, Normun, *Romano passport*, (2012) [internet mis à jour le 01.02.2016 <http://www.romanolil.org/>]

Shuttleworth, Martyn « Modèle de recherche qualitative ». *Explorable*, (Sep 14, 2008). [<https://explorable.com/fr/modele-de-recherche-qualitative>]

Slim, Assen, « Bulgarie: La place des enfants Roms dans un système éducatif en mutation », *Regard sur l'Est*, Dossier: "La place de l'enfant dans les sociétés centre et est-européennes" (15.06.13) [internet : mis à jour le 17.12.15 http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1423]

Sud-Ouest, *Roms* : « *En France, les poubelles sont plus riches* » (19.08.11) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.sudouest.fr/2011/08/19/en-france-les-poubel-les-sont-plus-riches-477837-710.php>]

TV7.Kewedio, *Jérôme Lobao, président de l'association ProCom est l'invité de Retour sur l'info : La communauté des Roms bulgares et roumains en Gironde.* [Internet: consulté le 12.09.2014 <http://www.kewego.fr/video/iLyROoafIhe3.html>]

Rapports par des ONG

European Roma Rights Centre, *Destruction des progrès, progression des destructions : les femmes et enfants Roms, citoyens européens en France*: p.21 (2014) [internet : mis à jour le 01.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/destruction-des-progres-progression-des-destructions.pdf>]

European Roma Rights Centre, *Pas de place à l'école pour les enfants roms en France ?*, (28.07.14) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-no-place-in-school-for-roma-french-28-july-2014.pdf>]

European Roma Rights Centre, *profil du pays*, 2011-2012. [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.errc.org/cms/upload/file/france-country-profile-in-french-2011-2012.pdf>]

Human Rights Watch : *Le respect par la France de la Directive européenne relative à la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom.* (28.09.11), [internet, consulté le 09.10.2014 <https://www.hrw.org/fr/news/2011/09/28/le-respect-par-la-france-de-la-directive-europeenne-relative-la-liberte-de>]

Médecins du Monde, *Rapport d'activité 2013, Missions Roms Bordeaux*,

Médecins du Monde, communiqué de presse, *La France condamnée pour violations manifestes des droits des populations roms* (01.2013) [internet : consulté le 12.09.2014 <http://www.medecinsdumonde.org/Presse/Communique-de-presse/France/La-France-condamnee-pour-violations-manifestes-des-droits-des-populations-Roms>]

Romeurope, *La non-scolarisation en France des enfants Roms migrants.* (Paris : 2010) P. 7 [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.romeurope.org/IMG/pdf/ETUDESCO.pdf>]

Romeurope, *La réponse du Parti socialiste et de François Hollande* (Paris : 27.02.12)

http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Part_Socialiste.pdf

Romeurope, *Point de situation des familles Roms à Bordeaux*, 2012 [Internet, mis à jour le 24.02.16 <http://www.romeurope.org/spip.php?article1043>]

Documentation officiels et publics

Académie de Bordeaux, *Dossier de rentrée 2015/2016*, [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://cache.media.education.gouv.fr/file/dossier_rentree_2015/07/3/DOSSIER_DE_RENTR EE_2015_2016_459073.pdf]

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance*, (Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2012) [Internet, le 02.02.16 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf]

Bordeaux Métropole, *28 communes de la Métropole*, [internet mis à jour le 13.11.15 <http://www.bordeaux-metropole.fr/vie-democratique/28-communes-de-la-metropole>]

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, *la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressés à la France (Adoptées le 20 mars 2013)* [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-IFU-IV-2013-022-FRE.pdf>]

Commission européenne, communiqué de presse, *Fin des restrictions concernant la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains – déclaration de László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion* [internet, mis à jour le 01.02.2016 http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-1_fr.htm]

Commission européenne, *Document de travail des services de la Commission accompagnant la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions intitulée Stratégies nationales*

d'intégration des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE, (21.05.12), http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/com2012_226_fr.pdf.

Commission européenne, *Plateforme de l'UE pour l'intégration des Roms*, (28.09.09) [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-09-419_fr.htm]

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, *Document de la réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine* (Copenhague 29.06.1990) [internet, mis à jour le 01.02.16 http://www.cvce.eu/obj/document_de_la_conference_sur_la_dimension_humaine_de_la_csce_copenhague_29_juin_1990-fr-af994b04-b3fe-4d4c-ac78-83dff60e1f4c.html]

Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, *Recommandation 1203 relative aux Tsiganes en Europe*. (Strasbourg 02.02. 1993) <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=15237&lang=FR>

Conseil de l'Europe, Bureau des Traités du Conseil de l'Europe, *La Charte Européenne des Droits sociaux révisée*, <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/163.htm>

Conseil de l'Union européenne, *Directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique* (29.06.00) [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:FR:HTML>

Défenseur des droits, *une institution indépendante*, [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/presentation>]

Documentation française, *Qu'est-ce que la politique de la ville ?* (30.10.10) [internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/politique-ville.shtml>]

Education nationale, *Education prioritaire, Orientations actuelles*, [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/comprendre/orientations-actuelles.html>]

Education nationale, Eduscol, *Compétences clés, un enjeu pour la sécurisation des parcours professionnels*, (10.07.13) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://eduscol.education.fr/pid24226-cid52017/competences-cles.html>]

Education nationale, *l'éducation prioritaire* <http://www.education.gouv.fr/cid187/-education-prioritaire.html> [internet: mis à jour le 23.09.15]

Education nationale, *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés* NOR : REDE1236612C Circulaire n° 2012-141 RED - DGESCO A1-1, (02.10.02) [Internet, mis à jour le 02.02.16
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536]

Education nationale, *Organisation des CASNAV* NOR : REDE1236614C circulaire n° 2012-143 RED - DGESCO A1-1 (02.10.2012) [Internet, mis à jour le 02.02.16
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61527]

Education nationale, *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs* NOR : REDE1236611C circulaire n° 2012-142 RED - DGESCO A11 (02.10.12) [Internet, Consulté le 01.02.16
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529]

European Union Agency for Fundamental Rights, *Education: the situation of Roma in 11 EU Member States*, (Luxembourg: Publications Office of the European Union 2014) p.23 [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014_roma-survey_education_tk0113748enc.pdf]

Gouvernement français, *Circulaire interministérielle NOR intk1233053c relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* (26.08.12) [Internet, mis à jour le 18.02.16.
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf]

Gouvernement français, *Circulaire sur la lutte contre les campements illicites*, (24.07.10) [Internet, mis à jour le 18.02.16
http://www.lecanardsocial.com/upload/IllustrationsLibres/Circulaire_du_24_juin_2010.pdf
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:FR:PDF>]

Infos Bordeaux, *Gironde : Nouvelle augmentation des chiffres du chômage*, (28.04.15) [internet, mis à jour le 17.02.16 <http://www.infos-bordeaux.fr/2015/breves/gironde-nouvelle-augmentation-des-chiffres-du-chomage-7072>]

Journal officiel de l'Union européenne, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, (2010/C 83/02) (30.3.2010) [Internet mis à jour le 01.02.16 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0389:0403:FR:PDF>]

Journal officiel de l'Union européenne, *Directive 2004/38/ce du parlement européen et du conseil relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres*, (29.04.04) [Internet, mis à jour le 01.02.16 <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:FR:PDF>]

Liégeois, Jean-Pierre, *La scolarisation des enfants tsiganes et voyageurs*, Belgique ,Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986,

Liégeois, Jean-Pierre, *L'éducation des enfants Roms en Europe, Le contexte de la mise en œuvre de la recommandation CM/REC (2009)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe*, (Conseil de l'Europe, 2009) [internet, mis à jour le 02.02.16 http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Contexte_20_282009_294_20JPL.pdf]

Parlement européen *Résolution du Parlement européen sur la situation des Roms dans l'Union européenne*, l'article 103, paragraphe 4, de son règlement Q15, (Bruxelles, 28.04.05) [Internet, mis à jour le 02.02.16 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0151+0+DOC+XML+V0//FR>]

Préfet de la Gironde, *Les quartiers prioritaires* (26.03.13) [Internet, mis à jour le 18.02.16 <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Politique-de-la-ville/Les-quartiers-prioritaires>]

Sénat, *Travaux de la Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe au cours de la quatrième partie de la session ordinaire de 2006*, <http://www.senat.fr/rap/r06-050/r06-0505.html> [internet: vérifié le 06.10.2014]

World Bank: *Toward an equal start: closing the early learning gap for Roma children in Eastern Europe*, (04.06.2012) [Internet, mis à jour le 02.02.16 http://siteresources.worldbank.org/EXTROMA/Resources/RomaECD_FinalReport.pdf]

